



Ville
d'Auvers-sur-Oise
95430

Tél : 01.30.36.70.30
Fax : 09.72.25.20.41

VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

4^{ème} TRIMESTRE 2019

**N° 19.04
1/4**

I. Délibérations

4^{ème} trimestre 2019

⇒ CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2019

2019-054 : Travaux réalisés en régie - année 2019.

2019-055 : Décision modificative n°01/2019 - budget principal Commune.

2019-056 : Avenant n°3 à la convention de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux avec l'Établissement Public Foncier d'Ile de-France.

2019-057 : Convention de participation à la protection sociale complémentaire relative au risque santé 2020-2025 par le CIG de la Grande Couronne.

2019-058 : Approbation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée Daubigny.

2019-059 : Fonds de dotation "Auvers-sur-Oise mécénat" - approbation du principe de création d'un fonds de dotation par la ville d'Auvers-sur-Oise.

2019-060 : Rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) - exercice 2018.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 novembre 2019

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 21 novembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Sylvie JACQUEMIN, Emilie SPIQUEL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

OBJET : TRAVAUX REALISÉS EN RÉGIE - ANNEE 2019



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget principal 2019 de la Commune,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 novembre 2019,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

➤ APPROUVE les travaux en régie suivants :

Lieu	Chantier	Montant du Matériel utilisé	Montant des Matériaux	Montant de la Main d'œuvre	Montant Total
Salle de billard Maison de l'Île	Réfection des fenêtres coulissantes	238,70 €	2 962,74 €	1 359,40 €	4 560,84 €
Toilettes publiques Parc Van Gogh	Remise en état des toilettes publiques	330,60 €	12 353,63 €	8 933,20 €	21 817,43 €
Ecole Vavasseur	Consolidation sous bassement	399,20 €	6 065,42 €	9 710,00 €	16 174,62 €
Foyer des anciens	Réfection	3 516,22 €	56 104,80 €	10 292,60 €	69 913,62 €
Maison de l'Île	Façade	6 951,90 €	8 883,73 €	7 573,80 €	23 409,44 €
Voirie	Parvis de la gare et réfections de voiries	1 065,89 €	62 560,19 €	20 391,00 €	84 017,08 €
TOTAL		12 702,51 €	148 930,51 €	58 260,00 €	219 893,02 €

➤ DIT que les crédits sont prévus au budget, en recette de fonctionnement au chapitre 042, article 722, et en dépense d'investissement au chapitre 040, article 2313.

Certifiée exécutoire la présente délibération

transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le 26 NOV. 2019
Publiée le :
Notifiée le :
Exécutoire le :
Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise
Délai de recours : 2 mois à dater de la
notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 22 NOV. 2019

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 novembre 2019

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 21 novembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Sylvie JACQUEMIN, Emilie SPIQUEL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2019 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget principal 2019 de la Commune,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 novembre 2019.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **21 POUR, 7 CONTRE** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

➤ **APPROUVE** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
011	60633	Fournitures de voirie	20 000,00 €	70	7062		10 000,00 €
011	615221	Entretien bâtiments	15 000,00 €	73	7381	Droits de mutation	50 000,00 €
011	6156	Maintenance	2 000,00 €	74	7473		3 000,00 €
011	6288	Autres services extérieurs	5 000,00 €	74	7473		3 500,00 €
012	64111	rémunérations principales	160 000,00 €	74	7473		1 500,00 €
				74	74741		4 000,00 €
				77	77	Recettes exceptionnelles	10 000,00 €
				042	722	Travaux en régie	120 000,00 €
			202 000,00 €				202 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
204	2041512	Subvention d'équipement versée	-30 000,00 €				
20	2051	Logiciels	30 000,00 €	024		Produits de cession	750 000,00 €
21	2115	Terrains bâtis	750 000,00 €	16	16878	Prêt union des maires	120 000,00 €
21	2128	Aménagement de terrains	30 000,00 €				
21	2183	Matériel informatique	-30 000,00 €				
040	2313	Travaux en régie	120 000,00 €				
			870 000,00 €				870 000,00 €

PREFECTURE DU VAL D'OISE
 26 NOV. 2019
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

2/2

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en
 Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la
 notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 22 NOV. 2019

Isabelle Mézières
 Maire d'Auvers-sur-Oise



Département : Val d'Oise

Perception : TP de l'Isle-Adam

BUDGET PRIMITIF
COMMUNE
2019

Commune d'Auvers-sur-Oise

Date de la convocation : 14 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

Nombre de membres présents : 20

POUR : 21

CONTRE : 7

ABSTENTIONS : 0

Décision modificative n°1-2019 – budget principal Commune

présenté par Madame le Maire et délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire
le 21 novembre 2019 (Délibération n° 2019/055)

Le Maire,

ont signé les membres du Conseil municipal

MÉZIÈRES Isabelle

DUFOUR Florence

COLIN Eric

BEAULIEU Florent

LEMBA DIYANGI Abel

ROVIRA Martine

JACQUEMIN Sylvie

OBERTI Jean-Pierre

MÉZIÈRES Christophe

OMEJKANE Yves

GIRAUX Gabrielle

LE BOURGEOIS Marc

OBERTI Dorothea

MOUSSERON-MARTINELLI
Isabelle

BOSSARD Stéphanie

OMEJKANE Thomas

BRUNELIÈRE Colette

LEDOUX Christian

RABIER Ludovic

COLIN Sabina

LAMOUCHE WILQUIN Pauline

BÉQUET Jean-Pierre

GILLARD Marie-Agnès

SPIQUEL Emilie

CLARK Nolwenn

BRIHAT Jean-Pierre

JAKUBOWSKI Jean-Marie

CHUPPÉ Philippe



Certifié exécutoire par le Maire,

compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 NOV. 2019

et de la publication le 26 NOV. 2019

A Auvers-sur-Oise, le 21 NOV. 2019

Isabelle MÉZIÈRES
Maire d'Auvers-sur-Oise



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 novembre 2019

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 21 novembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothéa OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Sylvie JACQUEMIN, Emilie SPIQUEL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE VEILLE ET DE MAITRISE FONCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS LOCATIFS L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE-FRANCE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux avec l'Établissement public foncier du Val d'Oise en date du 19 janvier 2009.

VU l'avenant n° 1 à cette convention approuvé par délibération n°2013/038 du Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise en date du 26 septembre 2013.

VU l'avenant n° 2 à cette convention approuvé par délibération n°2015/078 du Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise en date du 14 décembre 2015.

VU la délibération n°2019/050 du Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise en date du 26 septembre 2019 approuvant l'acquisition des parcelles cadastrées AM n°377 et AM n°84 sises 21-23 rue du Pois.

Considérant la nécessité, tout en tenant compte des contraintes environnementales et patrimoniales fortes, de poursuivre progressivement la mise en conformité la Commune d'Auvers-sur-Oise au regard de ses obligations en termes de logements locatifs sociaux.

Considérant à cette fin la nécessité de proroger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2020, la Convention de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France pour les secteurs rue de Pontoise et rue Eugène Lefèvre.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, joint à la présente.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à compter de la notification ou publication

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 22 NOV. 2019

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise

ISOLETTE AMMAD OISE
arrivé le

26 NOV. 2019

CONTROLÉ DE LEGALITÉ

AVENANT N°3

A la convention de veille et de maîtrise foncière conclue entre
la commune d'Auvers-sur-Oise
et l'Etablissement public foncier Public Foncier du Val auquel l'Etablissement Public Foncier
d'Ile-de-France vient aux droits et obligations

Convention signée le 19 janvier 2009 modifiée par
Avenant n°1 signé le 22 octobre 2013
Avenant n°2 signé le 23 décembre 2015



Entre

La commune d'Auvers-sur-Oise représentée par son Maire, Isabelle MEZIERES, dûment habilitée à
signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal en date du 21 NOV. 2019 ;
désignée ci-après par le terme « la commune »,

d'une part,

et

L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et
commercial, créé par décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006, dont le siège est situé 14 rue Ferrus,
à Paris 14ème arrondissement, représenté par son Directeur Général, Gilles BOUVELOT, nommé par
arrêté ministériel du 10 décembre 2015 et habilité à signer la présente convention par délibération du
Bureau en date du 20 juin 2019 et venant aux droits et obligations de l'Etablissement public foncier
Public Foncier du Val d'Oise conformément au décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution
au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des
Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement
public foncier d'Ile-de-France ;

désigné ci-après par les initiales « EPFIF »,

d'autre part.

Article 1 – Modification de la durée de la convention

Le deuxième alinéa de l'article 9 intitulé « DATE D'EFFET – ECHEANCE - RESILIATION » de la convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune d'Auvers-sur-Oise et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise auquel l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France vient aux droits et obligations, signée le 19 janvier 2009 et modifiée par avenant n°1 le 22 octobre 2013 et par avenant n°2 le 23 décembre 2015, est modifié de la manière suivante :

« La présente convention s'achève le 31 décembre 2020. Les durées de portage pour le compte de la commune, prévues à l'article 4 « Engagements réciproques de la commune et de l'EPFVO » sont portées à cette échéance. »

Les autres dispositions de la convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune de d'Auvers-sur-Oise et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise auquel l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France vient aux droits et obligations, signée le 19 janvier 2009 et modifiée par avenant n°1 le 22 octobre 2013 et par avenant n°2 le 23 décembre 2015, demeurent inchangées.

Fait à Auvers-sur-Oise, le 21 NOV. 2019 en 2 exemplaires originaux.

La commune d'Auvers-sur-Oise

L'Etablissement Public Foncier
d'Ile-de-France

Isabelle MEZIERES
La Maire

Gilles BOUVELOT
Le Directeur Général



Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/056
du Conseil Municipal du 21/11/2019.

Isabelle Mézières,
Maire d'Auvers-sur-Oise



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 novembre 2019

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 21 novembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothéa OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Sylvie JACQUEMIN, Emilie SPIQUEL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RELATIVE AU RISQUE SANTÉ 2020-2025 PAR LE CIG DE LA GRANDE COURONNE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

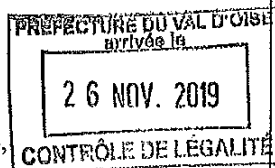
VU l'avis du Comité Technique, placé auprès du CIG, en date du 29 mai 2018,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG, en date du 28 juin 2018, approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU la délibération du Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise n°2019/003 en date du 21 février 2019 relative au rattachement de la collectivité à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 dans le domaine de la protection sociale complémentaire relative au risque santé, proposé par le CIG de la Grande Couronne.

VU le conseil d'administration du CIG en date du 24 juin 2019 qui a attribué la future convention de participation santé au groupe VYV (Harmonie Mutuelle et MNT).

VU la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG de la Grande Couronne pour le risque santé auprès du le groupe VYV (Harmonie Mutuelle et MNT), jointe à la présente délibération.



VU l'exposé du Maire,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'adhérer à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG de la Grande Couronne pour le risque santé auprès du le groupe VYV (Harmonie Mutuelle et MNT), jointe à la présente délibération.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'accorder aux agents de la collectivité d'Auvers-sur-Oise une participation financière de 5 euros par mois et par agent dans le cadre de la souscription au contrat mutuelle risque santé du CIG de la Grande Couronne pour la période 2020-2025 avec le groupe VYV (Harmonie Mutuelle et MNT).

VU l'avis favorable du Comité Technique qui s'est réuni le 8 novembre 2019.

A cet effet, tous les agents de la collectivité qui souhaiteraient être couverts au 1^{er} janvier 2020 doivent remplir un bulletin d'adhésion auprès du service des Ressources Humaines.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG de la Grande Couronne pour le risque santé auprès du le groupe VYV (Harmonie Mutuelle et MNT), jointe à la présente délibération.
- **DÉCIDE** d'accorder aux agents de la collectivité une participation financière de 5 euros par mois et par agent dans le cadre de la souscription au contrat mutuelle risque santé du CIG de la Grande Couronne pour la période 2020-2025 avec le groupe VYV (Harmonie Mutuelle et MNT).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion auprès du CIG de la Grande Couronne et tout document s'y affèrent.



2/2

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 22 NOV. 2019

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise





CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE



CONVENTION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2020-2025

SOUSCRITE PAR LE CIG GRANDE COURONNE POUR LE RISQUE
SANTÉ AUPRES DU GROUPE VYV

ENTRE

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région d'Île de France, représenté par son Président agissant en vertu des délibérations du Conseil d'administration du 24 juin 2019.

Ci-après désigné « le CIG »

ET

La Mairie d'Auvers-sur-Oise, représentée par son Maire, Madame Isabelle MEZIERES, habilitée à signer la présente convention en vertu des délibérations prises en date du 21 février 2019 et du 21 novembre 2019,

Ci-après désignée « la collectivité »

ET

Le groupe VYV représenté par Monsieur Rodolphe SORIN,

Ci-après désigné « l'opérateur »

PRÉAMBULE

La compétence des centres de gestion en matière de protection sociale complémentaire est fixée par l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui a été successivement modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, puis par la loi n°2009-972 du 19 août 2007 relative à la mobilité.

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 a fixé une procédure spécifique de mise en concurrence pour la mise en place de convention de participation qui permet de sélectionner des contrats ou des règlements en fonction de la solidarité qu'ils garantissent à leurs bénéficiaires, conformément à l'article 22 bis de la loi du 13 juillet 1983 « droits et obligations des fonctionnaires », procédure définie au chapitre II du décret.

Ainsi en conformité avec l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur demande des collectivités, le CIG grande couronne, après avoir reçu mandat de celles-ci, a lancé la procédure de convention de participation conformément au décret du 8 novembre 2011. Les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention de participation sur délibération de leur exécutif, après consultation de leur Comité Technique.



CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre de cette procédure, le CIG a souscrit une convention de participation pour le risque santé auprès de la mutuelle Harmonie Mutuelle pour une durée de six (6) ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020 pour se terminer au 31 décembre 2025. Avec une possibilité de prorogation d'une année conformément à l'article 19 du décret n° 2011-1474.

VU l'avis du Comité Technique de la collectivité en date du 8 novembre 2019,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention d'adhésion

Cette convention permet à la Mairie d'Auvers-sur-Oise d'adhérer à la convention de participation qui lie le CIG et l'opérateur et qui définit les conditions d'adhésion individuelle des agents des collectivités ayant donné mandat au CIG, à un contrat garantissant le risque « santé ». La convention de participation entre le CIG et l'opérateur fixe le cadre contractuel du contrat collectif à adhésion facultative et les conditions d'adhésion individuelle des agents.

La présente convention d'adhésion a pour objet de permettre aux agents de la Collectivité de souscrire un contrat garantissant le risque « santé » auprès de l'opérateur et de bénéficier de la participation financière de la collectivité à ce contrat, dans les conditions votées par l'organe délibérant.

Article 2 : Durée et prise d'effet du présent contrat

La présente convention prend effet à compter du 01/01/2020.

Elle prend fin à l'issue de la convention de participation du CIG, soit au 31 décembre 2025 au plus tard.

Elle peut être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder un (1) an pour se terminer au 31 décembre 2026.

Article 3 : Participation financière de la Collectivité

La participation financière de la collectivité constitue une aide à la personne, sous forme d'un montant unitaire par agent, et vient en déduction de la cotisation ou de la prime due par les agents.

La participation financière de la collectivité bénéficiant au personnel éligible est fixée selon les modalités définies ci-dessous :

5 euros par mois et par agent.



Article 4 : Modalités de gestion

4.1. Adhésion des agents

Le contrat concerne les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé, selon les modalités prévues par la convention de participation et ses annexes.

L'opérateur garantit le paiement pour chaque agent adhérent des prestations définies en dans la convention de participation.

La collectivité communique à l'opérateur toutes les informations nécessaires permettant la prise d'effet des garanties dans le délai convenu.

4.2. Suivi du contrat

Avant chaque 31 janvier, la collectivité fournit à l'opérateur :

- Un état nominatif du personnel ayant souscrit les garanties, en activité à la date d'effet de la convention d'adhésion indiquant pour chaque intéressé, ses nom, prénoms, date de naissance, situation de famille.
- * En cours d'exercice un état des entrées des nouveaux assurés.

De la même manière, en cours d'année, la collectivité adhérente informe l'opérateur des mutations survenant au sein du groupe des assurés et fournit à l'opérateur :

- * Un état rectificatif du personnel indiquant les dates et le motif de départ ; seuls les départs pour démission du poste de travail, cessation d'activité, suite à un congé parental ou une mise en disponibilité pour convenance personnelle, détachement, mise à disposition, révocation, retraite ou décès peuvent faire l'objet d'une sortie en cours d'année. Les autres adhérents doivent indiquer leur intention avec deux (2) mois de préavis avant le 31 décembre de chaque année à l'opérateur.

Article 5 : Paiement des cotisations

Les cotisations dues à l'opérateur sont payées par la collectivité adhérente par mandat administratif.

En cas d'adhésion en cours d'exercice, la cotisation est calculée au prorata temporis en mois complets avec effet du 1^{er} jour du mois qui suit la date de demande d'adhésion.

La cotisation est précomptée sur le salaire de l'agent assuré. En aucun cas, l'agent ne verse une cotisation à l'opérateur.

Les cotisations sont prélevées mensuellement sur les traitements par la collectivité adhérente et versées à l'opérateur.

Les appels de cotisation ou de prime distinguent le montant total de la cotisation ou de la prime du montant de la participation financière de la Collectivité.



Article 6 : Révision des cotisations

L'opérateur produit annuellement les pièces justificatives nécessaires au suivi du contrat.

Une réunion annuelle aura lieu entre l'opérateur et le CIG pour un compte rendu d'exécution du contrat dans le courant du 1er trimestre de l'exercice suivant.

Le montant et les modalités des garanties sont établis en fonction des textes législatifs et réglementaires ainsi que de la convention de participation existant à la date de prise d'effet la convention de participation.

Si ultérieurement, ces textes venaient à être modifiés, l'opérateur se réserve le droit de réviser ses conditions de garanties en accord avec le CIG.

Article 7 : Résiliation

L'opérateur est lié par la convention de participation. En cas de résiliation de celle-ci, la présente convention d'adhésion devient caduque.

Les cas de résiliation d'une convention de participation prévus par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents sont applicables à la présente convention d'adhésion :

Si la collectivité constate que l'opérateur ne respecte plus son engagement concernant : les conditions d'adhésion, les prestations offertes, le tarif de chacune des options, les limites âge par âge au-delà desquelles ce tarif ne peut évoluer, le degré effectif de solidarité, les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques ; ou, en cas de dépassement des limites tarifaires, que celui-ci n'est pas justifié par le caractère significatif d'une aggravation de la sinistralité, d'une variation du nombre d'agés et de retraités adhérents, d'évolutions démographiques ou des modifications de la réglementation.

Dans ce cas, la collectivité dénonce le contrat après avoir recueilli les observations écrites, et le cas échéant, sur sa demande, orales de l'opérateur. Il doit lui être indiqué qu'il peut se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix.

La présente convention étant un contrat administratif, la collectivité peut le résilier pour un motif d'intérêt général selon les principes définis pour ces contrats, ou pour faute, même dans le silence du contrat, en dehors des cas prévus par le décret précité.

Toute décision de résiliation doit parvenir à l'opérateur avant le 30 juin.

En cas de résiliation, la Collectivité informe, dans un délai d'un mois à compter de la décision de résiliation, les adhérents des conséquences de cette résiliation. Elle prend effet pour les agents à compter du premier jour du deuxième mois suivant la fin de la convention.



CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Article 8 : Modification

Toute modification de la présente convention d'adhésion doit faire l'objet d'un avenant, sauf exception prévue dans la convention de participation. En effet, en cas de modification de la convention de participation et de ses annexes, le CIG notifie à la Collectivité les changements à intervenir.

Article 9 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention d'adhésion, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement. A défaut, le Tribunal administratif du ressort territorial de la Collectivité est compétent.

Etabli en trois exemplaires originaux,

Pour la Collectivité

Pour le CIG

Pour l'Opérateur



Vu pour être annexé à la délibération n° 2219/057
du Conseil Municipal du 21/11/2019.

Isabelle Mézières,
Maire d'Auvers-sur-Oise



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 novembre 2019

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 21 novembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Colette BRUNELJERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Sylvie JACQUEMIN, Emilie SPIQUEL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

OBJET : MUSÉE DAUBIGNY - APPROBATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSÉE DAUBIGNY PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code du patrimoine,
VU la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France,

CONSIDERANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversois et visiteurs des équipements culturels de qualité.

CONSIDERANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite obtenir l'appellation Musée de France pour le Musée Daubigny.

CONSIDERANT l'importance que revêt l'Appellation Musée de France pour le musée Daubigny.

CONSIDERANT qu'un Projet Culturel et Scientifique est indispensable pour l'obtention de l'appellation Musée de France.

CONSIDERANT que le Projet Culturel et Scientifique du Musée Daubigny a été rédigé dans le respect de la politique culturelle de la ville d'Auvers-sur-Oise sous la supervision des conseillers pour les Musées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France et du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Projet Scientifique et Culturel du Musée Daubigny, annexé en pièce jointe.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à présenter et défendre ce Projet Scientifique et Culturel dans le cadre de la demande d'obtention de l'appellation Musée de France pour le Musée Daubigny et dans tout autre contexte où celui-ci pourrait être demandé.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le : 26 NOV. 2019
Publiée le :
Notifiée le :
Exécutoire le :
Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise
Délai de recours : 2 mois à partir de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Auvers-sur-Oise, le 22 NOV. 2019

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise



AUVERS-SUR-OISE
VILLAGE D'ARTISTES

Vu pour être annexé à la délibération n° 2019-1388
du Conseil Municipal du 21/11/2019

Isabelle Mézières,
Maire d'Auvers-sur-Oise



Projet Scientifique et Culturel

Musée Municipal Daubigny



Étape 5 : Version complète 5 –Août 2019



Musée Daubigny, Manoir des Colomblères, Auvers-sur-Oise © Musée Daubigny

MUSÉE DAUBIGNY

Manoir des Colomblères
rue de la Sansonne
95 430 Auvers-sur-Oise
01 30 36 80 20
museedaubigny.com

avec la participation de
l'Association des Amis du musée Daubigny

Table des matières

CHAPITRE 1 : BILAN DE L'EXISTANT	5
I- Histoire du musée et analyse des collections	5
A. LES ORIGINES DU MUSEE DAUBIGNY	5
B. VERS LA MUNICIPALISATION DU MUSEE DAUBIGNY	10
II- Activités du musée et études des publics depuis sa municipalisation en 2013	11
A. UNE FORTE PROGRESSION DE LA FREQUENTATION DU MUSEE	11
B. ÉTUDE DES PUBLICS	22
III- Moyens humains et financiers	23
A. UN PERSONNEL REDUIT	23
B. MOYENS FINANCIERS	24
IV- Constat architectural et technique	25
A. ÉTAT DU BATIMENT	25
B. CONDITIONS D'EXPOSITION	27
C. GESTION DES COLLECTIONS	28
CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS DU MUSEE	30
I- Conservation et étude des collections	30
A. INVENTAIRE ET RECOLEMENT	30
B. RESERVES	31
C. LES ACQUISITIONS	33
D. LES RESTAURATIONS DES ŒUVRES	34
II- Politique d'exposition : Un musée des Beaux-arts à Auvers-sur-Oise, du XIXe siècle à l'art contemporain	35
A. MONTRER LA PLACE D'AUVERS-SUR-OISE DANS L'HISTOIRE DE L'ART	35
B. PERMETTRE LA VALORISATION DES QUATRE COLLECTIONS DU MUSEE	40
C. S'ASSOCIER AUX PROJETS NATIONAUX, REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX	40
III- Développer des partenariats	41
A. AMELIORER L'INTEGRATION DU MUSEE SUR SON TERRITOIRE	41
B. RENFORCER LA VISIBILITE DE LA COLLECTION	43
IV- Développement des publics	44
A. DEVELOPPER LE PUBLIC TOURISTIQUE	44
B. DEVELOPPER L'ACCUEIL DES PUBLICS EMPECHES	46
V- Restauration du Manoir des Colombières	47
A. STRUCTURE	47
B. ENVELOPPE	48
C. EXTENSION	48
VI- Développement des moyens humains	49
A. POUR LA CONSERVATION DES ŒUVRES ET LES EXPOSITIONS	49
B. POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC	49

VII- Synthèse	51
A. CALENDRIER PREVISIONNEL DE 2019 A 2024	51
B. CONCLUSION	53
ANNEXE 1 : 30 ANS DU MUSEE DAUBIGNY : LES DATES CLEFS	54
ANNEXE 2 : COLLECTION DU MUSEE DAUBIGNY DOSSIER JOINT ET ANNEXE 2 BIS : VISUELS DES OEUVRES MAJEURES DU MUSEE DAUBIGNY	55
ANNEXE 3 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2012	68
ANNEXE 4 - EXPOSITIONS ET CATALOGUES DE L'ASSOCIATION MUSEE DAUBIGNY	70
ANNEXE 5: PARCOURS D'EXPOSITION PERMANENTE	71
ANNEXE 6 : BILAN DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2013-2018	73
ANNEXE 7 : PORTFOLIO VISITES SCOLAIRES AU MUSEE DAUBIGNY	82
ANNEXE 8 : DOCUMENTS DE VISITE DESTINES AU JEUNE PUBLIC	84
ANNEXE 9 : PORTFOLIO EVENEMENTS NATIONAUX	86
ANNEXE 10 : CONVENTION ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DAUBIGNY	89
ANNEXE 11 : PHOTOS ACCROCHAGE	92
ANNEXE 12 : FACILITY REPORT	94
ANNEXE 13 : FICHE D'INVENTAIRE ACTIMUSEO	100
ANNEXE 14 : BUDGET EXPOSITION CAMILLE COROT	101
ANNEXE 15 : LISTE DES MUSEES DE FRANCE AYANT PRETE DES ŒUVRES AU MUSEE DAUBIGNY DANS LE CADRE D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES	102

INTRODUCTION :

UN MUSEE AU CŒUR D'AUVERS-SUR-OISE, BERCEAU DE L'IMPRESSIONNISME

En accueillant le dernier *Forum Destination Impressionniste*, le mardi 2 octobre 2018, après Le Havre, Rouen et Paris, la ville d'Auvers-sur-Oise affirme avec force sa place dans la naissance de l'Impressionnisme. Située à 35 km de Paris et à 100 km de Rouen, elle jouit d'un positionnement géographique qui en fait, dès le XIXe siècle, au même titre que Barbizon ou Pont-Aven, un véritable foyer d'artistes. Daubigny, Corot, Cézanne, Van Gogh pour ne citer que les plus célèbres, tous ont été attirés par cette campagne authentique aux portes de Paris. Ils y ont trouvé des ciels changeants et lumineux ainsi qu'une infinie variété de paysages : la plaine et ses champs de blé, de trèfles et de sainfoins, le village et ses toits de chaume, enfin l'Oise et sa vallée.

Adhérente du Parc Naturel Régional du Vexin créé en 1995 et aujourd'hui rattachée à la communauté de communes Sausseron Impressionnistes, créée en 2016, Auvers-sur-Oise se situe dans un territoire rural dont les paysages sont préservés¹, tout en profitant de la proximité de Paris et de Cergy, l'une des premières villes-nouvelles de France à moins de 15km. L'Oise crée également un lien direct avec la Picardie et la proximité de l'aéroport de Beauvais situé à 60 km permet d'attirer des touristes internationaux. La présence de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle à 40 km de la ville participe également à ce phénomène.

Auvers-sur-Oise accueille tous les ans plus de 100 000 visiteurs français ou étrangers. Attirés majoritairement par le souvenir de Van Gogh, ils peuvent profiter d'une offre touristique et culturelle riche et diversifiée puisque la ville compte plusieurs lieux de mémoire parmi lesquels :

- l'église du XII^{ème} siècle peinte par Van Gogh
- l'Auberge Ravoux où il a vécu ses derniers instants
- le cimetière où il repose avec son frère
- trois *Maisons des Illustres* : la Maison-Atelier de Daubigny, labellisée en 2014, la maison du Docteur Gachet et les ateliers Boggio, tous deux labellisés en 2018.
- Le Château d'Auvers-sur-Oise qui propose, depuis 2017, un nouveau parcours immersif sur l'Impressionnisme
- le Musée de l'absinthe qui permet de découvrir tous les aspects liés à la fée verte. En 2018, il a reçu le label « Patrimoine régional exceptionnel » décerné par la Région Ile-de-France.
- la Galerie d'Art contemporain qui s'attache à faire découvrir la production artistique actuelle des artistes résidant à Auvers à travers des expositions liées à la programmation culturelle de la ville.

Le musée Daubigny, situé au cœur de la ville et à proximité directe de la Maison-Atelier de Daubigny, propose depuis 2015, une exposition permanente sur Charles François Daubigny et son fils Karl et deux expositions temporaires par an sur des thèmes variés toujours très appréciés par son public.

La ville fait aujourd'hui deux constats :

¹ Le village, le plateau au nord, la vallée de Bois-le-Roi et de Cléry sont protégés au titre des sites inscrits par arrêté en date du 25 mai 1970 (Loi du 2 mai 1930), les buttes sud du Vexin Français sont inscrites à l'Inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff)

- Le visiteur d'Auvers peine à comprendre le rôle qu'a joué la ville dans la naissance de l'impressionnisme, dans l'évolution de la peinture de paysage et plus globalement dans l'Histoire de l'art, faute d'un musée qui le lui explique.
- Malgré une fréquentation régulièrement en hausse depuis 2015, le musée Daubigny reste relativement confidentiel, faute d'un positionnement clair.

Dans ce contexte, la ville d'Auvers-sur-Oise décide d'affirmer avec force le rôle du musée Daubigny : montrer quelle a été la place d'Auvers-sur-Oise dans l'Histoire de l'art en répondant aux objectifs définis par les musées de France : **conserver et enrichir ses collections, les documenter et les valoriser auprès d'un public le plus large possible (loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France)**

CHAPITRE 1 : BILAN DE L'EXISTANT

I- Histoire du musée et analyse des collections

A. LES ORIGINES DU MUSEE DAUBIGNY

A1. Un musée constitué autour de Charles François Daubigny (1817-1878)



Charles CHAPLIN (1825-1891), *Portrait de Charles François Daubigny*, Eau-forte, 1862 © Musée Daubigny

Charles François Daubigny, peintre de formation académique², évolue très tôt vers la peinture sur le motif, au cœur de la nature, pour capter la lumière et l'instant. Il fréquente les peintres de Barbizon, mais, attiré par la lumière et les reflets, il se tourne rapidement vers des sites où l'eau est omniprésente. En 1857, Daubigny construit son premier bateau-atelier, le Botin, reconstruit à l'identique par la ville d'Auvers en 2018, et occupe une première petite maison dans la ville à proximité de la gare. Grâce à l'arrivée du chemin de fer en 1846, amis et élèves le rejoignent pour peindre les bords de l'Oise et la campagne environnante. En 1860, sur les conseils de Camille Corot

² Avant de suivre sa voie, Daubigny a fréquenté les ateliers de Jean Victor Bertin (1767-1842), de Paul Delaroche (1797-1856) et de Pierre Sentiès (1801-1869), peintre de portraits et d'histoire, auprès duquel il a préparé le Grand Prix de Rome du paysage historique en 1841.

(1796-1875), il achète un terrain près du château de Léry où il fait bâtir une maison-atelier sur les plans de l'architecte et peintre Achille Oudinot (1820-1891). Ses amis – dont Corot et Daumier – suggèrent que la maison-atelier soit décorée de peintures murales. Les jours de pluie, Daubigny, ses enfants et ses amis se lancent dans un chantier qui durera dix ans. Camille Corot conçoit le décor de l'atelier sur des cartons qui seront reproduits sur les murs par Daubigny et Oudinot. Les quelques 200 m² de décors réalisés témoignent de l'effervescence artistique de cette époque. Cette maison devient le premier foyer artistique du bourg. Parmi les principaux visiteurs, outre Corot, Daumier ou Oudinot, on peut y rencontrer le sculpteur Geoffroy-Dechaume, Harpignies, Dupré, Damoye, Charles Jacque, Berthe Morisot et sa sœur Edma³ et bien d'autres. En 1875, Daubigny achète une autre maison près de la gare dont le jardin sera immortalisé par Vincent van Gogh.



Vue de l'intérieur de la maison-atelier de Daubigny © Maison-Atelier de Daubigny

Témoins et critiques de son temps tels Alébric de Calonne, Jules-Antoine de Castagnary, et Emile Zola ont vu très tôt en Charles François Daubigny un des précurseurs de l'impressionnisme. Ses œuvres sont entrées dans de nombreux musées en France (Musée d'Orsay, musée des Beaux-Arts de Reims...) mais aussi à l'étranger (Brooklyn Museum et Metropolitan Museum of Art à New York, Minneapolis Institute of Art, The Mesdag Collection à La Haye, le Musée des Beaux-Arts de Montréal...). L'exposition présentée à Amsterdam en 2016, qui faisait se côtoyer ses tableaux avec

³ Camille Corot (1796-1875), Honoré Daumier (1808-1879), Achille Oudinot (1820-1891), Adolphe-Victor Geoffroy Dechaume (1816-1892), Henri Harpignies (1819-1916), Jules Dupré (1811-1889), Pierre-Emmanuel Damoye (1847-1916), Charles Jacque (1813-1894), Berthe Morisot (1841-1895), Edma Morisot (1839-1921)

ceux de Monet et de Van Gogh en a révélé la force. Les œuvres de son fils Charles Pierre Daubigny (1846-1886), dit Karl, se seraient inscrites dans la lignée des impressionnistes, s'il n'était mort prématurément. Cécile, sa sœur, auteure de natures mortes, conservera l'atelier et une partie de l'œuvre de ses père et frère.

Dans les années 1980, Daniel Raskin, arrière-petit-fils de Cécile Daubigny, entreprend la rénovation de l'atelier et la restauration des peintures murales. Sans penser encore à l'ouverture de l'atelier au public, il souhaite que l'œuvre des Daubigny soit valorisée dans la commune. En 1984, il participe à la création de « l'Association pour la Fondation du Musée d'Auvers-sur-Oise » avec Françoise Demoulin, Yvette Coudène et Bernard Vercruyce. Deux donations familiales – la donation Goeneutte en 1983 et la donation Raskin-Daubigny en 1987 – en constituent le socle.

En 1987, un local est dévolu par la Municipalité d'Auvers-sur-Oise, au 1er étage du manoir des Colombières, un bâtiment construit au XVIIe siècle, afin de présenter les œuvres ainsi réunies. Il est alors nécessaire de changer le nom de l'association qui devient « Association du musée Daubigny ».

A2. Constitution et analyse des collections

L'inventaire du musée Daubigny réalisé entre 2008 et 2012 compte 1 300 numéros répartis en 4 collections :

Section 1 - Autour de l'impressionnisme :

La section initiale du musée s'est constituée à partir de donations des familles Raskin-Daubigny, Desboutin et Goeneutte :

- **La donation Raskin-Daubigny** compte essentiellement des dessins et œuvres gravées de Charles François Daubigny (1817-1878) et de son fils Karl Daubigny (1846-1886). Elle compte plus de 110 numéros d'inventaire, dont un certain nombre d'objets ayant appartenu au peintre (sa palette, son béret, les rames du Botin, ses outils de graveur, des distinctions...). Les peintures ont été acquises par la suite, par l'Association du musée Daubigny.
- **La donation Desboutin** compte 10 eaux-fortes et pointes sèches du graveur Marcellin Desboutin (1823-1902), membre de la Société des aquafortistes créée en 1862 qui participe, avec Daubigny, au mouvement de défense de l'eau-forte originale.
- **La donation Goeneutte** rassemble dix œuvres du peintre et graveur Norbert Goeneutte (1854-1894), ami de Daubigny, qui fréquente Auvers-sur-Oise dès 1861.

S'ajoutent aux dons les acquisitions fortement orientées vers l'œuvre de peintres contemporains amis ou élèves de Charles François et Karl Daubigny qui ont vécu ou séjourné dans la région : Edmond Marie Petitjean (1844-1925), Maurice Dainville (1856-1943), Honoré Daumier (1808-1879), Léonide Bourges (1838-1909), Eugène Cicéri (1813-1890), Jules Dupré (1811-1889), Fernand Quignon (1854-1941).

Cette section fondatrice compte 350 numéros d'inventaire. Elle témoigne majoritairement du passage d'artistes à Auvers-sur-Oise ou aux alentours ; elle comprend des œuvres de la fin du XIXe et du début du XXe siècle des peintres de la vallée de l'Oise « **autour de l'impressionnisme** ».

- **Pré-impresionnistes** : Charles Beauverie (1839-1924), Camille Corot (*Souvenir de Toscane*, gravure), Pierre-Emmanuel Damoye (1847-1916), Charles-François Daubigny, Honoré Daumier, Jules Dupré,
- **Impresionnistes** : Paul Cézanne (*Guillaumin au pendu*, eau-forte, 1873), Karl Daubigny, Hippolyte Camille Delpy (1842-1910), Marcellin Desboutin, Norbert Goeneutte, Armand Guillaumin (1841-1927), Eugène Murer (1841-1906), Étienne Maxime Vallée (1850-1881), Pierre Prins (1838-1913), Claude Émile Schuffenecker (1851-1934), Paul van Ryssel (1828-1909) pseudonyme du docteur Gachet
- **Post-impresionnistes** : Émile Boggio (1857-1920), Louis Hayet (1864-1940), Maximilien Luce (1858-1941), Maxime Maufra (1861-1918), Fernand Quignon (1854-1941), Théophile Alexandre Steinlen (1859-1923), pour ne citer que les principaux.

La collection initiale a permis de fonder le musée et d'offrir une plus grande visibilité à un groupe de peintres paysagistes qui ont insufflé à Auvers-sur-Oise sa première identité de village des peintres. Certains d'entre eux, tels Jules Dupré, Léonide Bourges, ou Charles Beauverie, longtemps considérés comme peintres « mineurs » ont également contribué à la transformation de l'approche du paysage au XIXe siècle.

Section 2 - Art contemporain

La collection compte également une section d'art contemporain (XXe siècle). Cette section s'inscrit dans le prolongement de la précédente en actualisant le regard sur l'Histoire de l'art. Avec près de 250 numéros, elle présente, à titre d'exemple, des œuvres de Guillaume Corneille (1922-2010), Jean Ekiert (1907-1993), Henri Goetz (1909-1989), Otto Freundlich (1878-1943), Georges Jeanelos (1933-1997), Jean Messagier (1920-1999) et d'artistes vivants tels Pierre Alechinsky, Shoichi Hasegawa, Marianne Le Vexier, Fabrice Rebeyrolle. Ce fonds comprend essentiellement des gravures, des lithographies, des eaux-fortes auxquelles s'ajoutent des huiles sur toile ou carton, des pastels et des aquarelles. Cette richesse et cette variété des médiums offrent de multiples possibilités pour sensibiliser le public aux diverses techniques.

Section 3 - Art félin

En 2000, le musée accepte la donation d'une collection commencée en 1955 par Gérard Lavech de Chancy, ancien speaker de la RTF, qui rencontre des artistes et se prend de passion pour la représentation du chat. On trouve des œuvres s'étendant du XIXème siècle à la fin du XXème siècle : d'Antoine Barye (bronze), Jean Cocteau (dessin au feutre), André Dalpayrat (grès émaillé), Joseph Deck (porcelaine), Frémiet, Emile Gallé (faïence), Koji Ikuta, Micao Kono, Lalique, Edouard Mérite, Jacques Nam, Ferdinand Oger, Théophile-Alexandre Steinlen. Elle compte environ 200 numéros d'inventaire.

Section 4 - Art naïf

À l'initiative de Bernard Vercruyce, peintre naïf, membre fondateur de l'Association du musée, une section d'art naïf est constituée. Ce courant, qui s'est développé parallèlement aux autres, dans toute l'Europe, trouve une origine dans l'œuvre du Douanier Rousseau qui a séjourné à Auvers entre

1905 et 1909 et y a peint quatre œuvres⁴. Affilié à l'art brut, primitif moderne ou encore « populaire », on retrouve l'art naïf dans les collections du musée Jakovski de Nice, des musées de Villeneuve d'Ascq (LAM), Senlis, Lausanne... Cette collection compte environ 180 numéros d'inventaire et des œuvres datées de la seconde moitié du XXe-début XXIe siècles d'artistes pour la plupart vivants : Gorki Bollar, Bruno Epple, Louise Gattet, Francine Genot, Mady de La Giraudière, Jean-Pierre Lagarde, André Salaün, Sophie Sirot, Bernard Vercruyce, Jeanne-Marie Vidal, Lucien Vieillard.

Jusqu'en 2013 (date de la municipalisation du musée), l'Association du musée Daubigny a mené une politique active et judicieuse d'acquisition d'œuvres, rendue possible grâce aux recettes du musée et aux subventions départementales.

Les collections d'un musée ne s'inscrivent pas nécessairement dans une ligne figée. Elles sont faites d'opportunités, de hasards, de centre d'intérêts, de rencontres, et constituent, dans leur ensemble, le côté souvent éclectique de ces lieux. Elles témoignent du patrimoine en général et le statut d'un musée, qui a pour mission de les transmettre aux générations futures, permet de les conserver⁵.

Le musée a fait le choix de la diversification en ajoutant deux domaines bien différents - l'art naïf et l'art félin - à la section initiale. L'art naïf est souvent individualiste, autodidacte, hors de la théorisation, difficile à articuler avec d'autres courants aujourd'hui plus classiques. La collection d'art félin traduit la passion d'un collectionneur et, à travers elle, le regard que portent des artistes sur ces animaux.

(Annexe 1 : 30 ans du musée Daubigny : les dates clés)

(Annexe 2 : Collection du musée Daubigny, dossier joint)

(Annexe 2 bis : Visuels des œuvres majeures du musée Daubigny)

A3. Une politique d'expositions régulières :

Jusqu'en 2013, l'Association du musée Daubigny a organisé deux expositions temporaires par an qui avaient pour objectif de mettre en valeur les quatre collections du musée. Ces expositions ont permis l'étude d'une partie des collections. Le fruit de ce travail se retrouve dans les textes des expositions, mais également dans les catalogues publiés par l'Association du musée Daubigny.

(Annexe 4 : Expositions et catalogues de l'Association du musée Daubigny)

À partir de 2003, les expositions du musée Daubigny se sont insérées dans la programmation de la Saison culturelle d'Auvers-sur-Oise. Malgré la diversité des statuts des différents sites culturels situés sur la commune (Propriétés municipales, départementales ou privées), la démarche a donné une plus grande cohérence entre les expositions et a permis de mettre en place une communication commune. Cette nouvelle dynamique a incité les visiteurs à circuler d'un site à l'autre pour profiter de la totalité du parcours culturel proposé. À partir de cette date, on constate une progression notable du nombre de visiteurs au musée Daubigny.

⁴ Henri Rousseau (dit Le Douanier) (1844-1910) :

Bords de l'Oise (1908), Huile sur toile Musée: Northampton, Smith College Museum of Art Site

Bords de l'Oise (1905-1906), huile sur toile, Collection Privée

Le pêcheur (1909), Huile sur Toile, Collection Michael Bakwin New York

Bords de l'Oise à Chaponval (1905), Huile sur toile, Musée: Pittsburgh, Carnegie Museum of Art

⁵ L'appellation Musée de France permettra la protection juridique des collections

B. VERS LA MUNICIPALISATION DU MUSEE DAUBIGNY

B1. Moyens humains :

À partir de 2001, un agent d'accueil est mis à disposition par la ville d'Auvers-sur-Oise pour le musée. Puis, à partir de l'année 2007, l'association emploie une médiatrice culturelle par le biais du dispositif Emploi tremplin, chargée de développer l'accueil des groupes scolaires, d'aider l'association lors de la préparation des expositions et de mettre en œuvre l'inventaire numérique des collections auquel elle participe à partir de 2008.

B2. Municipalisation :

L'Association du Musée Daubigny constate les limites suivantes :

- La gestion des collections nécessite du personnel scientifique (manipulation, informatisation de l'inventaire des collections, gestion des prêts)
- L'organisation des expositions (définition des thèmes, rédaction des textes, demandes de prêts, transports et accrochage) demeure une activité très prenante pour un groupe de bénévoles peu nombreux constitué généralement de cinq personnes, membres du bureau de l'Association
- La charge financière liée à la gestion d'un musée est lourde pour une association
- Un contrôle des acquisitions s'avère nécessaire au vu de la place disponible dévolue aux réserves du musée

Elle décide donc conjointement avec la municipalité d'Auvers-sur-Oise de céder les collections et la gestion du musée à la commune afin de :

- Professionnaliser la gestion du musée Daubigny
- Développer l'activité du musée Daubigny
- Agrandir le musée Daubigny

Avant la municipalisation du musée Daubigny, l'inventaire des œuvres et leur estimation par les experts de la maison de vente Aponem (sur la base de l'inventaire) ont été réalisés et un diagnostic a été mené en 2011 par le Cabinet d'études Laldet-Zaborski, afin de définir quelles pourraient être les possibilités de développement du musée. La municipalisation du musée et cette étude de faisabilité ont été préparées via un comité de pilotage constitué de représentants de l'Association du musée Daubigny, de la ville d'Auvers-sur-Oise, de la Direction de l'Action culturelle (DAC) du Département du Val d'Oise, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France et de l'Office du Tourisme d'Auvers-sur-Oise. Le projet scientifique et culturel (PSC) reprend une partie des propositions faites à l'époque par le Cabinet Laldet-Zaborski.

Depuis 2013, la municipalité d'Auvers emploie une responsable du musée dont les missions ont évolué au fil des années (cf : Chapitre I, III, A).

La municipalisation du musée Daubigny, actée le 15 novembre 2012, est effective au 1^{er} janvier 2013.

(Annexe 3 : Délibération du Conseil municipal du 15 novembre 2012)

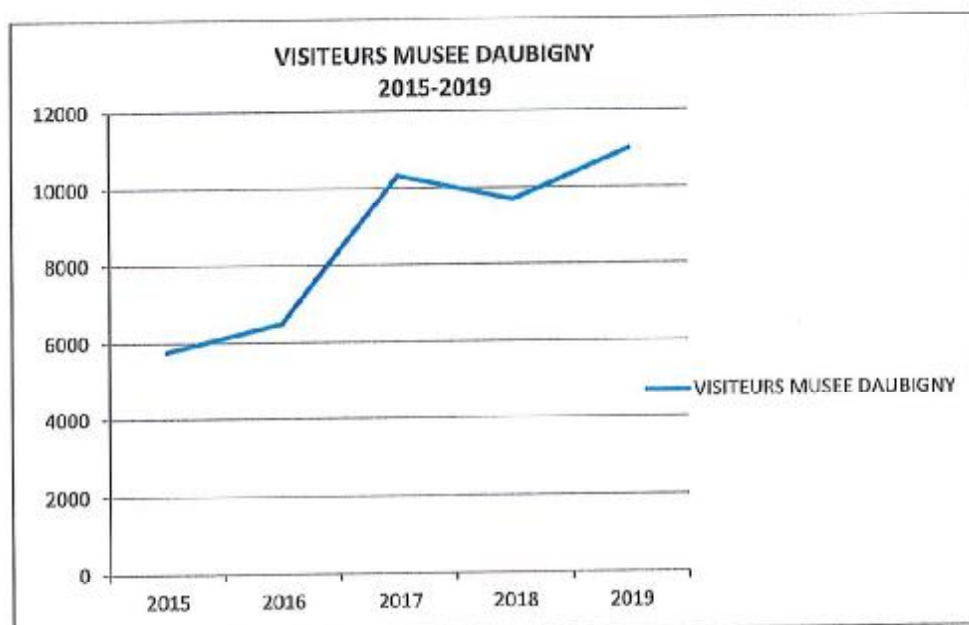
II- Activités du musée et études des publics depuis sa municipalisation en 2013

A. UNE FORTE PROGRESSION DE LA FREQUENTATION DU MUSEE

Outre le parcours proposé à travers la ville, la hausse de fréquentation s'explique par la politique même du musée voulue plus attractive pour les visiteurs réguliers comme de passage. Les expositions temporaires s'articulent en deux temps :

- De mars à septembre : l'exposition se rattache de façon privilégiée à la saison culturelle d'Auvers-sur-Oise (exposition de haute saison)
- D'octobre à février : l'exposition a pour objectif de mettre en valeur en priorité les collections du musée (exposition de basse saison)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Visiteurs musée Daubigny	5 722	6 383	5 767	6 483	10 319	9 685	8 086 (au 11 août 2019)



NB : Le musée souhaite atteindre 11 000 visiteurs en 2019 car l'exposition Camille Corot (1796-1875) rencontre beaucoup de succès auprès du public. La courbe 2019 est donc prévisionnelle.

A1. Création d'un parcours d'exposition permanente consacré à Daubigny



Parcours d'exposition permanente au rez-de-chaussée du musée Daubigny, 2019 © Musée Daubigny

Le projet de restructuration et d'agrandissement du musée envisagé par le Cabinet d'études Laldet et restitué à la fin de l'année 2011, jugé trop coûteux (2 659 630 €), n'a pas été retenu par la mairie d'Auvers-sur-Oise.

En 2015, à la suite d'un changement d'équipe municipale, la mairie d'Auvers-sur-Oise a souhaité offrir de nouvelles surfaces d'accrochage au musée. Le transfert de l'Office du Tourisme, anciennement au rez-de-chaussée du Manoir des Colombières, dans de nouveaux locaux, a permis d'y installer l'accueil du musée et un espace d'exposition permanent de 50 m² consacré à la découverte de Charles François Daubigny et de son fils Karl.

(Annexe 5 : Parcours d'exposition permanente)

Des contre-cloisons ont été créées afin d'occulter les baies vitrées et de créer un espace d'exposition permettant une circulation fluide. Le sol a été repris en béton ciré afin de moderniser les lieux. Ces travaux ont été réalisés dans le respect des normes muséales : accrochage sécurisé, suivi de l'hygrométrie, éclairage réglable en intensité.

Pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) à l'espace permanent du musée, en cohérence avec les normes des établissements recevant du public (ERP) et la loi de 2005, les ouvertures existantes ont été élargies, une pente douce menant de la porte d'entrée au jardin a été aménagée et des toilettes adaptées ont été installées.

Un accrochage chronologique des œuvres a été privilégié afin de mettre en valeur le parcours de Charles François Daubigny, depuis ses débuts (enfance et voyage en Italie), jusqu'aux œuvres résolument impressionnistes (*L'île de Vaux*, vers 1870). En regard, les œuvres de son fils Karl Daubigny sont présentées jusqu'à la période où il se détache clairement de l'influence paternelle (*Côtes rocheuses à Penmarch'*, vers 1868).

En outre, des espaces de bureau pour les agents du service culturel ont été créés au même niveau. Ce réaménagement permet de faciliter les échanges au quotidien entre le musée et les autres agents du même service et de mobiliser plus aisément ces derniers pour les besoins du musée.

A2. Les expositions temporaires depuis la municipalisation : une fréquentation en hausse

La question des réseaux d'amitié entre les artistes a été particulièrement développée lors des expositions précédentes. Cet aspect est apprécié par les visiteurs car il permet de présenter des artistes moins connus et, par un effet de nouveauté de susciter l'envie de revenir au musée.

À partir de l'année 2015, à la suite de l'ouverture du parcours d'exposition permanente au rez-de-chaussée du musée, l'étage est entièrement dévolu à la présentation des expositions temporaires. Le succès des expositions *Daubigny : aux sources de l'impressionnisme*, présentée de mars à août 2017, (augmentation de 60% de visiteurs en 2017 par rapport à 2016), *Impressions marines* de mars à août 2018 et *Camille Corot (1796-1875)* de mars à septembre 2019 a permis de constater l'engouement du public pour les expositions liées à l'impressionnisme. Ces expositions présentent également le positionnement géographique d'Auvers qui constitue un maillon entre Barbizon et la côte Normande.

Si les expositions présentées de septembre à mars permettent de valoriser en priorité les collections du musée, cela n'exclut pas, comme pour les expositions de haute saison, de solliciter des prêts auprès de personnes privées ou d'autres musées. Au vu de la richesse du fonds du musée, le choix des thèmes d'exposition est varié.

Le musée s'est également intégré, dans la mesure du possible, aux projets de commémoration nationale. C'est la raison pour laquelle deux expositions sur la Grande Guerre ont été présentées en 2014 et en 2018.

(Annexe 6 : Bilan des expositions temporaires)

Le livre d'or offre un bilan qualitatif sur les expositions. Même si les retours sont très positifs sur l'ensemble des expositions, cet outil précieux permet d'en améliorer certains aspects (cartels plus lisibles, corrections d'erreurs, explications plus adaptées au jeune public...).

Titre	Dates	Nbr de visiteurs
<i>Les œuvres cachées du musée Daubigny</i>	Janvier – mars 2013	522 visiteurs
<i>De la mer à l'assiette</i> Exposition réalisée dans le cadre de la saison départementale « Val d'Oise Océan » et de la Saison culturelle <i>Auvers-sur-Mer</i> Commissariat d'exposition : DAC	Mars – septembre 2013	3 715 visiteurs dont 1 289 scolaires
<i>Art animalier</i>	Septembre – février 2014	2 042 visiteurs dont 1 112 scolaires
<i>Sur les pas de Van Gogh, Un chemin vers la couleur</i> Exposition réalisée dans le cadre de la saison culturelle <i>Sur les pas de Van Gogh</i> et de la route européenne de Van Gogh	Avril – août 2014	4 312 entrées dont 1 500 scolaires
<i>Hommes et bêtes dans la tourmente, Carnets de poilus</i>	Septembre – décembre 2014	1 514 visiteurs dont 515 scolaires
<i>Un Certain regard sur Van Gogh : Minelli, Kurosawa, Pialat</i> Exposition réalisée en partenariat avec la Cinémathèque française et la Mission Cinéma du Val d'Oise dans le cadre de la deuxième édition de la saison culturelle <i>Sur les Pas de Van Gogh</i>	Avril – septembre 2015	4 822 visiteurs dont 1 139 scolaires
<i>Graveurs de l'imaginaire</i>	Octobre 2015 – février 2016	1 317 entrées dont 418 scolaires
<i>Portraits à la dérive</i> Exposition réalisée dans le cadre de la troisième édition de la saison culturelle <i>Sur les pas de Van Gogh</i>	Avril – août 2016	4 454 visiteurs dont 1 920 scolaires
<i>Le peintre et l'intime</i>	Septembre 2016 – février 2017	2 371 visiteurs
<i>Charles François Daubigny : Aux sources de l'impressionnisme (Première partie)</i> Exposition réalisée à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Charles François Daubigny dans le cadre de la saison culturelle <i>Sur les pas de Daubigny</i>	Mars – septembre 2017	7 002 visiteurs dont 1 083 scolaires
<i>Charles François Daubigny : aux sources de l'impressionnisme (deuxième partie : Amis et élèves)</i>	Septembre 2017 – mars 2018	3 041 visiteurs dont 518 scolaires

<i>Impressions marines</i> Exposition réalisée dans le cadre de la saison culturelle <i>Sur les pas des illustres</i>	Mars – août 2018	5 700 visiteurs dont 1 400 scolaires
<i>Mathurin Méheut ; Peintre de la Grande Guerre</i> Exposition réalisée dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre. L'exposition a reçu le label <i>Mission Centenaire de La Grande Guerre</i>	Septembre 2018 – mars 2019	4 270 visiteurs dont 1 147 scolaires
<i>Camille Corot (1796-1875)</i> Exposition réalisée en partenariat avec le Musée des Beaux-Arts de Reims dans le cadre de la saison culturelle <i>Auvers au fil de l'Oise</i>	Mars-Septembre 2019	Bilan au 11 août 2019 : 6 616 visiteurs dont 1 476 scolaires (période du 24 mars au 11 août 2019)

L'exposition organisée lors de la basse saison est moins visitée, car la fréquentation de la ville est moins importante. Développer les visites de groupes (en communiquant notamment auprès des comités d'entreprises, des associations de randonnées ou d'amis de musée...) lors de ces périodes creuses et améliorer la communication de ces expositions permettraient d'en augmenter la fréquentation. Ces démarches commencent à être mises en place et la fréquentation de ces expositions tend à progresser depuis 2016, ainsi que le démontre le tableau ci-dessus.

A3. Un projet fort pour l'éducation artistique et culturelle :



Elèves de CM2 lors d'un atelier d'art plastique au musée Daubigny, 2018 ©Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

Depuis 2013, l'accueil des groupes scolaires a été considérablement développé tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Le musée travaille avec des enseignants afin d'améliorer chaque année ses propositions de visites et d'ateliers pédagogiques en lien avec les expositions. Les objectifs énoncés dans le tableau ci-dessous sont définis clairement dans les documents de communication. Les retours sont très positifs et de nombreuses écoles, totalisant en moyenne 2 000 élèves par an, viennent désormais voir chaque exposition du musée. La priorité en 2013 était de faire venir systématiquement les quatre écoles d'Auvers-sur-Oise au musée, ce qui est le cas depuis 2017.

Les visites scolaires sont divisées en deux temps et les classes sont accueillies du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 15h. La première heure est consacrée à une visite guidée du musée fondée sur les questionnements et l'observation des détails afin de maintenir l'attention des élèves et de les impliquer davantage dans la visite. Cette démarche permet d'apprendre à lire une œuvre et favorise la mémorisation de la visite. À l'issue de la visite, un atelier d'arts plastiques d'une durée d'une heure est proposé. Une œuvre, vue lors de la visite, est réinterprétée à l'aide de différentes techniques artistiques (pastel, aquarelle, collages).

D'un point de vue quantitatif, jusqu'à l'année 2015, le musée a accueilli les élèves du mardi au vendredi. Mais face à la demande croissante des visites scolaires, l'ouverture d'un nouveau créneau horaire le lundi a permis d'augmenter le nombre de visites au musée. En 2016, le musée a ainsi accueilli 2 012 élèves, contre 1 472 en 2015.

(Annexe 7 : Portfolio ateliers scolaires au musée Daubigny)

Bilan Visites scolaires musée Daubigny 2013-2019		
Exposition	Objectifs pédagogiques	Ateliers d'art plastique
<i>Les œuvres cachées du musée Daubigny</i>	Comprendre ensemble ce qu'est l'art naïf, l'art contemporain et l'art animalier.	Réalisation d'un diptyque d'art naïf et d'art animalier à l'aide de différentes techniques.
<i>De la mer à l'assiette</i>	Comprendre ensemble ce qu'est « la route du poisson », pourquoi et comment les peintres ont-ils représenté la mer ?	Réalisation d'un tableau à la manière du peintre Eugène Chigot (1860-1923) à l'aide de la technique du collage, du pastel et du graphisme.
<i>Art animalier</i>	Comprendre ensemble ce qu'est un artiste animalier et appréhender la technique du collage, de la sculpture et de la peinture	Réalisation d'un tableau à la manière du peintre Ronel à l'aide de la technique du collage.
<i>Sur les pas de Van Gogh, Un chemin vers la couleur</i>	Comprendre ensemble le passage de la figuration à l'abstraction, le flou en peinture, les différentes formes d'abstraction et appréhender les différentes techniques artistiques.	Réalisation d'un triptyque réunissant un tableau figuratif à la manière de Corneille, un tableau abstrait géométrique à la manière de Louis Peeters et un tableau abstrait conçu à l'aide de spirales, à la manière d'Hilsum.

<i>Hommes et bêtes dans la tourmente, Carnets de poilus</i>	Comprendre quel a été le rôle des animaux pendant la Première Guerre mondiale, ce qu'est la propagande et quelle est la place d'un artiste dans un contexte de guerre.	Réalisation d'un carnet de croquis avec un insigne d'aviation représentant un animal et une affiche de propagande sur un thème d'actualité choisi par les enfants
<i>Un Certain regard sur Van Gogh : Minnelli, Kurosawa, Pialat</i>	Comprendre ensemble qui était Vincent van Gogh et comment en parle le cinéma. Quel rapport peut-il y avoir entre l'art de peindre et celui de filmer ? Qui étaient Minnelli, Kurosawa et Pialat tous trois peintres et cinéastes ?	Réalisation d'un story-board
<i>Graveurs de l'imaginaire</i>	Comprendre ensemble l'utilisation de la gravure pour l'illustration au XIXème siècle. Observer les gravures contemporaines. Appréhender les différentes techniques de gravures.	Réalisation d'une gravure en format ex-libris à la manière d'Héliène Nué
<i>Portraits à la dérive 2016</i>	Comprendre ensemble ce qu'est un portrait. Comment peut-on représenter la personnalité grâce au portrait et qu'est-ce que la caricature ? Appréhender différentes techniques : la peinture, la gravure, la sculpture et la photographie. Comprendre comment le genre du portrait a évolué selon les époques.	Représenter son autoportrait végétalisé à la manière de Philippon
<i>Daubigny : Aux sources de l'impressionnisme 2017 (Première partie)</i>	Comprendre ensemble qui sont les peintres paysagistes. Comment est né l'impressionnisme. Comment vivaient les artistes au XIXe siècle. Comment ces peintres s'influencent-ils entre eux ? Apprendre à décrire une œuvre, analyser la touche.	Réinterpréter une œuvre de Daubigny à l'aide de différentes techniques : le pastel, la peinture et le dessin. Peindre à la manière des impressionnistes à l'aide de traits et de petites touches en utilisant des couleurs complémentaires.
<i>Daubigny : Aux sources de l'impressionnisme, 2ème partie 2017-2018</i>	Les objectifs étaient les mêmes que ceux qui étaient proposés pour le premier volet de l'exposition.	Réinterpréter une œuvre observée lors de la visite à l'aide de différentes techniques artistiques : peindre en petites touches et

		représenter le reflet
<i>Impressions marines 2018</i>	Comprendre ensemble comment est né l'impressionnisme en Normandie. Comment les changements climatiques influencent-ils les artistes ? Qu'est-ce que la ferme Saint-Siméon et qu'elle rôle a-t-elle joué dans la peinture du XIXe siècle ? Comprendre les œuvres abstraites qui clôturaient l'exposition.	Réaliser un diptyque à partir d'une œuvre de Jules Dupré et de Patrick Le Corf. Représenter un coucher de soleil sur la mer, la mer par temps d'orage et les reflets en peinture. Représenter le même paysage de manière abstraite au pastel.
<i>Mathurin Méheut, Peintre de la Grande Guerre 2018-2019</i>	Découvrir la Grande Guerre à travers le regard d'un artiste, décrire son ressenti, comprendre ce qu'est un peintre de guerre, observer le quotidien des soldats.	Réalisation d'un carnet de croquis à la manière de Mathurin Méheut. Croquis de soldats (détails de la tenue des soldats), croquis de fougères, croquis de mouvement
<i>Camille Corot (1796-1875)</i>	Comprendre qui était Camille Corot, quels sont les peintres qu'il a inspirés, l'importance des réseaux d'amitié dans l'Histoire de l'Art.	Réalisation d'un portrait de Camille Corot et d'un paysage à la manière de l'artiste.

Si l'on tire un bilan des diverses activités pédagogiques menées depuis 2013, certains points devraient être améliorés.

Le musée ne dispose pas d'un espace dédié permettant d'accueillir les élèves lors des ateliers d'arts plastiques. Aujourd'hui, les classes sont accueillies en effectif complet (de 20 à 30 élèves), ils travaillent par terre dans la grande salle du musée ou sur les tables à l'extérieur, quand le temps le permet.

La responsable du musée étant actuellement aussi responsable des groupes, commissaire d'exposition et responsable scientifique des collections, elle ne peut pas dégager du temps pour concevoir et mener de nouveaux projets lors des événements nationaux comme la Nuit des musées (*s'intégrer à La Classe, l'œuvre !*) ou les Journées Européennes du Patrimoine par exemple. Cette situation ne permet pas non plus d'établir des bilans précis des actions pédagogiques présentant les points à améliorer, ni de proposer des supports de travail aux enseignants pour qu'ils puissent préparer la visite ou la retravailler en classe à l'issue de la sortie.

A4. Développement d'un meilleur accueil des individuels :

Plusieurs outils ont toutefois été développés afin d'améliorer l'accueil du public individuel au musée.

Pour les enfants de 4 à 12 ans :

Pour les plus jeunes, de 4 à 6 ans, des œuvres à colorier, des feuilles pour dessiner et des « memories » réalisés à partir de détails dans les tableaux sont mis à disposition dans plusieurs salles de l'exposition.

Des livrets-jeux et des fiches contenant des détails à retrouver dans les tableaux permettent de découvrir les expositions temporaires et permanentes de manière ludique. Ils sont proposés gratuitement aux enfants de 6 à 12 ans à l'accueil de chaque exposition.

(Annexe 8 : Documents de visite destinés au jeune public)

Depuis 2016, du mois de mai au mois de juillet, période où la demande est la plus importante, le musée propose *les mercredis au musée*. Les enfants de 6 à 12 ans, en famille, sont accueillis sur réservation de 14h à 16h pour une visite de l'exposition suivie d'un atelier d'arts plastiques. Le coût est de 5 € par enfant. Les retours sont positifs, mais on dénombre peu de réservations, faute d'une communication suffisante.

Chaque année, lors des Journées Européennes du Patrimoine, le musée participe au Jeu-Concours régional *Patrimoine en Poésie*, créé en 2015. Il invite les enfants à rédiger une poésie sur le Patrimoine. Des fiches pédagogiques permettant de composer des poèmes sur des œuvres du musée sont réalisées spécifiquement et les agents d'accueil sont disponibles pour les aider. En 2016, le lauréat du concours avait réalisé au musée un calligramme sur l'église d'Auvers.



Mercredi au musée, 2016 © Musée Daubigny

Pour les adultes :

Depuis 2018, des visites commentées gratuites des expositions temporaires sont assurées par la responsable du musée un dimanche par mois à 11h et à 16h, lors de la haute saison. La communication est transmise en amont sur le site internet du musée et sur les réseaux sociaux. En outre, l'agent d'accueil en charge de la billetterie du musée informe les visiteurs le jour J. Cette proposition a rencontré un vif succès, les visites se font de manière moins formelle que les visites guidées habituelles, la responsable du musée interroge les visiteurs, le dialogue qui s'instaure permet des échanges plus riches autour des œuvres. En moyenne, 12 personnes par séance assistent à ces visites.

Enfin, le musée Daubigny a bénéficié de l'aide du Comité Régional du Tourisme d'Ile de France pour développer des éléments de médiation à l'attention des publics empêchés, en particulier des publics en situation de handicap mental.

Participation aux manifestations régionales et nationales :

Le musée participe chaque année :

- Au mois de mai, à la **Nuit Européenne des Musées**. À cette occasion, des concerts sont proposés dans la salle permanente du musée. En 2018, le musée offrait un concert piano et danse sur le thème de la mer, afin d'établir un lien avec l'exposition temporaire **Impressions Marines**. Pour répondre au succès de cette manifestation, deux représentations ont été données. Elles ont accueilli 260 visiteurs.
- Au mois de juin, aux **Journées des Jardins**. Dans ce cadre, la commune d'Auvers coordonne une opération baptisée **L'Art au jardin**. Elle permet aux propriétaires partenaires d'accueillir des artistes contemporains. Les jardins du musée Daubigny accueillent des sculptures et installations d'artistes contemporains.
- En septembre, aux **Journées Européennes du Patrimoine**. L'entrée au musée est gratuite le samedi et le dimanche. Depuis 2013, un spectacle en lien avec l'exposition temporaire est proposé le samedi. En 2017, le spectacle portait sur Charles François Daubigny. Une déambulation, animée par des comédiens, partait du musée et conduisait le public à la Maison-Atelier de Daubigny, puis à l'Auberge Ravoux, pour arriver sur la place de la Mairie où était présenté le « Botin », le bateau-atelier reconstruit à l'occasion du bicentenaire de la naissance de l'artiste. En 2018, 700 personnes ont été accueillies lors des deux jours. Le spectacle **La Grande Buée** de René Fix, mis en scène par Gérold Schuman, ayant pour thème le ressenti des femmes pendant la Première Guerre mondiale, était présenté dans la cour du musée. 80 personnes ont assisté au spectacle.

Le musée prévoit d'organiser à partir de 2020 des activités le vendredi qui précède les Journées Européennes du Patrimoine à destination du public scolaire.

La diversité des propositions artistiques (danse, musique, théâtre, art contemporain) permet de croiser les champs culturels. Elle fidélise les visiteurs du musée et l'ouvre à de nouveaux publics. (Annexe 9 : Portfolio événements nationaux)

Une amplitude horaire augmentée :

Jusqu'en 2016, les horaires d'ouverture étaient les suivants : du mercredi au vendredi de 14h à 17h30 et les samedis, dimanches et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Depuis 2016, l'amplitude horaire a été élargie. Pour la période de septembre à juin, le musée est ouvert au public du mardi au vendredi de 14h à 17h30 et les samedis, dimanches et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Pour la période de juillet et août, le musée est ouvert du mardi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Auparavant, le musée était fermé pendant les périodes d'accrochage d'exposition, soit environ 6 semaines par an. Aujourd'hui, l'espace permanent consacré à Charles François Daubigny reste ouvert. Le tarif d'entrée au musée est alors réduit de 5€ à 2€ par personne. Les tarifs préférentiels ne sont pas modifiés.

A5. Développement des partenariats :



Exposition *Charles François Daubigny*, organisée par Braintrust en partenariat avec le Musée des Beaux-arts de Reims et le musée Daubigny. Yamanashi, Japon, Octobre 2018 ©Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

Depuis la municipalisation du musée en 2013, plusieurs partenariats ont été mis en place afin d'améliorer la fréquentation du musée et son intégration sur le territoire.

À Auvers, la programmation du musée s'inscrit dans la saison culturelle de la ville, un billet couplé avec la Maison-Atelier de Daubigny est proposé et un partenariat est mené avec l'Office du Tourisme afin de développer l'accueil des groupes.

Depuis 2016, le musée participe également au Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme ce qui renforce les relations entre les deux structures. Concernant le public local, des partenariats réguliers sont développés avec les écoles d'Auvers. Toutes les classes bénéficient gratuitement des ateliers scolaires du musée, pour chaque exposition. La ville d'Auvers souhaite ainsi proposer un véritable outil pédagogique aux enseignants. Enfin, toutes les classes de sixième du collège Daubigny d'Auvers-sur-Oise viennent chaque année visiter le parcours permanent du musée consacré à Charles François Daubigny dans le cadre d'une visite guidée.

Dans le département du Val d'Oise, le musée renforce ses liens avec les autres musées (Musée Louis Senlecq de L'Isle-Adam et Musée Pissarro de Pontoise) dans le cadre de prêts réciproques d'œuvres.

À l'échelle des régions Ile-de-France et Normandie, avec lesquelles Auvers est liée par l'Histoire de la peinture, des partenariats ont été initiés avec plusieurs musées de France, de manière très régulière dans le cadre de prêts, en particulier avec le musée de Meudon, le musée Malraux du Havre, les musées de Bernay, de Caen et d'Honfleur, pour n'en citer que quelques-uns.

Plus particulièrement, le musée entretient une relation régulière avec le musée des Beaux-Arts de Reims (prêteur lors des expositions *Hommes et bêtes dans la tourmente* en 2014, *Daubigny : aux sources de l'impressionnisme* en 2017 et *Impressions marines* en 2018). Associé à ce dernier, il a activement participé à l'organisation de l'exposition *Charles François Daubigny* qui se déroule au Japon en 2019. La société Braintrust organise en partenariat avec le musée des Beaux-Arts de Reims, l'exposition *Charles François Daubigny*. Elle est présentée depuis le 20 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2019, à Yamanashi (Prefectural Museum of Art), à Hiroshima (Museum of Art), à Tokyo (Seiji Togo Memorial Sompo Japan Museum), à Kagoshima (City Museum of Art) et à Mie (Prefectural Art Museum). Le musée a collaboré à ce projet pour le prêt de dix-huit œuvres de Charles François Daubigny et sollicité les nombreux prêteurs privés de son réseau. Cette exposition permettra d'améliorer la connaissance du peintre et par ricochet du musée Daubigny au-delà de son territoire, notamment auprès d'un public asiatique très friand de peinture de paysage. Enfin le musée présente l'exposition *Camille Corot (1796-1875)* du 23 mars au 22 septembre 2019 pour laquelle le musée des Beaux-Arts de Reims a prêté 16 œuvres.

B. ÉTUDE DES PUBLICS

B1. Profil des visiteurs :

À chaque entrée au musée Daubigny, le public est interrogé sur son origine géographique et l'agent d'accueil, en charge de la billetterie, remplit une fiche statistique journalière. Cette démarche simple permet de mieux connaître les visiteurs et d'étudier vers quel public les efforts devront se tourner. Les statistiques 2018 (très similaires aux années précédentes) montrent que le public est en majorité français et en particulier francilien.

Fréquentation du musée en 2018⁶ :

Visiteurs provenant de l'étranger	1 498	15,47%
95	3 285	33,92%
75	748	7,72%
IDF	1 937	20,00%
Autres départements français	2 217	22,89%
TOTAL VISITEURS	9 685	

⁶ Les chiffres 2019 n'ont pas encore été traités mais la tendance de répartition demeure identique. Le faible pourcentage de visiteurs parisiens s'explique par l'offre culturelle importante de la capitale.

B2. Bilan :

Malgré une traduction systématique des expositions en anglais et en espagnol (le public latino-américain et espagnol représente une part importante des visiteurs venus de l'étranger), le public touristique étranger, très présent à Auvers, demeure peu touché par le musée. Une place importante est occupée par les Sud-Coréens, et depuis 2018 par les Américains. Ces publics de passage sont néanmoins moins importants en nombre que dans le reste de la ville d'Auvers. Il conviendrait donc de les capter.

Le manque de signalétique, sujet fréquemment évoqué par les visiteurs, y contribue, ainsi qu'un véritable manque de communication spécifique au musée.

III-Moyens humains et financiers

A. UN PERSONNEL REDUIT

L'équipe du musée est constituée d'un agent municipal responsable du musée présent à plein temps, d'un agent municipal à temps partiel et d'une équipe de vacataires présents les week-ends et les jours fériés.

A1. Missions responsable musée :

La responsable du musée, titulaire d'un master de valorisation du Patrimoine, est adjointe de conservation du Patrimoine. En poste depuis six ans, elle assure pendant 60% de son temps de travail l'organisation des expositions, la gestion des collections (prêts, dépôts, mise à jour de l'inventaire), la gestion des budgets et les demandes de subventions. 30% de son temps de travail est consacré à l'accueil des groupes scolaires et adultes (visites guidées, conception des ateliers pédagogiques pour chaque exposition et animation, gestion des plannings) et 10% de son temps de travail est dédié à la communication (presse, site internet, réseaux sociaux), à la gestion des plannings des agents d'accueil et à la tenue des statistiques. En outre, son bureau étant situé à l'entrée de l'espace d'exposition temporaire, elle assure l'accueil à l'étage du musée en même temps que la réalisation des autres missions.

Si ces missions lui permettent d'avoir une vision complète de la gestion de l'établissement, elles ne lui offrent pas la possibilité de participer efficacement à son développement. Le temps dédié à la médiation culturelle devrait être employé à organiser les projets à plus long terme.

A2. Missions agent accueil :

Le musée se situe sur deux niveaux. La présence d'un agent à l'accueil au rez-de-chaussée et à l'étage du musée est donc indispensable. L'agent d'accueil présent au rez-de-chaussée du musée assure la tenue de la billetterie, de la boutique et des statistiques « origine des visiteurs » et surveille la salle d'exposition du rez de chaussée. Ce poste est occupé actuellement par l'assistante de direction du service culturel, qui est assistante administrative, les mardis, jeudis et vendredis après-midi et par un

vacataire les mercredis après-midi, les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances. L'agent municipal du service culturel assure également des missions de médiation, elle accueille les groupes scolaires les lundis et les vendredis, afin d'alléger le planning de visites de la personne responsable du musée.

L'accueil du musée nécessite une bonne connaissance des expositions, de l'Histoire de l'art et des langues étrangères – au minimum l'anglais – ce qui actuellement n'est pas toujours le cas.

A3. Soutien de l'Association des Amis du Musée Daubigny :

L'Association du Musée Daubigny est devenue l'Association des Amis du Musée Daubigny lors de la municipalisation du musée en 2013. Une convention signée entre l'association et la mairie établit ses missions à l'égard du musée. Elle apporte notamment son soutien lors de l'organisation des expositions (commissariat d'exposition associé, aide à l'accrochage, aide aux transports des œuvres...) et facilite l'acquisition des œuvres. L'Association des Amis du Musée Daubigny fait partie de la Fédération des Sociétés d'Amis de Musées (FFSAM).

(Annexe 10 : Convention Association des Amis du Musée Daubigny)

B. MOYENS FINANCIERS

B1. Subventions publiques :

Pour l'organisation des expositions du musée, la mairie d'Auvers-sur-Oise sollicite, chaque année, une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise. Bien que n'étant pas musée de France, le musée bénéficie également d'une subvention de la DRAC au titre des expositions temporaires. Les budgets sont cependant réduits et ne permettent pas à l'heure actuelle d'envisager des emprunts nécessitant des frais de transport et d'assurance élevés.

Le musée ne sollicite pas de subvention d'aide aux acquisitions, ni aux restaurations pour l'instant, car il souhaite mettre aux normes ses réserves avant d'enrichir la collection. La conseillère pour les musées du conseil départemental du Val d'Oise et l'Association des Amis du Musée Daubigny mènent cependant une veille active sur les sites de ventes aux enchères et transmettent les informations au musée.

Dans le cadre de ce projet scientifique et culturel, une politique d'acquisition et de restauration est énoncée.

Exposition – Année	Budget	Subvention départementale	Subvention DRAC
2013 : <i>De la mer à l'assiette</i>	30 000€	10 000€ (Prise en charge d'un catalogue d'exposition commun aux expositions <i>De la mer à l'assiette</i> et <i>Gyotaku empreintes de la mer</i> présentée à la Maison du Docteur Gachet)	
2014 : <i>Un chemin vers la couleur et Hommes et bêtes dans la tourmente</i>	27 250€	4 000€	

2015 : <i>Un Certain regard sur Van Gogh et Graveurs de l'imaginaire</i>	19 500€	3 000€	
2016 : <i>Portraits à la dérive et Le Peintre et l'intime</i>	20 700€	5 500€	
Daubigny : <i>Aux sources de l'impressionnisme – 2017 (Première et deuxième partie)</i>	43 831 €	7 250 €	6 000€ (subvention allouée pour le catalogue de l'exposition au titre des commémorations)
2018 <i>Impressions marines</i>	23 000 €	6 500 €	
2018 <i>Mathurin Méheut, peintre de la Grande Guerre</i>	9 000 €	3 500 €	
2019 : <i>Camille Corot (1796-1875)</i>	42 600€	9 000€	4 000€

B2. Subventions privées et mécénat :

Dans le cadre de l'exposition Camille Corot (1796-1875), le musée a également bénéficié d'un soutien de 5 000€ de la Fondation Taylor.

IV- Constat architectural et technique

En septembre 2011, un diagnostic précis de l'état du bâtiment a été établi par le cabinet d'études Laidet composé de Laurent Laidet (muséographe programmiste/mandataire), Zaborski-Michalska sarl (architecture), C. des Cloizeaux & J-F. Hulot (conservation préventive), Michel Ducroux, MD ETC sas (économie et technique de la construction). Un résumé de ce diagnostic permet de comprendre quelles sont les priorités de restauration.

A. ÉTAT DU BATIMENT

Le corps central du manoir des Colombières a été construit au XVII^e siècle, puis agrandi, de part et d'autre et dans la continuité, par deux extensions datant du XVIII^e siècle. Un certain nombre de modifications des façades et d'adaptations des intérieurs a été réalisé au cours du XX^e siècle.

A1. Implantation :

À l'origine, le manoir a été construit à l'extrémité d'une parcelle de terrain en longueur, parallèle aux courbes de niveaux des coteaux. Côté sud, le terrain a été réduit en largeur, pour permettre la construction du groupe scolaire Vavasseur. Des murs de soutènement délimitent cette configuration, de part et d'autre du bâtiment au nord et au sud.

Le manoir est perpendiculaire à la pente des coteaux, son soubassement (rez-de-cour) étant lui-même posé sur un soubassement résultant d'un terrassement en remblai/déblai.

Vu la composition argileuse des coteaux et la présence d'eaux souterraines, le "risque de glissement" des constructions a été déclaré dans la commune par arrêté en date du 8 avril 1987. Ce risque

concerne avant tout les constructions neuves, et l'on peut donc penser que la stabilité des fondations du manoir est assurée depuis plus de deux siècles.

Des sondages géotechniques s'imposent pourtant et, plus particulièrement, au droit d'éventuelles extensions. Quelques caves voûtées, indépendantes de la structure des descentes de charges du corps principal, sont aménagées dans le volume du terre-plein, soit :

- En façade est : la cave réservée aujourd'hui à la chaufferie, 2 caves affectées aux toilettes publiques et 1 cave en remise
- En pignon ouest : 1 local, peu profond, "récupéré" (billetterie du festival d'Auvers-sur-Oise)
- Hors le soubassement du corps principal : 2 caves réalisées à l'origine derrière le mur de soutènement du "Chemin Haut" (aujourd'hui sans affectation et situées sous la voirie publique).

En résumé, cette implantation comporte certains risques de tassements différentiels des fondations et des constructions en superstructure, car :

- la construction est assise sur un remblai / déblai historique,
- les dilatations entre le corps central et les extensions n'ont pas été historiquement étudiées,
- la présence d'eaux souterraines balayant les assises sur le sol argileux des murs de soutènement est fort probable. Les alternances de périodes très pluvieuses, très froides ou au contraire très chaudes (épisodes de canicules) ont certainement un impact sur la stabilité de ces terrains

La planimétrie plus que variable des planchers intérieurs des niveaux supérieurs peut s'expliquer par le tassement différentiel des assises des façades périphériques porteuses, lié aux variations climatiques : forte pluviométrie, gel, canicules.

A2. Structure :

Les planchers de l'ensemble des niveaux, hormis le plancher bas du rez-de-cour et du rez-de-jardin (rez-de-chaussée), sont en bois. La variété altimétrique des niveaux est due aux extensions latérales, comme on peut le voir également dans les combles aménagés en bureaux et réserves. À part cette variation propre à la configuration des lieux, la planimétrie des surfaces laisse beaucoup à désirer. Des tassements différentiels se sont déjà produits, comme on peut le voir avec l'apparition de fissures au niveau du plancher haut des caves en rez-de-cour. Ces fissures font supposer le détachement progressif des planchers par rapport aux façades porteuses.

La charpente de la couverture, ancienne pour les fermes et pannes, plus récente pour les solives et chevrons, fait apparaître sur la surface des pièces maîtresses une couche poudreuse qui reste à identifier.

Dans son ensemble, le bâtiment de type Y 5^{ème} catégorie est exploité comme plusieurs ERP regroupés avec une certaine tolérance accordée aux édifices historiques.

Il convient de rappeler que les portances minimales d'un ERP - musée, sont de 400 kg/m² pour les espaces d'exposition (hors les œuvres particulières), de 250 kg/m² pour les espaces banalisés, et de 800 kg/m² pour les réserves/archives. Un édifice historique, même en meilleur état, ne peut supporter ce type de surcharges d'exploitation sans qu'il y ait recours au renforcement des planchers.

A3. Enveloppe :

Il est prioritaire de mettre la couverture hors d'eau et d'avoir recours à un entretien régulier.

Elle nécessite une solide révision, avec remplacement de certaines parties, notamment en façade Est, sur cour, au droit des lucarnes centrales. En façade ouest, l'exposition au vent dominant et la légèreté des matériaux de couverture ont fait qu'à plusieurs reprises des effets d'arrachements se sont produits. En revanche, le support direct de la couverture est relativement récent et le chevonnage a dû être refait il y a une quinzaine d'années, à l'occasion de la dernière campagne d'entretien. Il est à noter également, l'absence de :

- pare-pluie / pare-vapeur,
- complexe anti-condensation,
- complexe d'isolation thermique.

Une étroite terrasse, créée lors de l'extension du XVIII^e siècle et située au niveau du plancher bas du second étage, est recouverte d'ouvrages en zinc vétustes. Les solins au droit des maçonneries et les évacuations des eaux pluviales, en mauvais état et mal raccordées, ne garantissent pas l'étanchéité de cet ouvrage. De nombreux dégâts des eaux et infiltrations se sont produits à plusieurs reprises, malgré l'accès facile pour l'entretien.

Enfin, il est à noter que les descentes des eaux pluviales, apparentes en pignon Nord, ne sont pas raccordées aux réseaux enterrés. Les projections des eaux endommagent donc les ouvrages en maçonnerie adjacents.

B. CONDITIONS D'EXPOSITION

B1. Climat

Il convient de préciser que le bâtiment bénéficie d'une bonne inertie thermique.

Les conditions d'exposition suivent les conseils dispensés par la DRAC Ile de France et le Conseil départemental du Val d'Oise en 2014. Dans les salles d'exposition temporaire et permanente, un suivi hebdomadaire de l'hygrométrie et de la température est mené à l'aide de thermo hygromètres. La zone de sécurité climatique, entre 20 et 25°C pour 45 à 65% d'humidité relative, est respectée. Par ailleurs, le musée est muni d'humidificateurs et de déshumidificateurs d'air peuvent être mis en route en cas de besoin.

Les œuvres papier sont présentées dans la limite de temps imposée par les musées et prêteurs privés, soit en général pendant une durée de 3 mois. Des luxmètres permettent d'assurer un suivi précis de la luminosité et d'adapter les systèmes d'éclairage en conséquence.

B2. Sûreté

La responsable du musée et la personne chargée de l'accueil ont un jeu de clés du musée pour accéder aux espaces d'exposition et de réserve. Un jeu de clés permettant d'accéder aux salles d'exposition est conservé dans un espace sécurisé au sein de l'Office du Tourisme d'Auvers. Seuls les vacataires chargés de l'accueil du musée peuvent récupérer ce jeu de clés auprès de l'Office du Tourisme qui possède une liste des vacataires. La responsable du musée et les personnes en charge de l'accueil possèdent les codes permettant d'accéder aux espaces d'exposition. Des alarmes contact reliées à la société de Télésurveillance Delta-sécurité sont installées au niveau de chaque

entrée du musée.

Dans chacune de ses salles d'exposition et de réserves, le musée Daubigny dispose d'alarmes contact et volumétriques reliées à la société de Télésurveillance Delta-sécurité. Le système d'alarme est testé régulièrement.

Les vitrines sont toutes fermées à l'aide de clés et le système d'accrochage est constitué de cimaises sécurisées ou de pattes de fixation. Enfin, chaque fenêtre est munie de volets fermés et sécurisés par des protections mécaniques.

B3. Sécurité

La sécurité incendie est assurée par des alarmes de détection incendies présentes dans toutes les salles du musée et testées régulièrement. Elles sont reliées à la société de Télésurveillance Delta-sécurité. Des extincteurs, testés tous les ans sont présents à l'entrée du rez-de-chaussée et de l'étage. Le musée est identifié comme site à Haute Valeur patrimoniale (HVP) par le SDIS 95 et bénéficie d'un plan EtaRé depuis 2014. Un plan de sauvegarde des œuvres (PSO) a été établi dans le même temps.

Les expositions à haute valeur patrimoniale, telle l'exposition *Camille Corot (1796-1875)*, bénéficient d'un plan de sauvegarde spécifique réalisé en concertation avec le Service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise (SDIS) et la conseillère pour les musées du département.

(Annexe 11 : Photos accrochage)

(Annexe 12 : Facility report)

B4. Assurances

- Assurance des expositions permanente :

Les œuvres des collections du musée sont assurées par la SMACL au titre de la garantie « Contenu des bâtiments ».

- Assurance des expositions temporales :

Pendant toute la durée du prêt, les œuvres sont assurées clou à clou par la mairie d'Auvers-sur-Oise auprès de la SMACL.

C. GESTION DES COLLECTIONS

C1. Inventaire des collections

Les collections du musée comptent 1 567 références réparties ainsi

COLLECTION des XIX^{ème} et début XX^{ème} siècles comprenant : tableaux, dessins, lavis, estampes, clichés verre, plaques et objets personnels ayant appartenus à Daubigny : 516 œuvres.

COLLECTION d'ART MODERNE et CONTEMPORAIN comprenant : tableaux, dessins, estampes, sculptures : 316 œuvres.

COLLECTION d'ART FELIN des XIX^{ème}, XX^{ème} et XXI^{ème} siècles comprenant : œuvres sur papier, tableaux, sculptures, céramiques, objets d'art et objets décoratifs : 216 œuvres.

COLLECTION d'ART NAIF comprenant le fonds Jean-Pierre LAGARDE et des œuvres sur papier, tableaux et sculptures : 519 œuvres.

L'Association du Musée Daubigny a acquis le logiciel Actimuséo en 2007. Avec l'aide de la conseillère musées au département du Val d'Oise, toutes les œuvres du musée sont aujourd'hui inventoriées et photographiées. Cela a permis de connaître la collection avec précision.

(Annexe 2 : Collection du musée Daubigny, dossier joint)

En outre, la collection a fait l'objet d'une expertise de la maison de vente APONEM de Pontoise en 2012.

(Annexe 13 : Fiche inventaire Actimuséo)

Des documents d'archives et des ouvrages d'art ont également été acquis par l'Association des Amis du Musée Daubigny mais ne sont pas inscrits à l'inventaire. Leur enregistrement au sein des collections de la Médiathèque d'Auvers-sur-Oise ainsi que leur consultation sur place sera envisagée.

C2. Modalités de conservation des collections

En 2011, Cécile Cloizeaux et Jean-François Hulot, consultants en conservation préventive, ont observé les éléments suivants concernant les conditions de conservation des œuvres en réserve. Il conviendra de suivre leurs recommandations dans le cadre de la restructuration du musée.

La première campagne d'examens a porté sur la volumétrie et la typologie des collections. Les données collectées au musée indiquent que le volume global des collections est actuellement de l'ordre de 13 m³. La typologie des œuvres permet de préciser les besoins en termes de mobiliers adaptés à une mise en réserve des collections.

Les collections du musée sont principalement conservées dans des espaces de stockage souvent exigus (30 m² en surfaces cumulées), répartis au 1^{er} et au 2^{ème} étage du Manoir des Colombières. Les conditions de conservation sont précaires. Ces espaces ne présentent pas les surfaces et les équipements adaptés à la préservation et à la consultation des objets et ne permettent pas le contrôle et la régulation de l'environnement des collections, notamment d'un point de vue climatique.

Les collections de sculptures

La collection du musée compte 167 sculptures. Elles bénéficient d'un conditionnement en bacs polyéthylène et sont entreposées sur des rayonnages métalliques. Le contenu des bacs est identifié sur des fiches. L'innocuité des matériaux d'emballage n'a pas été évaluée.

Les collections d'art graphiques

260 œuvres encadrées sous verre pour un volume de 3 m³, 7 estampes marouflées sur carton, un lot de 400 gravures, dessins (dont des fusains) et estampes. Elles sont réparties en 7 cartons à dessin d'un format adapté aux œuvres.

Les collections de peinture

Elles rassemblent plus de 200 tableaux dont plus de la moitié sont encadrés, pour un encombrement de l'ordre de 8 m³.

Le stockage actuel est vertical, il cumule 11 m linéaires de rayonnages. Certaines œuvres sont posées au sol sur des mousses.

Les surfaces cumulées de ces œuvres peuvent être estimées à 108 m².

CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS DU MUSEE

Le bilan de l'existant a permis de mettre en lumière les atouts du musée, les efforts menés pour son développement, mais aussi les limites liées à la conservation des collections, à son positionnement et à sa gestion.

Ce chapitre consacré aux orientations du musée permet de clarifier son positionnement en termes de contenu scientifique et de relation à son territoire, pour les cinq années à venir (2019-2024), tout en explicitant comment il répondra aux missions d'un musée de France : **conserver, enrichir, documenter et valoriser ses collections auprès des publics.**

I- Conservation et étude des collections

A. INVENTAIRE ET RECOLEMENT

A1. Rappel réglementaire

Conformément à l'Article 12 de loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans. Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage, la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

A2. Inventaire

Toutes les œuvres du musée sont aujourd'hui inventoriées, photographiées et publiées au Journal d'annonces légales *Petites Affiches*. La collection du musée est constituée de 1 567 œuvres.

A3. Mise en place du récolement au musée Daubigny

Le deuxième récolement décennal des musées de France doit s'achever en 2024.

A partir de 2020, un plan de récolement décennal (PRD) qui s'appuiera sur l'inventaire informatisé des collections et l'expertise réalisée par la société de ventes aux enchères Aponem en 2012, sera mis en place. Un travail d'étude sur les œuvres non documentées et de complément des fiches déjà existantes dans le logiciel Actimuséo sera alors mené. À l'issue de ce travail, le transfert des fiches sur la base Joconde du ministère de la Culture sera réalisé ainsi que le déplacement des collections dans l'espace prévu au préalable lors de la mise aux normes des réserves.

Ce travail réglementaire de récolement permettra de déterminer les priorités de restauration à mettre en place parmi les œuvres en réserve et d'initier des études complémentaires en vue d'expositions temporaires.

B. RESERVES

B1. Mise aux normes des locaux des réserves

La conservation préventive est une priorité, l'objectif sur les cinq prochaines années est d'assurer le respect de normes de conservation préventive dans les espaces de réserve.

Dans un premier temps, il conviendra de déterminer quel espace du manoir leur sera dévolu. Plusieurs hypothèses sont aujourd'hui en cours de réflexion afin d'accueillir les réserves dans le bâtiment principal ou dans les corps d'annexe.

Le rez-de-chaussée sera privilégié pour des raisons de desserte et d'évacuation en urgence. A cette fin un schéma d'utilisation des espaces du musée sera réalisé. Il localisera précisément les lieux d'expositions, de réserves, de médiation, de documentation/archives, accueil (...)

Cet aménagement des réserves aux normes nécessitera des travaux et un cahier des charges adéquat.

L'implantation des réserves du musée devra se faire en cohérence avec leur usage (documentation en regard des espaces de travail et de consultation ; circulation des œuvres entre les espaces dévolus à la logistique muséographique et les salles d'expositions). Elles doivent permettre une implantation facile des mobiliers de stockage et le mouvement des pièces les plus volumineuses.

Les réserves bénéficieront d'une bonne inertie thermique. Les collections du musée seront stockées *in situ* dans les réserves du musée. Sur place, le musée disposera d'une réserve principale compartimentée selon les catégories de la collection. Le passage de canalisations est proscrit afin d'éviter des sinistres dus à l'eau.

Afin d'éviter les confinements, les réserves devront être ventilées et protégées de l'invasion des poussières et contaminants biologiques et chimiques. Les revêtements de sol, murs et plafonds devront être anti-poussière et chimiquement stables, à teneur en COV (composés organiques volatils) nulle ou très faible. Les sols seront durs, résistants à l'usure, antidérapants et d'un entretien facile.

Ces locaux ne bénéficieront pas de lumière naturelle. Hors consultations, les collections seront conservées dans l'obscurité. Un éclairage d'ambiance suffisant pour assurer une bonne vision dans l'ensemble des locaux, notamment lors des manipulations, sera prévu et à implanter à 75 cm des sols. Des points lumineux à 300 lux et proposant une bonne restitution des couleurs pourront être aménagés ponctuellement pour la consultation des peintures (sauf pour les œuvres sur papier). Les sources lumineuses seront peu productrices de chaleur et avec un taux d'UV limité à 75W/lumen. Hormis la conservation et la manutention des œuvres, les réserves seront exemptes de tout autre type de fonction.

Un espace de travail permettant la manipulation et l'emballage des œuvres sera prévu à l'entrée des réserves. Il comprendra un espace de stockage des matériels d'emballages (caisse, bulle pack, tyvek, cartons) et une table de travail. Il sera cloisonné, pour des raisons évidentes de sécurité incendie.

B2. Modalités de conservation des œuvres

La mairie d'Auvers-sur-Oise souhaite que dans les cinq ans, le musée suive les recommandations formulées par Cécile Cloizeaux et Jean-François Hulot, consultants en conservation préventive.

Les collections de sculptures :

Ces collections seront transférées en l'état, elles représentent un volume de 1,3 m³ pouvant être entreposé sur des rayonnages métalliques : 9 m linéaires sur trois niveaux en 0,60 m de profondeur. Emprise au sol : 1,8 m².

La mise en réserve sur étagère en armoires métalliques qui permettent de retarder l'avancée des flammes en cas de départ de feu, peut aussi être une solution adaptée à la conservation des sculptures de petite taille.

Les collections d'art graphique :

Les œuvres encadrées pourront être stockées dans des casiers métalliques présentant des modules de 40 à 80 cm de profondeur. Le mobilier occuperait 4,5 m³ pour une emprise au sol de 2,5 m².

Les œuvres actuellement en cartons à dessin pourront bénéficier d'un stockage horizontal dans un meuble à tiroirs, soit 2 meubles superposés (H.1,40 m, L.1,60 m, P.1,07 m) ; Emprise au sol : 1,7 m².

Dans le cadre de la protection incendie, un coffre non-feu sera intégré pour la conservation des œuvres les plus fragiles et/ou dont la valeur patrimoniale est insigne.

Les collections de peinture :

La moitié des collections pourra être convenablement mise en réserve dans des casiers métalliques, avec intercalaires. L'autre moitié, notamment les peintures présentées dans des cadres sculptés, pourra être accrochée sur des grilles métalliques. 4 m³ de casiers modulables et 75 m² de grilles sont nécessaires. Par exemple : 3 grilles coulissantes, double face de 2,5 x 5 m (15 m²) avec un écartement de 40 cm et des casiers en 2,00 m de hauteur.

L'emprise au sol (hors dégagements) de ces équipements correspond à une surface de 10 m².

B3. Bilan

Les collections présentent actuellement un volume de 13 m³.

Leur mise en réserve dans des mobiliers adaptés pourrait se traduire par une emprise au sol de 16 m² qui correspond à des besoins en surface de réserve de l'ordre de 60 m².

La volumétrie prévue permet d'accueillir toute la collection et offre la potentialité d'un accroissement de 50 %.

Pendant la durée des travaux, les collections du musée devront être délocalisées. Une phase préparatoire à ce déplacement est nécessaire afin de définir un lieu de conservation provisoire des œuvres. Cette phase sera réalisée par la responsable du musée. Les espaces disponibles dans les locaux municipaux pourront être utilisés s'ils répondent aux conditions de conservation préventive et de sûreté-sécurité (incendie). En l'absence de lieux disponibles et adéquats, la location d'un local sécurisé et adapté devra être envisagée. Si le musée bénéficie de l'appellation Musée de France, il fera appel aux expertises du service des musées de la DRAC et aux experts sécurité et sûreté du Service des Musées de France.

PRECONISATIONS POUR LA MISE EN RESERVE DES COLLECTIONS DU MUSEE DAUBIGNY							
Peintures		Mobilier de stockage					
Typologie	Données existant	Type	Caractéristiques	Dimensions	Emprise au sol	Recommandations	Déballéments (hors circulations)
peintures encadrées	Surfaces des peintures avec cadre : 50 m ²	Grilles double face	Grilles double face suspendues sur rails et guidées au sol	Surface grilles : 75 m ² max	8 m ²	Espacement entre grilles 40cm	50 à 100 % de l'emprise au sol des grilles
peintures (sans cadre ou avec baguette)	Surface 60 m ²	Casiers métalliques	Peinture époxy colle au feu, avec étagère modulable	Dimensions casiers : H.200, P.80	2 m ²	compartiments de 50 cm de large, pour 2 à 3 niveaux de casiers superposés de 0,4 à 1,2 m de hauteur	50 à 100 % de l'emprise au sol des meubles.
Art graphique		Mobilier de stockage préconisé					
Typologie	Données existant	Type	Caractéristiques	Dimensions	Emprise au sol	Recommandations	Déballéments (hors circulations)
293 œuvres encadrées sous verre	Volume des œuvres : 3 m ³	Casiers ou rayonnages métalliques	Peinture époxy colle au feu, avec étagère modulable	Casiers : H. 200 ; modules de 40 à 80 cm de profondeur	2,5 m ²	compartiments de 50 cm de large	100% de l'emprise au sol des meubles.
Divers AG + peintures libres	En cartons à dessin	2 meubles à plan buffet*		H.140, L.160, P.100 cm	1,7 m ²		100% de l'emprise au sol des meubles.
Sculpture		Mobilier de stockage préconisé					
	Existant	Type	Caractéristiques	Dimensions	Emprise au sol	Recommandations	Déballéments (hors circulations)
Fouillon 1,3 m ³	Entasposées emballées bacs polyéthylène transparents sur rayonnages	Armoire métalliques ou Rayonnages métalliques		L armoire métallique : h.200, l.120, p.36 cm + Rayonnages métalliques, 9m linéaire sur 3 niveaux, profondeur 60cm	1,8 m ²	Réviser les matériaux d'emballage	150 % l'emprise au sol des meubles.

Tableau issu de l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet Laidet en vue de l'agrandissement du musée Daubigny

C. LES ACQUISITIONS

Conformément à la loi du 4 janvier 2002, en cas d'obtention de l'appellation musée de France, tous les projets d'acquisition seront soumis à l'avis préalable des commissions scientifiques régionales de restauration et d'acquisition. Comme à l'heure actuelle, toutes les acquisitions et les restaurations seront également validées par le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise avant d'être présentées auprès des commissions scientifiques régionales.

Compte-tenu d'un budget contraint lié aux travaux envisagés, la politique d'acquisition du musée, sur les cinq années à venir, sera orientée de façon privilégiée vers l'œuvre de Charles François Daubigny et de ses élèves et en particulier sur son œuvre gravé, ainsi que sur les clichés-verre, médium moins connu du grand public. Des subventions seront alors sollicitées auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif *Acquisitions de collections des musées* et auprès de la DRAC Ile de France via le *Fonds régional d'acquisition pour les musées de France (FRAM)*. Le musée étudiera les possibilités de mécénat et les différentes formes de financements participatifs afin de financer une partie de ses acquisitions. Dons et legs seront encouragés dans le respect de la politique d'acquisition fixée. La ville d'Auvers-sur-Oise et le musée pourront exceptionnellement solliciter le Ministère de la Culture pour des préemptions lors de ventes publiques.

Les propositions de dons et de legs seront également étudiées.

En 2019, une clarification des statuts de L'Association des Amis du Musée Daubigny est envisagée pour préciser les relations qui l'unissent à la ville d'Auvers-sur-Oise dans le cadre des acquisitions.

Cette modification prévoit que les œuvres, les archives ou les documents rassemblés entre 2013 et 2019 par l'association seront intégrées aux collections du musée. En cas d'achat d'œuvres par l'Association, elles intégreront les collections inventoriées du musée dans le mois qui suivra l'acquisition. Elles seront au préalable soumises à l'avis du Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise et de la Commission scientifique régionale de restauration et devront être validées par le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise.

C1. Médiation sur les acquisitions

Les acquisitions, dons et legs feront l'objet d'une présentation au public au sein de l'exposition permanente dans l'année qui suivra et seront intégrées au sein de la rubrique *Nouvelles acquisitions* sur le site internet du musée. Une présentation de l'œuvre acquise sera faite, via les réseaux sociaux et le site internet du musée. La médiathèque d'Auvers-sur-Oise pourra également présenter ces informations sous la forme d'expositions-dossiers sur panneaux ou kakemonos qui inciteront les usagers à venir au musée.

D. LES RESTAURATIONS DES ŒUVRES

Conformément à la loi du 4 janvier 2002, en cas d'obtention de l'appellation, tous les projets de restauration seront soumis à l'avis préalable de la commission scientifique régionale de restauration et d'acquisition.

Le chantier de restauration des œuvres débutera – sauf urgence constatée – après le récolement des collections qui aura permis de définir les priorités de restauration (voir calendrier prévisionnel 2020-2024 VII. A). Le musée souhaite devenir un chantier école en termes de restauration des collections. Dans un premier temps, l'effort sera porté sur la restauration de la collection la plus ancienne (Collection 1, XIXe siècle).

La ville d'Auvers-sur-Oise compte mettre en place à partir de 2022, un partenariat avec l'Institut National du Patrimoine afin de travailler avec un ou deux élèves de la filière restauration dans le cadre de leur chantier école ou du Master Conservation et Restauration de l'université Paris I. Ils définiront les priorités de restauration des œuvres sur cinq ans sur la base d'une restauration par an. Ils pourront ensuite mettre en œuvre les restaurations nécessaires. Ce projet permettra une étude précise des œuvres à restaurer d'un point de vue historique et technique.

D1. Médiation sur les restaurations

Dans un but pédagogique, une communication sur les différentes étapes de restauration sera prévue sur le site internet du musée et dans l'espace d'accueil. Des expositions-dossiers sur panneaux ou kakemonos sur les restaurations ainsi que des conférences animées par les élèves restaurateurs pourront également être proposées au sein du musée, de la médiathèque d'Auvers et éventuellement des écoles de la ville.

II- Politique d'exposition : Un musée des Beaux-arts à Auvers-sur-Oise, du XIXe siècle à l'art contemporain

A. MONTRER LA PLACE D'AUVERS-SUR-OISE DANS L'HISTOIRE DE L'ART

Aujourd'hui, le visiteur qui se rend à Auvers-sur-Oise a du mal à appréhender les liens qui se tissent entre lieux de mémoire, musées, paysages, faute d'un espace bien identifié qui lui propose une histoire des peintres qui ont séjourné dans la commune, des réseaux qui ont favorisé ces séjours et de la place de leur parcours dans l'Histoire de l'art. Le château d'Auvers-sur-Oise permet de comprendre le mouvement impressionniste mais il n'est pas centré sur l'histoire d'Auvers-sur-Oise et il ne présente que peu d'œuvres originales au public. L'exposition permanente et la programmation estivale du musée permettront de répondre à ces deux questions : Pourquoi peindre les bords de l'Oise ? Pourquoi choisir Auvers-sur-Oise ? De Daubigny à Corneille, en passant par Cézanne et Van Gogh, tous ont trouvé ici, d'une façon ou d'une autre, l'inspiration et la matière nécessaire à l'enrichissement de leur art. Cette tradition perdure puisqu'Auvers-sur-Oise compte aujourd'hui une trentaine d'ateliers d'artistes. Leurs œuvres sont régulièrement présentées au sein de la Galerie d'art contemporain.

Le parcours d'exposition permanente au rez-de-chaussée du musée permet de discerner l'évolution de l'œuvre de Charles François Daubigny et de son fils Karl vers l'impressionnisme. Il démarre par un kakémono d'introduction retraçant la vie du peintre :

Charles-François Daubigny (1817-1878), peintre et graveur, a été et reste pour Auvers-sur-Oise une figure artistique majeure. Il a séjourné 18 ans dans la commune, réunissant autour de lui de nombreux confrères. Bien des artistes ont suivi le sillage du Botin, bateau-atelier mythique, grâce auquel Daubigny a renouvelé les points de vue et les cadrages du paysage fluvial.

Né dans une famille d'artistes, Charles-François est d'abord formé par son père Edme Daubigny, lui-même paysagiste classique. En 1841, il suit les cours du peintre d'histoire Paul Delaroche aux Beaux-Arts de Paris. Mais ses vraies leçons, il les tire de ses contacts avec les peintres de Barbizon, lors de ses rares séjours dans la forêt. En 1852, il fait la connaissance de Camille Corot (1796-1875) à Crémieu dans le Dauphiné. Le vieux maître sera toujours pour lui, un guide et un ami très cher. Ils vont ensemble se promener à Auvers, à partir de 1854, année faste où Daubigny découvre Villerville, station balnéaire de Normandie.

La Seine à Paris, l'Oise à Auvers, sortilèges des cours d'eau que Daubigny veut approcher au plus près. Il a l'idée, en 1857 d'acheter et de faire aménager un bateau de passeur. Pourvu d'une cabine « le Botin », (petite boîte en potois du Nord) risée des lavandières et des marinières fera la joie du peintre, de son fils Karl et de ses amis. Les croisières seront désormais nombreuses et fructueuses.

En 1859, Daubigny est un artiste reconnu. Une de ses toiles « Bords de l'Oise », propriété du célèbre photographe Nadar est exposée au Salon. Immense succès qui orientera la carrière du peintre vers le paysage fluvial.

1860 marque un tournant dans la vie de Charles-François. Sur les conseils de Corot, il achète un terrain à Auvers pour y construire une maison-atelier.

Nommé membre du jury des Beaux-Arts en 1866, il défend Cézanne, Renoir, Pissarro. Il rencontre Courbet, Monet, Boudin à Honfleur.

Ses galeristes lui conseillent, en 1868, de déménager pour un appartement et un atelier plus luxueux.

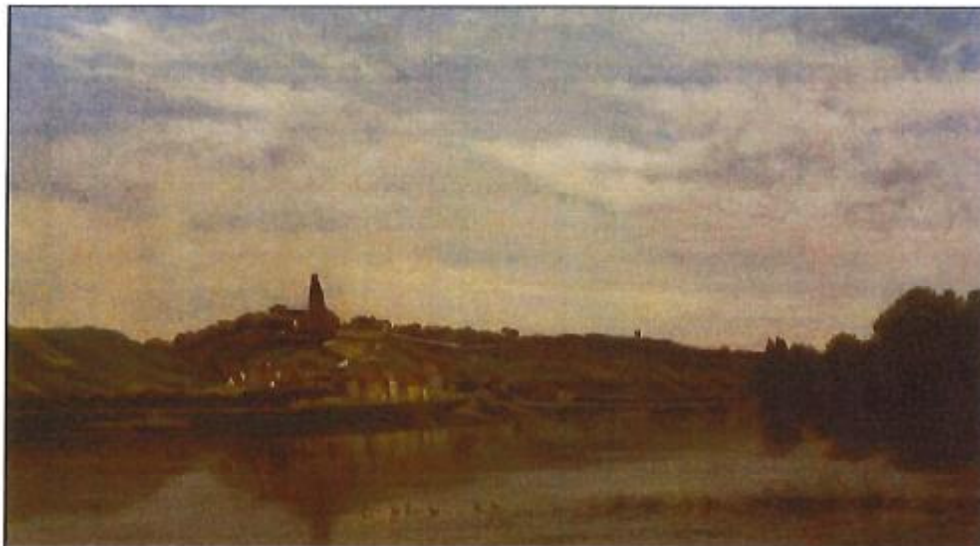
Pendant la guerre de 1870, la famille se replie à Londres où Daubigny expose chez Durand-Ruel.

En 1873 et 1874, ses œuvres inspirées des techniques de « La Nouvelle Peinture » mal accueillies par la Critique annoncent l'impressionnisme. Avec son fils Karl qui est son élève, il travaille sur le paysage maritime.

Corot disparaît en 1875. La santé de Charles-François se dégrade. Il peint jusqu'au bout, entreprenant sa dernière croisière en 1877. Il meurt à Paris en 1878.

L'exposition des œuvres démarre par l'œuvre gravée de Daubigny : 16 eaux-fortes intitulées *Le Voyage en bateau* racontent les aventures de l'artiste à bord de son bateau-atelier le Botin. Cela permet d'expliquer précisément aux visiteurs la technique de l'eau-forte, beaucoup pratiquée par l'artiste. Les objets du peintre : médailles, rames du Botin, palette de peinture sont également présentés dans une vitrine.

Sept peintures de Charles François Daubigny sont exposées dans l'ordre chronologique. Elles présentent le début de sa carrière et comment sa peinture évolue vers l'impressionnisme, sans omettre son goût pour les voyages.



Charles François Daubigny, *La Seine à Herblay*, Huile sur panneau, Collection Conseil Départemental du Val d'Oise
(œuvre en dépôt au Musée Daubigny d'Auvers-sur-Oise)



Charles François Daubigny, *Île de Vaux, petit bras de l'Oise*, Huile sur toile, 1870, Collection Musée Daubigny
© Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

Six œuvres du fils de l'artiste, le peintre Karl Daubigny, sont ensuite présentées. Elles montrent l'influence de Charles François Daubigny et comment Karl Daubigny s'en détache quand il découvre les paysages maritimes.



Karl Daubigny, *Féniches sur l'Oise*, Huile-sur-toile 1876, Collection Musée Daubigny
© Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Karl Daubigny, *Côtes rocheuses à Penmarc'h*, Huile-sur-toile, Collection Musée Daubigny
© Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

L'exposition s'achève par l'influence de Charles François Daubigny sur Van Gogh avec la présentation de la gravure *l'Arbre aux corbeaux* dont il s'inspire pour la réalisation de l'œuvre *Champs de blé aux corbeaux*, peinte à Auvers-sur-Oise.



Charles François Daubigny, *L'Arbre aux corbeaux*, eau-forte 1867, Collection Musée Daubigny
© Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

Les réactions positives du public sur ce nouvel espace amènent à le conserver. Toutefois il convient d'y apporter des améliorations : la présentation des œuvres sera renouvelée en sollicitant des dépôts et des prêts temporaires et en se concentrant sur les œuvres peintes à Auvers-sur-Oise afin de mieux cerner l'attrance de Daubigny pour les bords de l'Oise. Ainsi les visiteurs comprendront mieux pourquoi Auvers constitue l'un des berceaux de l'impressionnisme aux côtés d'Honfleur, du Havre et de Giverny. La présentation de gravures de Daubigny, issues des collections, permettra au public de découvrir un pan important de son œuvre encore peu valorisé au sein du musée et des techniques parfois méconnues.

Les expositions temporaires d'été, pendant la haute saison, permettront de donner des clés de lecture sur :

- le mouvement dans lequel se situe Daubigny, dont le regard et la recherche ont participé à la révolution picturale de XIXe siècle. Pour bien cerner cet aspect, trois périodes seront traitées : la période qui précède l'installation de Daubigny à Auvers-sur-Oise, qualifiée de pré-impressionniste, autour de Barbizon ; celle plus impressionniste, liée au traitement de l'eau et de la lumière en particulier à Auvers et en Normandie et enfin la période post-impressionniste, autour des mouvements que Daubigny a contribué à faire émerger.

- montrer la place d'Auvers parmi les lieux qui rassemblaient, inspiraient, constituaient un creuset d'échanges (Barbizon, Honfleur, Pont-Aven...) et donnaient envie aux peintres de marcher dans le sillage de leurs aînés pour découvrir et progresser.

Trois éléments se retrouvent systématiquement dans ces lieux emblématiques où l'Histoire de l'art a vécu un tournant : des paysages pittoresques, une auberge chaleureuse et une personnalité artistique charismatique. Auvers réunit tous ces critères lorsque Daubigny décide de s'y installer et de rassembler autour de lui ses amis et ses élèves. Après Daubigny, de nombreux peintres ont, eux aussi, trouvé l'inspiration à Auvers. Les expositions estivales permettront de présenter cet aspect et de saisir comment les paysages d'Auvers et de la région continuent à les inspirer, permettant ainsi l'évolution de la peinture sur le motif. La démarche amènera naturellement à mettre en valeur la section d'art contemporain du musée.

B. PERMETTRE LA VALORISATION DES QUATRE COLLECTIONS DU MUSEE



Jean Cocteau, *Tête de chat*, Feutre sur papier, 1963, Collection Musée Daubigny
© Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

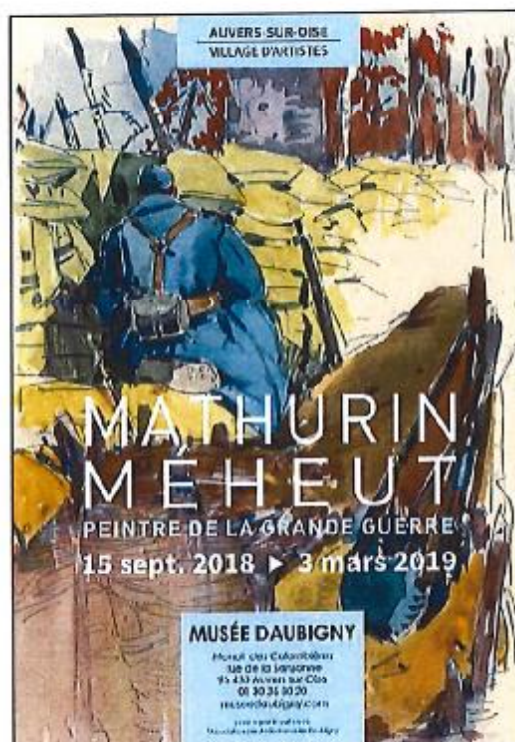
Les collections du musée, riches et diversifiées, permettent une approche globale de l'Histoire de l'art à travers des expositions temporaires qui prendraient place durant la basse saison. Par exemple, la collection Lavech de Chancy qui compte 200 numéros est l'illustration type de la passion éclectique d'un collectionneur ; la collection d'art naïf est quant à elle très vaste et permet d'avoir une approche complète de ce mouvement important qui reste méconnu et mal compris du public.

Les sections d'art félin, d'art contemporain et d'art naïf seront présentées, par roulement, lors des expositions temporaires d'hiver (de septembre à mars). La diversité des thématiques d'exposition que permettra la valorisation des collections du musée amènera à diversifier les publics. Ces nouveaux visiteurs seront naturellement amenés à visiter l'exposition permanente au rez-de-chaussée du musée ce qui permettra d'attirer de nouveaux publics également au sein de l'espace permanent.

C. S'ASSOCIER AUX PROJETS NATIONAUX, REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Le musée participera comme il le fait déjà, aux manifestations nationales que sont les *Journées Européennes du Patrimoine*, la *Nuit européenne des musées* et les *Rendez-vous aux jardins* ainsi qu'aux manifestations régionales telles que *Patrimoine en poésie* et *Jardins ouverts en Ile de France*. Le musée continuera à s'associer aux commémorations nationales dans le cadre de sa programmation temporaire pour des raisons pédagogiques, de meilleure visibilité et de réseau. Les deux expositions sur la Grande Guerre : *Hommes et bêtes dans la tourmente* en 2014 et *Mathurin Méheut, peintre de la Grande Guerre* en 2018, qui a obtenu le label de la *Mission Centenaire de la Grande Guerre*, ont remporté un franc succès notamment auprès des scolaires. Ces deux

présentations ont permis aux écoliers de découvrir la guerre sous un angle différent et d'intégrer le musée dans un réseau d'institutions avec lesquelles il ne travaille pas habituellement (musée de la Grande Guerre de Maux, Mémorial de Péronne, Musée de l'Air et de l'espace du Bourget).



Affiche de l'exposition *Mathurin Méheut, Peintre de la Grande Guerre* © Musée Daubigny, Auvers-sur-oise

III- Développer des partenariats

A. AMELIORER L'INTEGRATION DU MUSEE SUR SON TERRITOIRE

A1. A Auvers-sur-Oise

Afin d'affirmer le positionnement du musée sur le territoire d'Auvers-sur-Oise, les relations avec les structures culturelles et touristiques de la ville seront renforcées.

L'Office du Tourisme communiquera sur l'exposition en cours dans toutes ses propositions de visites. Des guides de la ville pourront assurer la visite des expositions temporaires et permanente du musée. Pour ce faire, une visite commentée et un document de visite seront proposés gratuitement aux professionnels du tourisme d'Auvers-sur-Oise au début de chaque exposition.

L'ouverture de la médiathèque d'Auvers-sur-Oise est prévue pour le mois de septembre 2019. Les liens seront forts avec le musée puisqu'elle proposera une base documentaire importante sur l'art et en particulier sur la naissance de l'impressionnisme. Le musée alimentera régulièrement cette base via sa documentation et les catalogues d'expositions. Un prolongement des expositions du

musée sera proposé dans l'espace d'exposition temporaire de la médiathèque qui conduira naturellement de nouveaux usagers vers le musée. Certaines actions de la médiathèque à l'égard du jeune public et notamment des scolaires se feront en lien et en complémentarité avec les propositions du musée. Des livres d'art et d'histoire, en lien avec les expositions temporaires, seront sélectionnés et mis en évidence dans la médiathèque, des expositions documentaires pourront être proposées sur des sujets liés à l'exposition temporaire, des visites contées pourront passer par le musée et par la médiathèque... Les deux entités veilleront à travailler de concert afin de s'enrichir l'une l'autre.

En 2019, la Galerie d'Art contemporain propose une exposition Hommage à Corot en lien avec l'exposition du musée. Dans la mesure du possible, de tels liens seront envisagés entre la Galerie et le musée.

Le musée s'inscrit dans les événements culturels proposés par la ville. Il figure déjà dans la programmation de « l'Art au jardin ». Il pourra être intégré aux journées « Auvers noir », consacrées au roman noir. Les enquêtes-rallye théâtralisées, organisées pour l'occasion, pourront systématiquement passer par le musée. Un lien peut également être tissé avec l'exposition d'art amateur La Palette.

Enfin, le musée souhaite développer des liens avec les scènes du Val d'Oise en proposant des pièces de théâtre issues de la production du département. Ces spectacles pourront passer par d'autres sites culturels d'Auvers-sur-Oise, ce qui permettra de créer une synergie entre les différentes structures et de partager les coûts liés à l'organisation de tels événements.

Un parcours passant par le musée et des sites liés scientifiquement au musée comme la maison du Docteur Gachet, le Château d'Auvers-sur-Oise, la Maison-Atelier Daubigny ou le musée de l'Absinthe pourra être envisagé. Le croisement des champs culturels permet d'améliorer la fréquentation du musée en accueillant de nouveaux publics et d'apporter un nouveau regard sur les expositions. Il sera donc favorisé en proposant également des visites contées, dansées ou musicales. Les liens avec la Maison-Atelier Daubigny, directement lié au musée seront systématiquement favorisés dans le cadre de ces projets communs.

A2. Sur le territoire du Val d'Oise

Le musée Daubigny peut être resitué par rapport à d'autres structures de même importance localisées le long de l'Oise, de la Seine, de la Marne, et il peut construire une relation privilégiée en réseau sur le thème des « paysages fluviaux ». La vallée de l'Oise, dont Auvers-sur-Oise réunit toutes les composantes : la lumière, la plaine agricole, l'ensoleillement des coteaux, la rivière source d'inspiration, mais aussi voie de navigation (de l'atelier flottant), est au cœur de la thématique. Des relations pourront être envisagées par le biais de prêts d'œuvres, d'événements communs⁷ ou d'une communication commune et réciproque notamment avec les musées suivants :

- Musée Camille Pissarro à Pontoise
- Musée Louis Senlecq à L'Isle-Adam
- Musée de la Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine
- Musée d'Art et d'Histoire de Poissy

⁷ la nouvelle destination touristique "Archipel vallée de l'Oise (Région, Département, Villes de Pontoise, Auvers et l'Isle-Adam), inaugurée le 30.03.2019 contribuera au renforcement des synergies déjà naturellement existantes.

- Musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes-la-Jolie

A3. En France

Les expositions temporaires d'été inscriront le musée dans des projets d'ampleur dont les sujets font naturellement écho à Auvers-sur-Oise. Dès 2018, le musée a ainsi répondu à l'appel à projets du Festival *Normandie Impressionniste* qui se déroulera du 3 avril au 6 septembre 2020. Le thème défini par le Commissariat général, *La couleur au jour le jour*, se fonde sur l'idée propre à l'impressionnisme de faire voir le monde réel dans les différents actes de la vie au quotidien.

B. RENFORCER LA VISIBILITE DE LA COLLECTION

A4. Auprès des musées

Le musée est déjà en lien avec de nombreux Musées de France dans le cadre de demandes de prêts d'œuvres. Pour chaque exposition temporaire, entre 6 et 10 musées de France prêtent des œuvres au musée qui souhaite développer ces demandes auprès de grandes institutions pour l'organisation d'expositions d'ampleur, notamment sur le thème du paysage. C'est ainsi qu'en 2019, il s'est associé au musée des Beaux-Arts de Reims pour la mise en œuvre d'une exposition consacrée à Camille Corot. Les conditions de transports, de sécurité et d'assurance des œuvres ont été plus importantes et plus coûteuses que celles mises en œuvre par le passé. La ville d'Auvers-sur-Oise s'est donc investie davantage pour son musée dès cette année.

(Annexe 14 : budget exposition *Camille Corot*)

(Annexe 15 : liste des musées de France partenaires)

Il conviendra de développer ces demandes de prêts d'œuvres importantes, notamment avec les musées nationaux, sous réserve que toutes les conditions d'accueil des œuvres soient réunies.

Le musée souhaite également développer les prêts d'œuvres de ses collections vers d'autres musées de France. À cette fin, les collections déjà inventoriées et en partie documentées seront versées sur la base Joconde d'ici à 2023. Les étudiants et les chercheurs pourront ainsi avoir connaissance de l'intégralité des collections. Parallèlement, une numérisation professionnelle des collections est également prévue sur cinq ans.

A5. Auprès des collectionneurs privés

De nombreuses œuvres, notamment de Charles François et Karl Daubigny, appartiennent aujourd'hui à des collectionneurs privés. Les présenter au sein des expositions temporaires permet de faire découvrir au public des œuvres n'ayant jamais, ou rarement, été montrées par le passé. Les collectionneurs, par ailleurs, peuvent apporter de précieux renseignements sur les œuvres qu'ils possèdent et contribuer in fine, à l'enrichissement de la documentation du musée et des textes accompagnant une exposition. Ces relations croisées constituent une réelle richesse pour le musée. La recherche de prêteurs privés se fait par le biais d'annonces dans la *Gazette de Drouot* mais surtout via les relations que le musée entretient avec des associations d'amis de musées et certains galéristes et commissaires-priseurs. Cette mise en réseau constituera un point important lors de la

conception des expositions. Elle sera coordonnée par la personne responsable du musée qui pourra être relayée par l'Association des Amis du Musée Daubigny. Cela sous-entend de créer un musée vivant, organisé autour d'une dynamique régulière visant à suivre l'actualité du marché de l'art, à rechercher des collections s'intégrant dans la politique d'exposition du musée et à inciter les potentiels prêteurs à s'investir davantage à Auvers-sur-Oise.

IV- Développement des publics

A. DEVELOPPER LE PUBLIC TOURISTIQUE

A1. Améliorer la signalétique :

Dans la ville d'Auvers-sur-Oise, qui s'étire sur 7 km de long, la signalétique menant vers le musée est aujourd'hui insuffisante. Les visiteurs s'en plaignent souvent auprès des agents d'accueil. Une étude sera menée afin de revoir l'ensemble des panneaux de signalisation en direction des sites touristiques et culturels de la ville. Cette signalétique devra être visible tout à la fois par les piétons, les cyclistes, les automobilistes, catégorie pour laquelle se pose la question du stationnement. Les visiteurs déplorent également l'absence de visibilité du musée Daubigny au-delà de la ville-même d'Auvers-sur-Oise : seules les affiches des expositions temporaires sont présentes dans les villes alentours. La mise en place de panneaux directionnels conduisant au musée Daubigny, dans les villes voisines comme à Pontoise, l'Isle-Adam et Méry-sur-Oise, devra donc être envisagée. La signalétique au sein du musée est également à revoir, le positionnement de la billetterie n'étant pas toujours bien compris par les visiteurs. Un fléchage clair menant du jardin et de la cour du musée jusqu'à la billetterie, puis de la billetterie jusqu'aux deux espaces d'exposition sera mis en place.

A2. Améliorer l'accueil :

Afin d'améliorer l'accueil du public touristique, le musée devra avant tout communiquer auprès des visiteurs étrangers.

Les visiteurs asiatiques, majoritairement sud-coréens à Auvers-sur-Oise (10% des visiteurs étrangers se présentant à l'accueil de l'Office du Tourisme), font généralement demi-tour dès l'entrée du musée faute d'une communication suffisante dans leur langue. Les premiers efforts seront donc portés sur l'accueil de ce public spécifique.

Dans un premier temps, les textes d'expositions, désormais traduits en anglais et en espagnol, seront systématiquement traduits en Coréen aussi. Cette traduction sera intégrée aux budgets d'exposition et proposée à nos visiteurs sur un document papier accessible à l'entrée du musée. Des subventions seront sollicitées auprès du service Tourisme du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Des partenariats avec l'université de Cergy-Pontoise, via l'UFR langues et études internationales, pourront également être envisagés dans le cadre de stages.

Le guide *Do you speak tourist*, proposé par le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France, donne des clés pour mieux adapter sa communication et son offre auprès des touristes selon leurs nationalités. Le musée s'appuiera sur cet outil afin de mieux les accueillir.

Des audio-guides en langue coréenne pourront également être développés, éventuellement par des

étudiants de l'université de Cergy-Pontoise. Ce projet peut être subventionné dans le cadre du dispositif *Appel à projets touristiques innovants* et *Appel à projet musées* du Conseil départemental du Val d'Oise, qui pourra donc être sollicité.

Habitudes visiteurs sud-coréens	Actions proposées par le musée
Recherchent des supports numériques en coréen	Développer interface sud-coréenne du site internet du musée
Fréquentent des sites Sud-Coréens, notamment des forums de voyageurs axés sur le partage d'expérience	Intégrer la communication du musée à ces différents forums
Aiment partager en temps réel leurs expériences sur les réseaux sociaux	Faciliter ce partage d'expérience en proposant accès WI-FI gratuit au musée et en incitant les visiteurs à communiquer sur les réseaux sociaux
Souhaiteraient trouver plus de possibilités de réservation ou d'achat de billets en ligne	Proposer réservation des billets en ligne via le site internet du musée ou de l'Office du Tourisme d'Auvers-sur-Oise
Maîtrisez un mot de bienvenue en coréen, qu'ils apprécient beaucoup	Un petit lexique comprenant des mots très courants sera donné aux agents d'accueil Annyeonghaseyo – Bonjour Hwan-yeong – Bienvenue Gomapseupnida – Merci Annyeonghigyeseyo – Au revoir

Le public touristique évolue beaucoup à Auvers-sur-Oise. Le musée est membre du Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme, ce qui lui permet de bien connaître les nationalités des visiteurs majoritairement présents dans la ville. Après avoir ciblé le public sud-coréen, il conviendra de faire le point sur les autres nationalités présentes à Auvers et qui ne passent pas la porte du musée, de comprendre leurs attentes, et de définir ainsi des objectifs précis afin de capter ces publics. Lorsque ces objectifs seront clairement définis, des actions spécifiques seront mises en place.

A3. Renforcer les liens avec les structures touristiques :

Aujourd'hui, le musée touche peu les groupes touristiques en visite à Auvers-sur-Oise. Ils sont majoritairement attirés par la visite guidée de la ville, de l'Auberge Ravoux et du Château. Plus qu'un manque de volonté de découvrir le musée, il s'agit surtout d'un manque d'informations auprès des tours opérateurs et des agences de voyage avec lesquels le musée n'a, pour l'instant, aucun contact. Identifier précisément ces différents partenaires et développer avec eux des visites de la ville passant par le musée constitue l'une des priorités. L'Office du Tourisme d'Auvers sera un partenaire majeur pour contribuer à ce développement, tout comme Val d'Oise Tourisme (CDVO), le Comité Régional du Tourisme (CRT) en Ile-de-France et les offices du Tourisme de l'Isle-Adam et Pontoise dans le cadre de la nouvelle destination touristique « Vallée de l'Oise ».

B. DEVELOPPER L'ACCUEIL DES PUBLICS EMPECHES

Les publics empêchés représentent les personnes ne pouvant se déplacer aux lieux culturels. Ces publics rassemblent de nombreuses catégories : malades, personnes à mobilité très réduite, personnes très âgées, hospitalisés, détenus...⁸

B1. Développement de l'accueil des publics en situation de handicap :

La loi de 2005 sur l'égalité des chances, dite « Loi handicap » prévoit l'accès au bâtiment et au contenu du bâtiment (collections et événements).

La configuration actuelle du musée ne permet pas l'accueil des personnes en situation de handicap moteur à l'étage où sont présentées les expositions temporaires. Leur accueil est désormais possible au rez-de-chaussée du musée via le jardin. La Commune d'Auvers s'engage sur cinq ans à mener un diagnostic précis des travaux à envisager et à en effectuer une première tranche. En attendant que des travaux soient réalisés, une borne sera mise en place au rez-de-chaussée pour présenter l'exposition temporaire. Le musée pourra envisager de réaliser une visite virtuelle à 360° de l'exposition temporaire en engageant un partenariat avec la licence infographie, webdesign et *multimédia* » (IWM) ou la licence « Chargé de Communication Culturelle et *Multimédia* » (CCCM) de l'université de Cergy-Pontoise.

Ce projet nécessitera :

- une réflexion sur la dépose-minute des personnes en fauteuil ou en diverses difficultés motrices ;
- un remodelage des cheminements extérieurs, côté cour ;
- la création d'un ascenseur accessible aux PMR et pouvant être adapté au déplacement des œuvres ;
- une mise à niveau "de plain-pied" de l'ensemble des planchers à l'étage du musée (voir V. Projet de restructuration) ;
- d'autres dispositifs liés aux cheminements intérieurs (largeur des passages) et médiation "accessibles au plus grand nombre".

La mairie d'Auvers-sur-Oise souhaite que l'accueil des visiteurs en situation de handicap mental, visuel et auditif soit quant à lui pris en compte dans les cinq ans à venir. Afin de proposer des expositions adaptées au mieux à ces différents handicaps, un travail en partenariat avec différentes structures spécialisées est nécessaire. Les actions et les documents de médiation seront donc le fruit d'un dialogue avec ces associations et avec des structures médicalisées repérées en amont. Les instituts médico-éducatifs du Val d'Oise, la cellule handicap du Conseil Régional d'Ile de France et la maison des personnes handicapées du Val d'Oise seront sollicités en priorité pour définir des objectifs et développer de nouveaux outils adaptés. Dans un deuxième temps, des conférences en LSF à date fixe et des pictogrammes simples pour la circulation au sein du musée pourront être mis en place, ainsi que des cartels simplifiés et des documents faciles à lire. Des subventions seront sollicitées auprès du Département, via le dispositif *Appel à projets touristiques innovants du Val d'Oise*, (jusqu'à 25% du montant du projet plafonné à 10 000€ par an), et auprès de la Région Ile-de-France, via le dispositif *d'Amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux sites et produits touristiques en région Ile de France*.

⁸ <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe/Disciplines-et-secteurs/Action-culturelle-et-territoriale/Les-publics-empeches2>

B2. Développer l'accueil des publics empêchés et éloignés de la Culture

Le musée doit pouvoir poursuivre son action d'éducation artistique et culturelle auprès de toutes les populations qui composent son territoire. Il conviendra dans un premier temps de repérer les publics réellement éloignés du musée afin de définir une offre plus adaptée. Le travail avec les intermédiaires (écoles, associations, les relais de quartier, les structures sociales, l'hôpital de Pontoise, la maison d'arrêt d'Osny, les EHPAD...) est essentiel pour capter de nouveaux publics. Ces structures seront sollicitées afin de développer des actions de médiation et des événements adaptés. Si le public ne peut pas venir physiquement au musée, des dispositifs hors les murs tels que des conférences délocalisées, des vidéos sur nos expositions disponibles sur Internet ou, plus simplement, la mise à disposition de catalogues d'expositions, seront envisagés. Des expositions-dossiers sur panneaux présentées hors les murs (dans les écoles, à la médiathèque d'Auvers-sur-Oise...) contribueront également à toucher davantage les publics empêchés et éloignés de la Culture.

V- Restauration du Manoir des Colombières

À l'issue de son étude en septembre 2011, le cabinet Laidet a défini plusieurs préconisations concernant la structure et l'enveloppe qui seront suivies dans les cinq ans à venir. Il convient de préciser que le bâtiment n'est ni inscrit, ni classé au titre des monuments historiques. En 2020, un diagnostic sera de nouveau établi par un cabinet d'étude afin d'évaluer plus précisément le phasage des travaux. Ce tableau prévisionnel est donc susceptible de subir des modifications (cf : tableau prévisionnel des opérations à effectuer).

A. STRUCTURE

Avant tous travaux de réfection, la priorité sera de procéder aux investigations techniques suivantes :

- étude géotechnique avec préconisations techniques de reprise des fondations, en fonction des résultats des sondages à effectuer sur la périphérie de l'édifice ancien, comme à l'emplacement d'éventuelles constructions neuves,
- étude des descentes de charges et des reprises de planchers, en fonction du résultat des sondages sur les planchers bois, notamment au droit de leur ancrage dans les murs périphériques,
- diagnostic sanitaire de l'ensemble des ouvrages en bois, dont en particulier la charpente des combles et des planchers. Il convient de vérifier la présence des différents parasites pouvant s'attaquer au bois (termites, vrillettes, mэрule, capricorne des maisons).

Dans le cadre du Manoir des Colombières, hormis la problématique structurelle, la nécessité de mise à niveau des planchers pour l'accueil des PMR s'impose. Les pentes devront être de 5% maximum avec un rayon de braquage suffisant au niveau des angles et des virages. Une des réponses possibles serait le recours à un dallage autoportant en béton allégé ancré dans les murs périphériques, les planchers existants étant à considérer comme du coffrage perdu. Il est à noter qu'à l'heure actuelle aucun dispositif ne permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux salles du 1er étage qui

accueillent les expositions temporaires. Avant que les travaux soient mis en place, une visite virtuelle de l'exposition à 360° sera proposée sur un écran au rez-de-chaussée du musée.

De plus, les portes d'accès aux différentes salles n'ont pas les dimensions requises pour le passage d'un fauteuil roulant qui sont de 0.90 m pour un fauteuil non-électrique et de 1.10 m pour un fauteuil électrique.

B. ENVELOPPE

La couverture nécessite une solide révision, avec remplacement de certaines parties, notamment en façade est, sur cour, au droit des lucarnes centrales. En façade ouest, l'absence de pare-pluie / pare-vapeur, de complexe anti-condensation, et de complexe d'isolation thermique sera compensée par des matériaux contemporains performants.

Une campagne de restauration de la couverture constitue la première urgence. La récupération d'une partie des tuiles en réemploi est envisageable. Ces travaux permettraient une restructuration de toutes les évacuations d'eau pluviale et leur raccordement aux réseaux enterrés, en contribuant ainsi rapidement à l'assainissement du bâtiment.

C. EXTENSION

Le constat d'état du bâtiment et son projet de développement révèlent qu'un agrandissement sera nécessaire dans les 10 ans à venir pour solutionner à la fois les questions posées par l'accueil du public et les réserves.

Pour réaliser cette opération, une étude globale devra être conduite avec une proposition de réalisation par tranches conditionnelles compatibles avec les finances communales pouvant être inscrite dans un contrat régional. L'utilisation et donc la réfection des bâtiments vacants à proximité du musée seront envisagées en priorité. Des diagnostics géotechniques devront être faits en amont. Ils concerneront l'ensemble de la parcelle comprenant le manoir, les deux maisons en annexes et le jardin. Dans le cadre de l'agrandissement du musée, une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Régional d'Île de France via le dispositif de soutien à la construction, à la restauration et à l'aménagement des musées, auprès de la DRAC Île de France, et auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du contrat régional.

Tableau prévisionnel des opérations à effectuer

Opération	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Restauration structure et enveloppe	Diagnos-tics géotechni-ques	Investigation avant travaux suite (diagnostics sous-sol...) Phasage des priorités d'intervention Mise hors d'eau de la toiture	Travaux réfection structure en fonction des priorités définies en 2020	Travaux réfection structure en fonction des priorités définies en 2020	Travaux réfection structure en fonction des priorités définies en 2020	Etude et définition des possibilités d'agrandissement Phasage des interventions par tranches conditionnelles

VI- Développement des moyens humains

L'équipe réduite actuelle ne peut suffire à remplir l'ensemble des missions d'un Musée de France. La loi du 4 janvier 2002 prévoit que les activités scientifiques des musées de France sont assurées sous la responsabilité de professionnels présentant des qualifications définies par décret en Conseil d'Etat et que chaque musée de France dispose d'un service des publics ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelle. Deux personnes issues de la filière culturelle seront donc recrutées. L'une assurera les missions de conservation des œuvres et les expositions, l'autre la mission de responsable des publics. L'aide des membres de l'Association des Amis du Musée Daubigny lors de la mise en place des expositions devra se limiter à des tâches qui n'impliquent pas de contact avec les œuvres.

A. POUR LA CONSERVATION DES ŒUVRES ET LES EXPOSITIONS

La responsable de l'établissement demeure chargée du commissariat des expositions, de la conservation des collections et de la gestion administrative du site. Elle assure la mise en place et le suivi des budgets, la gestion des équipes chargées de l'accueil, la définition et la réalisation des expositions et des événements du musée.

À ces missions s'ajouteront des missions d'encadrement des agents d'accueil, du responsable des publics, des stagiaires issus du chantier école de l'INP. Enfin, elle sera chargée du suivi des projets communs mis en place avec les différentes structures culturelles de la commune.

Les publications du musée seront réalisées par la responsable du musée dans le cadre des expositions temporaires.

B. POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

B1. Un responsable du service des publics

Pour répondre à la loi du 4 janvier 2002, il est prévu dès 2020, il est prévu l'embauche d'un responsable du service des publics chargé de concevoir et d'animer les visites guidées et les ateliers pédagogiques à destination des différents publics (adultes et jeune public, public scolaire, public en situation de handicap et empêché). Ce poste devra être publié en novembre 2019 pour une prise de fonction en janvier 2020. Il concevra également les outils de médiation des différentes expositions, sera chargé de la mise en place des plannings de groupes, de la communication à destination des groupes et de la réalisation des bilans réguliers. Les travaux du bâtiment n'impliqueront pas l'interruption des missions du musée en direction de ses publics.

Il sera également chargé du suivi des projets menés conjointement avec la médiathèque d'Auvers-sur-Oise et pourra réaliser certaines des expositions dossiers. Une mutualisation de ce poste entre le musée et Galerie d'Art Contemporain pourra être envisagée. Il sera idéalement titulaire d'une licence ou d'un master en médiation culturelle, ou à défaut, d'une expérience significative dans ce domaine et sera recruté au grade d'assistant de conservation du Patrimoine.

B2. Les agents d'accueil

La qualité de l'accueil est une priorité. Elle participe au bien-être du visiteur, l'incite à poser des questions et permet de fidéliser le public. C'est aussi l'image de l'établissement et donc de la commune qui est en jeu. Une attention toute particulière sera portée sur ce point lors de la formation des agents par la responsable du musée.

Les agents d'accueil doivent en permanence être deux pour des raisons de sécurité d'une part et du fait de la configuration du bâtiment d'autre part. L'un assure l'accueil et la billetterie au rez-de-chaussée du musée tandis que l'autre assure la surveillance au premier étage. Deux agents à temps plein chargés de l'accueil seront donc recrutés dès 2020. Leurs missions seront multiples : ces agents devront être polyvalents afin de renforcer leur intérêt pour la structure et maintenir une motivation constante.

Constituant le premier contact du visiteur avec le musée, ils doivent accueillir et renseigner les visiteurs sur les expositions en cours (permanente et temporaire). Ils doivent également être en capacité d'expliquer les expositions présentées dans les autres sites culturels d'Auvers. Certains visiteurs posent des questions parfois très pointues ; les agents d'accueil doivent pouvoir leur apporter des réponses ou leur indiquer où trouver les réponses. Pour cette raison, des agents ayant un intérêt reconnu pour l'Histoire de l'art seront sélectionnés. Au vu du nombre de touristes étrangers à Auvers et afin d'améliorer leur accueil, ils devront maîtriser au minimum une langue étrangère. Des stages seront également proposés aux élèves de l'université de Cergy Pontoise, au sein de l'UFR langues et études internationales, en vue de développer un accueil en plusieurs langues, notamment extrême-orientales.

Il sera demandé aux agents chargés de l'accueil des publics, d'assurer la tenue des statistiques, ainsi que celle de la comptabilité quotidienne. Un bilan devra être effectué en fin de chaque semaine récapitulant les avis des visiteurs, leurs demandes particulières et leurs suggestions dans un souci constant d'améliorer l'accueil.

VII- Synthèse

A. CALENDRIER PREVISIONNEL DE 2019 A 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Opération Restauration structure et enveloppe	Diagnosics géotechniques	Investigation avant travaux suite (diagnostics sous-sol...) Phasage des priorités d'intervention Mise hors d'eau de la toiture	Travaux réfection structure en fonction des priorités définies en 2020	Travaux réfection structure en fonction des priorités définies en 2020	Travaux réfection structure en fonction des priorités définies en 2020	Etude et définition des possibilités d'agrandissement Phasage des interventions par tranches conditionnelles
Conservation- Restauration des collections		1 ^{ère} phase récolement Définition des restaurations urgentes Définition lieu de réserves provisoires aux normes Plan de déplacement des collections dans réserves provisoires Collection 1 déposée sur le site Joconde	Déplacement collections dans réserves provisoires Travaux de mise aux normes réserves 1 ^{ère} phase restauration des œuvres Dépôt des collections sur Site Joconde	Déplacement: collections dans réserves mises aux normes 2 ^{ème} phase récolement Définition des priorités en matière de restauration Dépôt des collections sur Site Joconde restauration des œuvres	restauration des œuvres	restauration des œuvres
Recrutement	Recrutement responsable musée					
		Recrutement responsable des publics Recrutement agents				

	c'accueil	A poursuivre en fonction des possibilités offertes par le marché de l'art. Acquisitions privilégiées : gravures et clichés-verre de Charles François Daubigny		
Acquisition des collections Service des publics	<p>Définition objectifs accueil personne en situation de handicap</p> <p>Mise en relation structures pour développement publics éloignés de la Culture (ex : structures handicap)</p> <p>Définition actions à mener en faveur développement publics éloignés de la Culture</p>	Développement dispositifs accueil publics handicapés et publics éloignés		
Aspects financiers	Réflexion sur les financements possibles choix du type de contrat	Budgetisation, phasage des opérations suite à diagnostic, définition des tranches de travaux etancements successifs		

B. CONCLUSION

Ce projet scientifique et culturel est l'aboutissement de 30 ans de travail qui ont permis de faire évoluer le musée Daubigny en un établissement reconnu pour la qualité de ses collections et de ses projets. Il est le fruit des efforts de l'association qui l'a fait naître, des équipes qui le font fonctionner et de la municipalité d'Auvers-sur-Oise qui en a la tutelle et souhaite le voir se développer. L'appellation musée de France permettra de lui insuffler une nouvelle dynamique en l'intégrant officiellement dans des réseaux structurés de musées à l'échelle régionale et nationale dès l'année 2020.

Ce projet définit deux objectifs ambitieux pour les cinq prochaines années : montrer quelle a été la place d'Auvers-sur-Oise dans l'Histoire de l'Art ; conserver, enrichir et valoriser les collections du musée Daubigny auprès des publics les plus larges possible. Pour que ces deux objectifs soient réalistes dans un environnement économique contraint, ce projet s'emploie à fixer des actions prioritaires et à échelonner les démarches sur cinq ans.

La priorité porte sur la conservation des collections. La mise aux normes des réserves et du manoir qui abrite le musée sera donc mise en place dès l'année 2020. Eventuellement, les bâtiments annexes au musée pourront être utilisés afin d'accueillir les réserves si leur état le permet après un diagnostic détaillé. À l'issue des cinq ans, une étude de faisabilité sera menée en vue d'un éventuel agrandissement du musée.

Le succès d'un musée ne se mesure pas au nombre de visiteurs qu'il reçoit, mais au nombre de visiteurs auxquels il a enseigné quelque chose. À l'instar de Georges Henri Rivière, l'objectif du musée n'est pas de multiplier sa fréquentation mais de cibler précisément les publics qu'il souhaite toucher afin de leur proposer une offre adaptée. Les travaux de mises aux normes nécessiteront peut-être des périodes ponctuelles de fermeture, incompatibles avec ces missions de développement de nouveaux publics. Ils seront donc éventuellement programmés dans un second temps.

L'ambition de la ville d'Auvers-sur-Oise pour le musée Daubigny ne se limite cependant pas aux cinq prochaines années. Avec ce projet scientifique et culturel et l'appellation Musée de France, elle veut fixer une base solide qui permettra de conserver les collections en les protégeant juridiquement et de les transmettre, sans heurt, aux générations futures.

En 2025, un bilan et un regard critiques seront portés sur ce projet qui pourra être, en fonction, actualisé.

ANNEXE 1 : 30 ANS DU MUSEE DAUBIGNY : LES DATES CLEFS

1983 : Donation Goeneutte et donation Desboutin en vue de créer le musée d'Auvers-sur-Oise

1984 : Création de « l'Association pour la Fondation du Musée d'Auvers-sur-Oise »

1987 : Donatlon Raskin-Daubigny, ouverture du Musée Daubigny dans le Manoir des Colombières, « l'Association pour la Fondation du musée D'Auvers-sur-Oise » devient « l'Association du musée Daubigny »

2000 : Donatlon Lavech de Chancy

2001 : Un agent d'accueil employé par la ville d'Auvers-sur-Oise est mis à disposition du musée

2003 : Les expositions du musée Daubigny s'insèrent dans la programmation de la Saison culturelle d'Auvers-sur-Oise.

2007 : Emploi d'une médiatrice culturelle à temps plein par le biais de l'emploi tremplin – développement de l'accueil des groupes

2008 : Début de l'inventaire informatisé des collections

2011 : Etude de faisabilité réalisée par le Cabinet Laidet- Zaborski en vue de l'agrandissement du musée Daubigny

2012 : Fin de l'inventaire des collections et expertise par la société de vente aux enchères APONEM

2013 : Municipalisation du musée Daubigny

2013 : L'Association du musée Daubigny devient l'Association des Amis du musée Daubigny

2015 : Agrandissement du musée Daubigny : ouverture d'une salle d'exposition permanente accessible aux personnes à mobilité réduite consacrée à l'œuvre de Charles François Daubigny et de son fils Karl Daubigny

2016 : Augmentation de l'amplitude horaire du musée

2017 : Exposition *Charles François Daubigny : aux sources de l'impressionnisme* à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Charles François Daubigny : augmentation du nombre de visiteurs de 60% par rapport à 2016. La fréquentation se maintient en 2018.

2018 : Participation à l'exposition itinérante *Charles François Daubigny* au Japon

2019 : Exposition *Camille Corot : 1796-1875* en partenariat avec le musée des Beaux-Arts de Reims

2019 : Demande d'appellation musée de France

ANNEXE 2 : COLLECTION DU MUSEE DAUBIGNY DOSSIER JOINT

ANNEXE 2 BIS : VISUELS DES OEUVRES MAJEURES DU MUSEE DAUBIGNY

Section 1 : Autour de l'impressionnisme



Charles François Daubigny, *Ile de Vaux, petit bras de l'Oise*, Huile sur panneau, 1870,
Musée Daubigny Auvers-sur-Oise



Charles François Daubigny, *Moulins de Dordrecht*, Huile sur toile, 1872, Musée Daubigny Auvers-sur-Oise



Charles François Daubigny, *La poule d'eau à Auvers-sur-Oise*, Huile sur panneau, 1874,
Musée Daubigny Auvers-sur-Oise



Karl Daubigny, *Côtes rocheuses à Penmarch'*, Huile sur toile, Musée Daubigny Auvers-sur-Oise



Karl Daubigny, *La cucillette des pois*, Huile sur toile, Musée Daubigny Auvers-sur-Oise



Léonide Bourges, *Pommiers en fleurs à Cordeville*, Huile sur panneau, Musée Daubigny Auvers-sur-Oise

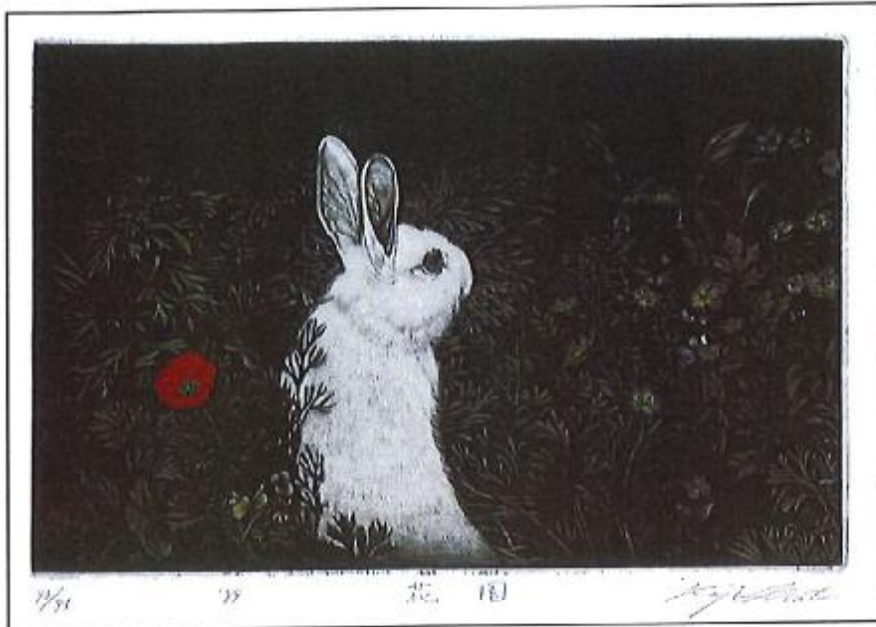


Maxime Maufra, *Bateaux au coucher du soleil*, Huile sur toile, Musée Daubigny Auvers-sur-Oise

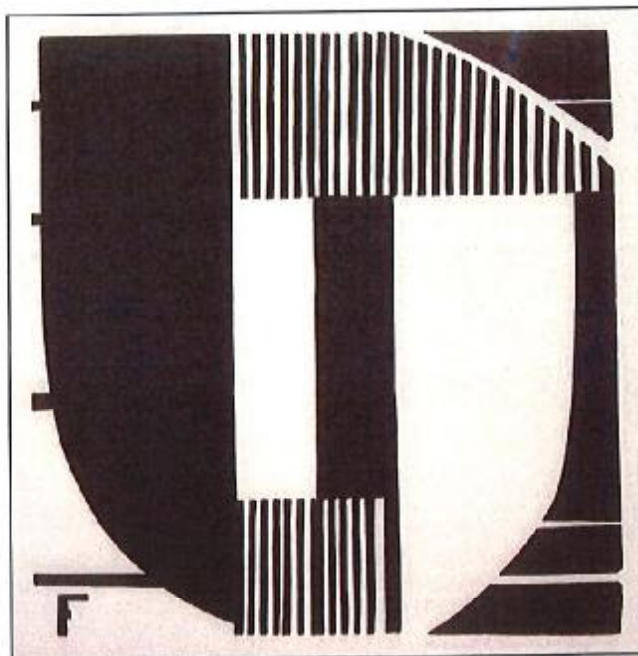


Jules Dupré, *Mer en vue à Cayeux*, Huile sur toile, Musée Daubigny Auvers-sur-Oise

Section 2 : Art contemporain :



Koji Ikuta, *Le jardin fleuri*, Manière noire, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Otto Freundlich, *Composition 1937*, Gravure sur bois, 1937, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



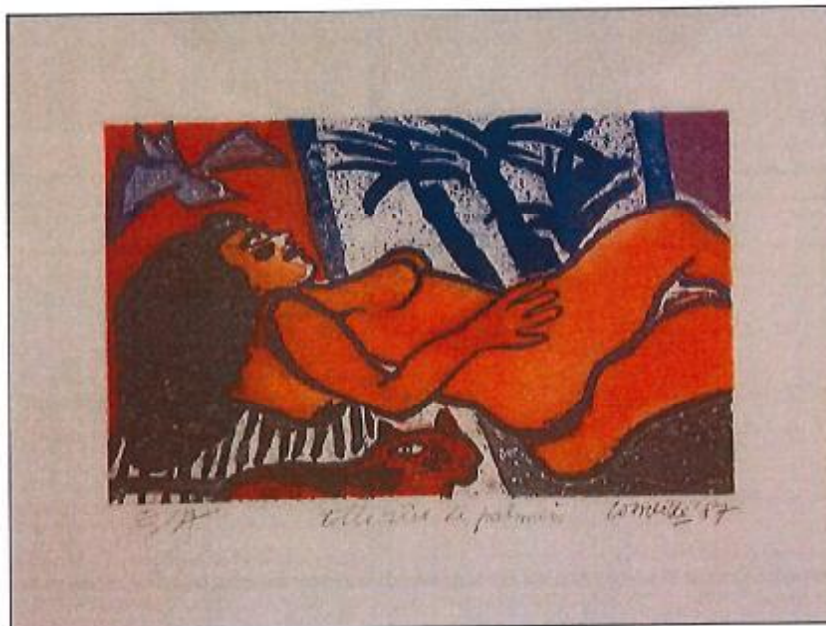
Pierre Alechinsky, *Ainsi ne soit-il pas*, Lithographie, 1998, Musée Daubigny Auvers-sur-Oise



Jan Eklert, *Femme assise au repos*, Huile sur carton, 1953, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Sho'ishi Hasegawa, *Le Petit arbre sous la lune*, gravure, technique mixte, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



CORNEILLE, *Elle rêve de palmiers*, Gravure sur cuivre au sucre, 1987, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

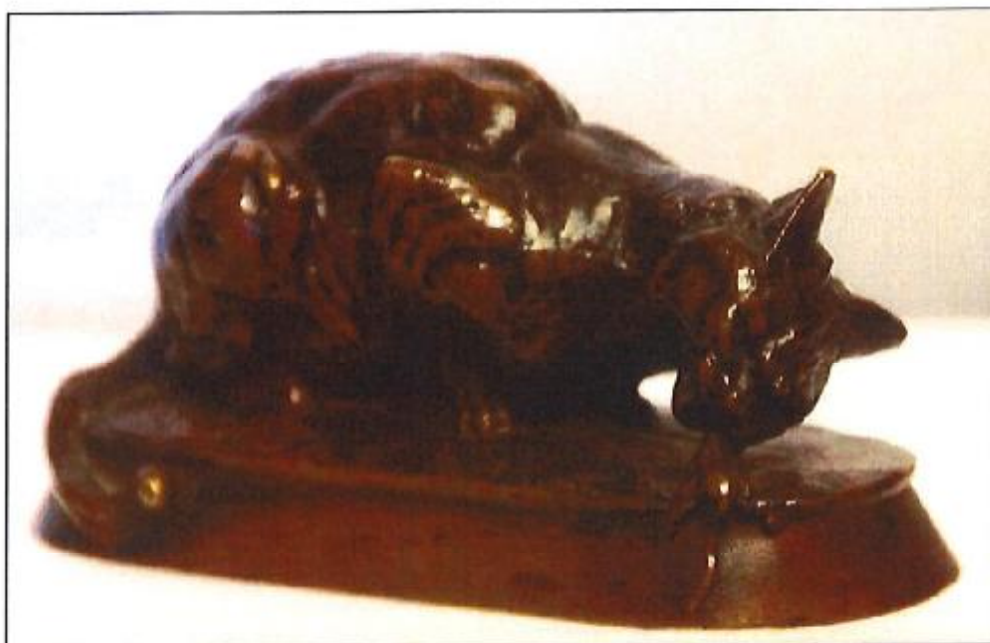
Section 3 : Art félin :



Antoine Louis Barye (1796-1875), *Chat assis*, Bronze, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Jean Cocteau (1889-1963), *Tête de chat*, Feutre sur papier, 1963, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Emmanuel Frémiet (1824-1910), *Chat mangeant*, Bronze, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Gen-Paul (1895-1975), *Les deux chats*, Gouache sur papier, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Miçao Kono (1900-1979), *La Belle au chat*, Huile sur toile, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Emile Gallé (1846-1904), *Le Chat*, Faïence fine et verre, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

Section 4 : Art naïf :



Bruno Epple, *Tischgenosse*, Huile sur toile, 1981, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



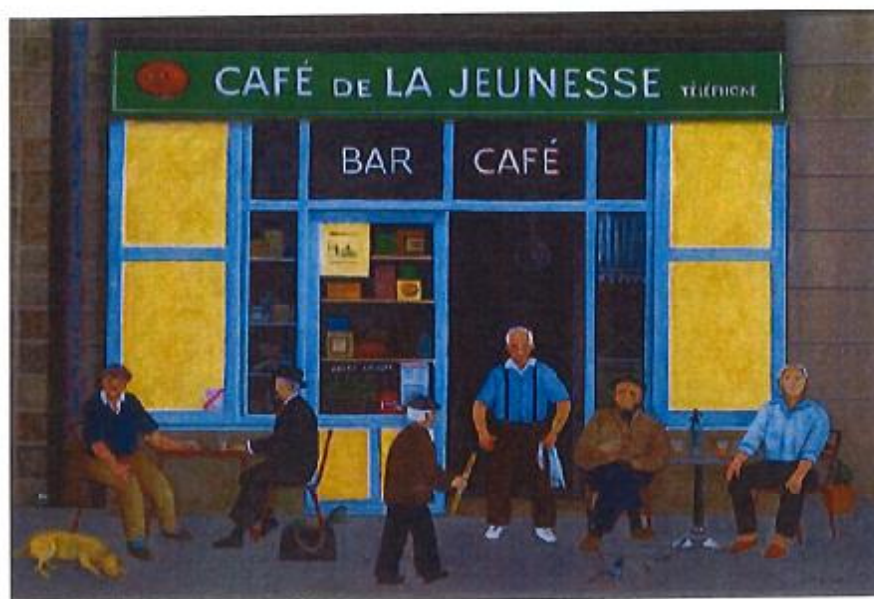
Paul Jeannin (1939-2011), *Boullstes*, Eau-forte et aquatinte, 2002, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



André Salaün (1921-2005), *La Rafle rue Saint-Denis*, Huile sur toile, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Foutanaz, *Le Trou du cul du chat*, Huile sur panneau, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Jeanne-Marie Vidal, *Le Café de la jeunesse*, Acrylique sur toile, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Marie Vergne, *L'Atelier au temps des cerises*, Huile sur toile, Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

ANNEXE 3 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2012

République Française MAIRIE D'AUVERS-SUR-OISE (60410)		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12 - 054	
DATE DE CONVOCATION -9 NOVEMBRE 2012		Le 16 novembre 2012 à 20 h 46, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Jean-Pierre BEQUET, Maire.	
DATE D'AFFICHAGE -9 NOVEMBRE 2012		Étaient présents : Jean-Pierre BEQUET, Ella LE PORT, Marie-Agnès GILLARD, Laure DA ROCHA, Jean-Pierre ERIHAT, François RANNOU, Sylvie SALAÜN, Jean RODIER, Philippe CHUPPE, Christian MICHARD, Hervé MUDRY, Daniel BOURDEAU, Lydie BABA, Isabelle MEZIERES, Sylvie DESCAMPS, Philippe CREVEL, Laurent DELATTE, Danièle BEAUDET, Charles MAUZOLE, Claude YVART, Pascal MAURICE, Claire HOUBERT, Xavier BOGGIO formant la majorité des membres en exercice.	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 28 PRÉSENTS 23 VOTANTS 23		Absents excusés : Emile SFIQUEL ayant donné pouvoir à Ella LE PORT, Marion PORRET ayant donné pouvoir à Marie-Agnès GILLARD, Julien SÉRIGNAC ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BEQUET, Marie-France MATTELIN ayant donné pouvoir à Claire HOUBERT, Alexandre EUGAY ayant donné pouvoir à Philippe CHUPPE.	
OBJET : MUNICIPALISATION DU MUSÉE DAUBIGNY		Absent : Florence DUFOUR Secrétaire de séance : Lydie BABA	
Comité exécutif de la commune d'Auvers-sur-Oise 16 NOV 2012 ARRIVÉE		Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'avis des services concernés Considérant que l'association du musée Daubigny, lors de son conseil d'administration en date du 4 avril 2012 et de son assemblée générale extraordinaire en date du 26 mai 2012, propose de céder à la commune le fonctionnement du musée actuel comprenant un fonds d'œuvres, une boutique, des équipements, des fournitures et de transférer le personnel, Considérant que par cette action, le musée poursuivra plus efficacement son développement, notamment en termes de prêts d'œuvres majeures et élargira les conditions d'obtention d'une labellisation « musée de France », Considérant que le musée Daubigny fait partie intégrante du patrimoine culturel et touristique de la commune, Considérant une plus grande cohérence dans la mise en œuvre de la politique culturelle, touristique et patrimoniale de la commune par le gestion d'un équipement culturel majeur, Considérant que le bâtiment actuel accueillant l'association du musée Daubigny est déjà propriété de la commune, Considérant que par ce principe, l'association du musée Daubigny remet à la commune un document objet de propriété valable devant toute éventualité concernant l'intégrité de fonds et présents en valeur, Considérant qu'une convention à venir entre l'association du musée Daubigny et la commune précèdera la création d'une future association des « amis du musée » et que celle-ci participera à l'animation du lieu.	

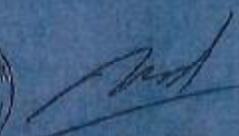
44/b. 12 - 054

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de présentation, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- > DÉCIDE de la mutation palliative du musée Daubigny,
- > AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et en susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Auvors-sur-Oise, le 16 novembre 2012.




Jean-Pierre BÉQUET
Maire d'Auvors-sur-Oise

SOUS-PRÉFET DE POMBOISE
16 NOV. 2012
ARRIVÉE

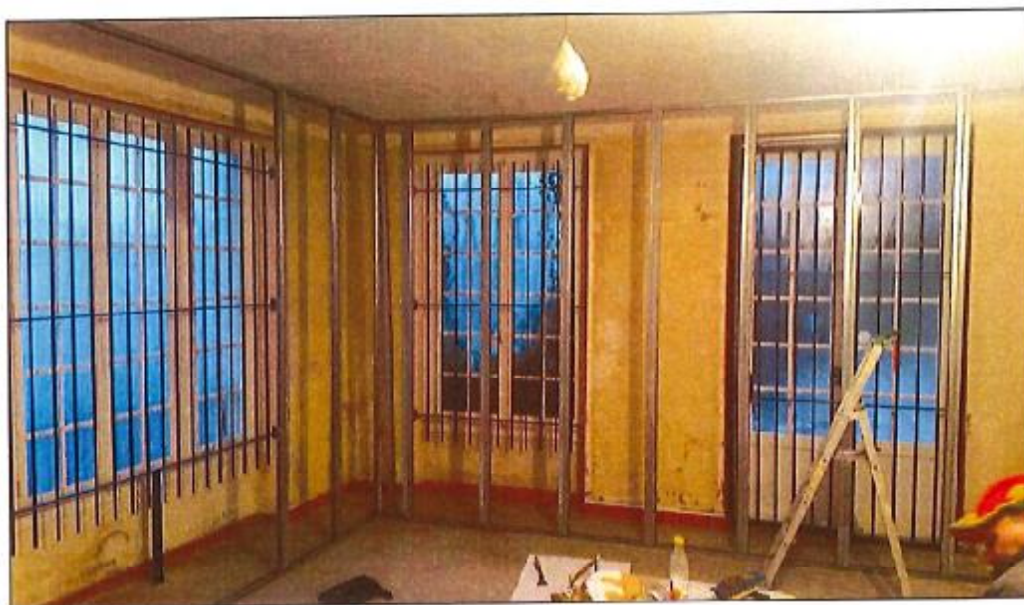
ANNEXE 4 - EXPOSITIONS ET CATALOGUES DE L'ASSOCIATION MUSEE DAUBIGNY

Expositions Association Musée Daubigny		Catalogues publiés par l'AMD
Année	Titre	
1988	Hommage à René Blanc (1906-1987)	
1989	Rétrospective Jean Bouvot (1913-1987)	
1990	Autour du Dr. Gachet	<i>Autour du docteur Gachet</i>
1992	Bracher : Hommage à Van Gogh Art Brut	
1993	Paysages 1860-1920	<i>Paysages 1860 - 1920</i>
1994	Des post-impressionnistes	
1995	Portraits de 1850 à 1990	<i>Portraits de 1850 à 1990</i>
1997	Hommage à C.-E. Schuffenecker (1851-1934) Robert Ferri : Fragments de mémoire De Boggio à Boggio	<i>De Boggio à Boggio</i>
1997/98	André Bongibault (1) - André BOUQUET(2)	
1998	Lauzero	
1999	Mohlitz Philippe Hommage à Jeanclos	<i>Hommage à Jeanclos</i>
2000	Daubigny Bourov	<i>Daubigny</i> <i>Bourov</i>
2001	Marc Pessin Le Chat et l'Artiste	<i>Le Chat et l'artiste</i>
2002	Koji Ikuta Th.-A. Steinlen (1859-1923) : Un autre regard	<i>Steinlen "Un autre regard"</i>
2003	Dans le cercle de Van Gogh et du Dr. Gachet	<i>Dans le cercle de Van Gogh et du Dr. Gachet</i>
2004	Pierre Alechinsky : papier, cuivre et pierre, depuis 1948	
2005	Edgar Chahine (1874-1947) : Les femmes, Paris, Venise	<i>Chahine Les Femmes, Paris, Venise</i>
2006	Jean-Pierre Lagarde ou l'enfance du rêve Rives et rivages Hommage à Cézanne graveur	<i>J.-P. Lagarde "L'enfance du rêve"</i>
2007	de Daubigny à Alechinsky : 20 ans de collections	<i>De Daubigny à Alechinsky, 20 ans de collections</i>
2008	Charles-F. Daubigny, sa famille, ses amis, ses élèves Corneille, la femme et l'oiseau	<i>Corneille "La Femme et l'oiseau"</i>
2008/09	Chats du rêve, chats du quotidien	
2009	Les Couleurs de l'impressionnisme : Guillaumin, Goencutte, Murer	<i>Les Couleurs de l'impressionnisme...</i>
2009/10	Panorama de la gravure, de Daubigny à nos jours	<i>L'Estampe 1ère édition français</i> <i>L'Estampe 1ère édition anglais</i>
2010	Fernand Quignon : Le Chant de la terre	
2011	Auvers vu par les peintres du musée Année Zadkine à Auvers sur Oise	<i>Année Zadkine à Auvers-sur-Oise</i>
2011/12	Figuration naïve	<i>Figuration naïve</i>
2012	À l'automne : <i>Des Arbres et des Lettres</i> (Saison départementale « Forêt en Val d'Oise »)	<i>L'Estampe 2ème édition français</i>

ANNEXE 5: PARCOURS D'EXPOSITION PERMANENTE



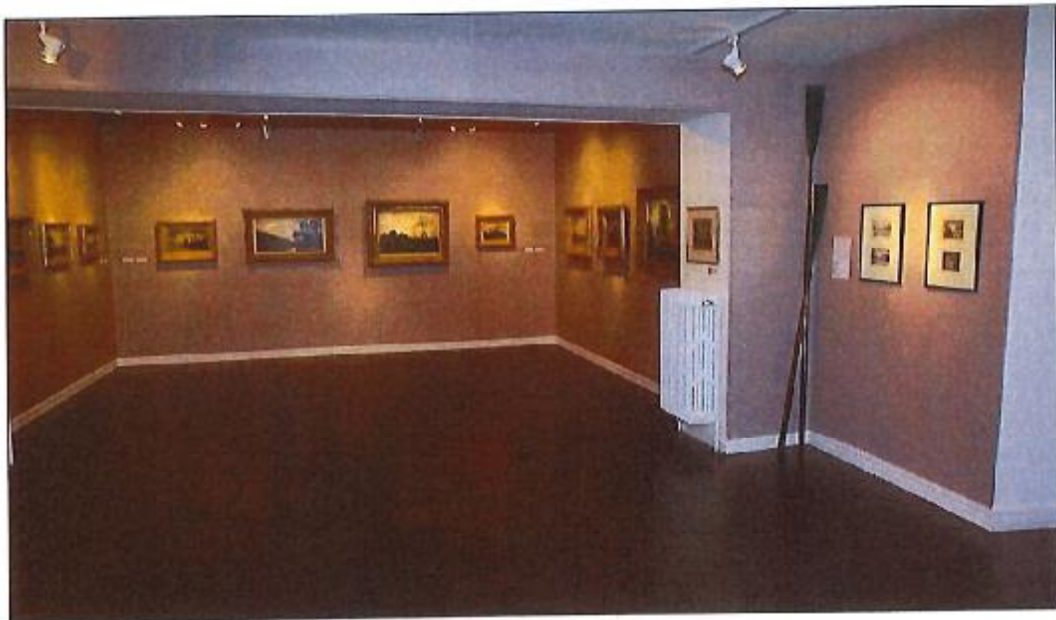
Espace de rez-de-chaussée du musée, Phase 1 des travaux © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Espace de rez-de-chaussée du musée, Phase 2 des travaux : mise en place des contre-cloisons. Un espace permet le nettoyage entre les murs et la contre-cloison. © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Espace d'exposition permanent après travaux © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Espace d'exposition permanent © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

ANNEXE 6 : BILAN DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2013-2018

- **Exposition : *Les œuvres cachées du musée Daubigny***
Du 12 janvier au 10 mars 2013

L'exposition présentait une sélection de peintures, de dessins, de gravures, de céramiques, provenant des quatre collections du musée qui n'avaient jamais été exposés. Elle a permis de belles découvertes au gré du fonds constitué, pendant près de trente ans, par l'Association du musée Daubigny.

Fin XIXe – début XXe

À côté des paysages champêtres figurait une galerie de portraits d'artistes ayant côtoyé Charles François Daubigny ou ayant contribué à faire connaître Auvers : Jean-François Millet, Charles Jacque, Marcellin Desboutin, Paul Cézanne, Norbert Goeneutte, Paul van Ryssel (Le docteur Gachet), à laquelle s'ajoutaient les silhouettes croquées par deux grands dessinateurs, chroniqueurs de la vie parisienne : Théophile Alexandre Steinlen, André Mantelet.

Art contemporain

Le travail figuratif de deux graveurs, Koji Ikuta et Hélène Nué, autour de la thématique « Histoires naturelles » cotoyait le passage de la figuration à l'abstraction avec Jean Ekiert, Alechinsky, Freundlich...

Art félin

Les chats, drolatiques amusants et bizarres à la fois, envahissaient les murs avec les tableaux de Jacques Nam, Foutanaz, Tailleux, Waroquier.

Art naïf

Les grandes œuvres joyeuses d'André Salaün, artiste naïf dans la mouvance des années soixante, faisaient revivre des scènes humoristiques et osées d'un passé déjà lointain.

Documents de visite : Des livrets-jeux et des jeux parcourant la visite étaient proposés

Animations scolaires : Les objectifs pédagogiques étaient les suivants :

- Comprendre ensemble ce qu'est l'art naïf, l'art contemporain et l'art animalier.
- Appréhender différentes techniques artistiques

Lors de l'atelier d'art plastique, les élèves ont réalisé un diptyque d'art naïf et d'art animalier à l'aide de différentes techniques.

Fréquentation y compris les scolaires : 522 visiteurs

Saison culturelles 2013 « Val d'Oise Océan »

Pour l'occasion, la ville était rebaptisée « Auvers-sur-Mer »

- **Exposition *De la mer à l'assiette***
Du 31 mars au 15 septembre 2013

Exposition réalisée en partenariat avec le Conseil général du Val d'Oise sous le commissariat de la Conseillère Musées à la Direction de l'Action culturelle, Département du Val d'Oise

L'exposition *De la mer à l'assiette* mettait en perspective divers médias pour raconter l'aventure de la route de la marée qui amenait, depuis le littoral, poissons et crustacés dans les assiettes aux siècles derniers. Le prêt généreux de quinze tableaux illustrant les étapes de la pêche (départ, pêche en mer, retour) du musée d'Opale-Sud de Berck-sur-Mer a permis de construire cette exposition autour de l'œuvre des peintres naturalistes et des premiers photographes de la Côte d'Opale. Les statuettes en terre cuite évoquaient les ports d'où provenaient les produits de la pêche. Les arts de la table, quant à eux, étaient illustrés par des faïences à décor marin ou maritime prêtées par le musée de Creil et les couverts à manche de nacre façonnés dans les ateliers du Pays de Thelle (Musée du Méru). Pour cette exposition, le musée a bénéficié des prêts généreux des musées de Méru, de Saint-Vaast-la-Hougue, du Musée de l'Oise de Beauvais (MUDO), du musée des Sapeurs-Pompiers d'Osny et du Comité Fernand Quignon. Les sections de l'exposition étaient illustrées de textes littéraires des XIXe et XXe siècle

Catalogue d'exposition : un catalogue commun avec l'exposition « Gyotaku » présentée à la Maison du docteur Gachet a été édité par le Conseil Général du Val d'Oise.

Documents de visite : un petit-journal d'exposition, livret-jeux, cartes postales anciennes, jeux parcourant la visite.

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

Fréquentation : 3 715 visiteurs dont 1 289 scolaires

Nuit des musées en mai : Lors de la Nuit des musées, deux visites à la lueur de la lampe torche ont été animées par Georges Dilly, directeur du musée d'Opale Sud de Berck-sur-Mer, principal prêteur de l'exposition.

Journées du Patrimoine en septembre : Lors des Journées Européennes du Patrimoine, un parcours lecture et musique inspiré du *Petit dictionnaire de cuisine (1873)* d'Alexandre Dumas a été organisé. Le comédien René Albold était accompagné au violon par Françoise Feyler de l'orchestre philharmonique de Radio France. 190 personnes ont assisté à ce parcours.

- **Exposition : Art Animalier**
Du 28 septembre 2013 au 2 février 2014

L'art animalier est présent dans les collections du musée à travers la collection d'art félin. Pour porter un nouveau regard sur l'art animalier, le musée Daubigny présentait cinq des principaux artistes animaliers contemporains. Les peintres Danielle Beck, Capton, Hélène Legrand, Christophe Ronel et le sculpteur Vassil. Le choix s'est porté sur eux pour l'originalité de leurs œuvres et leur renommée

internationale. Capton est le peintre taurin par excellence, et aussi celui des chevaux. Il est le peintre de la Limousine et du Percheron, du taureau dans sa pure noblesse avant que l'homme ne l'humilie. Danielle Beck est l'éthologue du pinceau. Elle restitue les positions les plus authentiques du règne félin. Cet académisme, tout en légèreté et douceur, transporte dans la faune du bout du monde. Hélène Legrand invite à être attentifs et l'on devient chercheur dans cet univers généreux. Elle montre une peinture qui incite à découvrir l'âme animalière. Ronel illustre l'animal du rêve. Le regard voyage d'un animal à l'autre pour se perdre dans une Arche de Noé festive d'un plaisant burlesque qui entraîne dans un tourbillon dont la poésie et l'enfance ne sont pas exclus. Vassil est le sculpteur de l'action. Tout est mobile, vivant dans son travail. Il fait penser à Antoine-Louis Barye par sa force, sa vivacité à représenter la vie, ici pas de pause tranquille mais du mouvement dans la plus pure ligne de la figuration naturaliste.

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

Fréquentation : 2 042 visiteurs dont 1 112 scolaires

Saison culturelle 2014 *Sur les pas de Van Gogh* (Première édition)

La première édition de la saison culturelle *Sur les pas de Van Gogh* est lancée dans le cadre de *Van Gogh Europe*. L'organisation Van Gogh Europe est née sous l'impulsion de quatre institutions : le Van Gogh Museum, le Kröller-Müller Museum, Van Gogh Brabant et la Fondation Mons 2015, Capitale européenne de la Culture 2015. Ces quatre piliers représentent, sous l'appellation « Van Gogh Europe », le cœur d'une alliance entre une trentaine d'institutions situées aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Angleterre. À l'occasion du 125^{ème} anniversaire de la mort l'artiste à Auvers-sur-Oise, Van Gogh Europe rendait hommage au peintre dont la vie et l'œuvre sont une source d'inspiration universelle. Des événements culturels étaient organisés dans les différents lieux ayant marqué la vie de Van Gogh dès l'année 2014.

- Exposition : *Sur les pas de Van Gogh, Un chemin vers la couleur*
Du 5 avril au 31 août 2014

Réalisée en partenariat avec le musée Estrine de Saint-Rémy-de-Provence, cette exposition s'inscrivait dans la thématique de la saison culturelle « Sur les pas de Van Gogh », avec une mise en regard d'artistes de Saint-Rémy et d'Auvers ayant travaillé sur les mêmes thèmes ou les mêmes paysages que le peintre. Le choix des artistes a été guidé par la façon dont ils ont utilisé la couleur dans la représentation du paysage : Freundlich, Alechinsky, Corneille, André Marchand, Louis Peeters, François Hilsom. À ces visions colorées, s'est ajouté le regard contemporain du photographe Olivier Verley qui capte la structure et la magie des paysages du Vexin qui ont fasciné les peintres.

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

Fréquentation : 4 312 entrées dont 1 500 scolaires

Nuit des musées le 17 mai : Lors de la Nuit des musées, une visite de l'exposition en présence du peintre François Hilsum a été organisée et animée par des lectures de textes sur la peinture et la couleur par Brigitte Bellac. 178 personnes ont assisté à cette Nuit des musées.

- **Exposition d'automne : « Hommes et bêtes dans la tourmente, Carnets de poilus »
Du 20 septembre au 21 décembre 2014**

Cette exposition était réalisée dans le cadre du début des commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale.

Pour cette exposition sur la place occupée par les animaux pendant la Grande Guerre, le musée a obtenu des prêts de musées de France majeurs parmi lesquels on peut citer : le musée des Beaux-Arts de Reims, le musée de l'Air et de l'espace du Bourget, le musée Malraux du Havre, le musée des Beaux-Arts de la Roche-sur-Yon, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine. Aborder le thème des animaux pendant la Première Guerre mondiale a été l'occasion de parler, non seulement du rôle des chevaux, des chiens sanitaires, des mulets et des ânes auprès des hommes, mais également d'évoquer leur représentation symbolique, notamment dans l'aviation à travers les insignes de fuselage ou dans les outils de propagande. L'exposition a permis de découvrir un artiste du Val d'Oise, Paul Guion, dont les carnets de croquis réalisés sur le front des Vosges ont été prêtés par sa famille. Peintures, croquis d'artistes soldats, insignes, affiches, photographies et cartes postales anciennes démontraient, que même en ces temps tragiques, l'art et la création étaient toujours présents. Le documentaire d'ARTE « Chiens de traîneau » a été projeté pendant la durée de l'exposition.

Documents de visite : un petit journal d'exposition a été tiré à 500 exemplaires.

Journées du patrimoine 20 et 21 septembre : 420 personnes (vernissage compris)

Animations scolaires : [cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019]

Fréquentation : 1 514 visiteurs dont 515 scolaires

Saison culturelles 2015 « Sur les pas de Van Gogh » (Deuxième édition)

- **Exposition *Un Certain regard sur Van Gogh : Minnelli, Kurosawa, Pialat*
Du 4 avril au 20 septembre 2015**

Cette exposition a pu être réalisée grâce à la collaboration de la Cinémathèque Française et du Conseil Départemental du Val d'Oise, en la personne du Chargé de mission images et cinéma à la Direction de l'Action culturelle.

Il s'agissait de présenter trois perceptions différentes sur Van Gogh : celle de Vincente Minnelli (1903-1986), d'Akira Kurosawa (1910-1998) et de Maurice Pialat (1925-2003), tous trois peintres et cinéastes, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du tournage à Auvers-sur-Oise du film de Vincente Minnelli « La vie Passionnée de Vincent Van Gogh » et de la restauration du film.

L'exposition présentait des extraits de films, des documentaires, des souvenirs de tournage, des photos de plateau, des affiches, des peintures et des dessins.

La cinémathèque française a consenti le prêt exceptionnel de peintures de Maurice Pialat et de dessins de Minnelli et de Kurosawa.

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

Deux événements complétaient l'exposition : au Conseil départemental du Val d'Oise, le Chargé de mission images et cinéma, a donné une conférence sur Minnelli et les premiers films américains tournés hors studio. Au mois de mai, sur la place de la mairie, une projection en plein air de *La Vie passionnée de Vincent van Gogh* a été proposée au public.

Nuit des musées le 16 mai : Pierre et Françoise Feyler, violoniste et violoncelliste, ont spécialement conçu pour l'exposition un spectacle musical assorti d'une lecture de textes autour des œuvres de Maurice Pialat.

Fréquentation : 4 822 visiteurs dont 1 139 scolaires

- Exposition d'automne : « Graveurs de l'imaginaire »
Du 3 octobre 2015 au 28 février 2016

Dans la première partie de l'exposition, le musée présentait la donation exceptionnelle de gravures surréalistes de Paul Jeannin faite par Hélène Jeannin en 2013 et le monde végétal et poétique de Paule Praud. L'exposition a également permis de valoriser une partie des collections permanentes en présentant des gravures d'Hélène Nué, de Koji Ikuta et bien sûr de Charles François Daubigny.

Un premier partenariat avec la bibliothèque de Pontoise a été mis en place avec le prêt d'une édition originale des « Fables » de La Fontaine illustrées par Gustave Doré.

Animations scolaires : Les objectifs pédagogiques étaient les suivants :

- Comprendre ensemble l'utilisation de la gravure pour l'illustration au XIX^{ème} siècle.
- Observer les gravures contemporaines.
- Appréhender les différentes techniques de gravures.

Lors de l'atelier d'art plastique, les enfants ont réalisé une gravure sur polystyrène – format *ex-libris*.

Fréquentation : 1 317 entrées, dont 418 scolaires

Salon culturelle 2016 « Sur les pas de Van Gogh » (Troisième édition)

- Exposition *Portraits à la dérive*
2 avril – 28 août 2016

Le musée Daubigny proposait de porter un nouveau regard sur un thème cher à Van Gogh, le portrait, un genre représenté dans les collections du musée. Comme lui, nous avons choisi de nous éloigner de l'académisme, pour faire place à des portraits dérivant d'une technique à l'autre, d'un genre à l'autre, à travers différents courants artistiques, sur une période allant du milieu du XIX^e siècle à l'art contemporain. Le portrait en peinture et dans les arts graphiques constituait le premier volet de cette exposition avec des œuvres de Cézanne à Chassac. La deuxième partie était consacrée à la caricature du XIX^e siècle à nos jours, des portraits à charge de Daumier aux dessins satiriques contemporains. La place du portrait dans l'histoire de la photographie, qui dès ses débuts en a exploré tous les aspects, était évoquée à travers des œuvres de Bayard à Ionesco en passant par

Lartigue. Les séquences de l'exposition se répondaient : certains artistes présentés se retrouvaient portraiturés et portraitistes, caricaturés et caricaturistes mais aussi photographes et photographiés. Les arts numériques et la création contemporaine Auvernoise étaient mis à l'honneur, le public était invité à découvrir les œuvres de Julian Tauland.

Prêteurs : Assemblée Nationale, Musées de Nemours, de Montmartre, de Polssy, de Sarreguemines, de Vernon et les Associations Alfredo Müller et La Sirène

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

Fréquentation : Individuels : 2 534 Groupes : 1 920 Soit un total de 4 454 visiteurs

« Art au jardin » le vendredi 3 juin et le samedi 4 juin 2016 : Les œuvres des artistes Zabih et La Misterieuse étaient présentées dans le jardin du manoir des Colombières. Les sculptures de Zabih évoquent l'enfance, la rêverie et la candeur. Ses personnages doux mis en scène dans des paysages oniriques amènent à l'introspection. Les sculptures de La Misterieuse en terre et en métal évoquent la nature et le rêve, elle confronte le géant et le minuscule pour plonger le visiteur dans un monde singulier.

- **Exposition d'automne : Le peintre et l'intime**
17 septembre 2016 - 26 février 2017

Afin de présenter une part méconnue de ses collections, le musée a choisi d'évoquer le thème du nu. Il présentait une exposition sur le thème du peintre et de l'intime avec des œuvres du XIX^e siècle à nos jours. La priorité était donnée à la mise en valeur des collections et à la diversité des techniques présentées : peintures, sculptures, gravures, dessins et pastels se côtoyaient. Le parcours s'articulait autour de quatre thématiques : « les baigneurs » de Charles-François Daubigny à Maximilien Luce et « la toilette » de Suzanne Valadon à Alfredo Müller débutaient l'exposition. Le visage de la prostitution au XIX^e siècle constituait le troisième volet de notre discours avec des œuvres de Maurice Le Scouézec, artiste éminent de l'école de Montparnasse. Enfin, le thème du modèle du XIX^e siècle à l'abstraction était illustré par des œuvres de Steinlen à Bouvot en passant par Picasso, Cornelle et Gen Paul. L'exposition se concluait par des œuvres de l'artiste contemporain Auvernois Julian Tauland alliant le collage et l'art numérique.

Animations scolaires : Le thème ne se prêtant pas aux animations scolaires, les scolaires et périscolaires ont été accueillis dans l'espace permanent consacré à Daubigny.

Animations : Conférence de l'artiste Julian Tauland sur le thème du Nu le 19 novembre. Des livret jeux et des détails à retrouver à destination du jeune public étaient proposés à l'entrée de l'exposition.

Actions de médiation en direction des publics handicapés : Des fiches explicatives accessibles, « faciles à lire », ont été réalisées sur plusieurs œuvres en direction des publics en situation de

handicap mental. Ces fiches ont été élaborées en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme d'Île de France, avec le concours de la Chargée de mission Accessibilité, handicap.

Fréquentation : 2 371 visiteurs

Saison culturelle 2017 « Sur les pas de Daubigny »

En 2017, la ville d'Auvers célèbre le bicentenaire de la naissance de Charles François Daubigny en lui consacrant sa saison culturelle. De mars à septembre, expositions, visites guidées et événements ont eu son œuvre pour fil rouge.

- **Exposition Charles François Daubigny (1817-1878), Aux sources de l'impressionnisme Première partie**
25 mars au 3 septembre 2017

Avec la présentation de près de quatre-vingts œuvres, peintures, gravures, dessins et clichés-verres⁹, le parcours présentait l'évolution de l'œuvre de Charles François Daubigny et comment l'artiste peignant sur l'Oise ou sur la Seine, à bord de son bateau-atelier « Le Botin », a renouvelé les points de vue et l'atmosphère du paysage fluvial.

Grâce aux prêts des musées des Beaux-Arts d'Amiens, de Berck, de Bernay, de Blois, de Brest, de Châteauroux, de Dijon, du Havre, de Pontoise, de Reims, de la Maison Ravier à Morestel (Isère) et de 18 collectionneurs privés, une soixantaine d'œuvres a pu être montrée au public.

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

La fréquentation des scolaires a été moins importante que l'année précédente. De nouveaux créneaux ont été ouverts pour les centres de loisirs et pour les individuels avec la mise en place des mercredis au musée.

Fréquentation : Individuels : 5 170 – Groupes : 1 832 (dont 1 083 scolaires) Total : 7 002 visiteurs

De efforts importants ont été réalisés en termes de communication, de nombreux articles sont parus dans la presse, notamment dans *L'Œil*, le *Figaro* et le *JDD*¹⁰.

Nuit des musées le samedi 20 mai : Le musée a organisé un concert piano et chant avec Spyros Thomas et Elise Beckers autour des œuvres de Gounod et Offenbach. 250 personnes y ont assisté.

Catalogue « Charles François Daubigny (1817-1878), Aux sources de l'impressionnisme ». Format 24 x 24 cm, 128 pages, 150 illustrations, tirage 2 000 exemplaires. Auteurs : Annick Couffy et Christiane Leroy. Avant-propos : Jacques Sylvain Klein, historien de l'art. Préface : Lynne Ambrosini, directrice des collections

⁹ Il s'agit d'un procédé d'impression à partir d'un négatif sur verre, réalisé manuellement et directement par l'artiste. La plaque est préalablement enduite d'une couche épaisse de collodion où il dessine son sujet avec une pointe. Le tirage est obtenu par l'action de la lumière, qui passe à travers le verre et marque le papier photosensible. Il est ensuite révélé et fixé. Cette technique, à mi-chemin entre la gravure et la photographie, a été inventée dans les années 1850 par Cuvellier et Grandguillaume à Arras. Camille Corot et Charles François Daubigny ont réalisé plusieurs cliché-verre à l'instigation de leur ami, le peintre Constant Dutilleul.

¹⁰ Dix articles concernant l'exposition Impressions marines sont parus dans la presse

et des expositions du Taft Museum of Art de Cincinnati et commissaire de l'exposition « Daubigny, Monet, Van Gogh, Impressions of Landscape ». Mise en page : Valère Specque.

Plus qu'un catalogue, l'ouvrage, en 9 chapitres, retrace la vie et l'évolution de l'œuvre de Charles François Daubigny. Il s'adresse à un large public et a été conçu de façon à pouvoir être vendu au-delà de la durée de l'exposition, en lien avec l'exposition permanente du rez-de-chaussée du musée consacrée au peintre et à son fils Karl.

- **Exposition d'automne : Charles François Daubigny (1817-1878), Aux sources de l'impressionnisme, 2^{ème} partie : Amis et élèves**
16 septembre 2017 au 4 mars 2018

À partir de septembre 2017, le musée a proposé le second volet de cette exposition. L'exposition permanente du musée, consacrée à Charles François Daubigny, a pu être mise en regard avec les œuvres des artistes qu'il a inspirés autour de la thématique de l'eau et de la lumière. Les œuvres des amis et élèves de Daubigny présentées lors de cette exposition étaient majoritairement issues de nos collections. Cette exposition a donc permis la valorisation des collections du musée.

L'exposition se concluait sur l'influence de Daubigny aujourd'hui en présentant les dessins originaux de la bande-dessinée *Le Jardin de Daubigny* de Luc Cromhecke publiée à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Daubigny.

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

Fréquentation : Individuels : 2 523 – Groupes : 518 Total : 3 041 visiteurs.

Pour l'année 2017, le musée a accueilli 10 319 visiteurs, dont 10 043 visiteurs pour les deux expositions Daubigny. Ces deux expositions ont permis d'obtenir un partenariat avec la société Japonaise *Braintrust* qui organise une grande exposition itinérante au Japon en 2019 sur Charles François Daubigny

Journées du Patrimoine : le Botin, bateau-atelier de Daubigny, reconstruit à l'identique, était exposé sur la place de la Mairie et un parcours spectacle sur Daubigny a été proposé au public.

Saison culturelle 2018 « Sur les pas des Illustres »

- **Exposition *Impressions marines***
Du 24 mars au 26 août 2018

Dans le cadre de la saison culturelle 2018 d'Auvers-sur-Oise le musée Daubigny rendait hommage à Charles François Daubigny et aux peintres qui ont travaillé à ses côtés. La Normandie, par la diversité de ses paysages, devient en ce milieu du XIX^{ème} siècle, le berceau d'une nouvelle peinture qui annonce l'impressionnisme. Boudin, Courbet, Jongkind [...] fréquentent la côte normande et trouvent de nouveaux motifs à leurs expressions. Tout comme Daubigny, ils peindront beaucoup à Villerville et à Honfleur. Les toiles les plus originales de ces précurseurs de l'impressionnisme représentent la mer, la mer comme seul objet d'étude, sans âme qui vive, à perte de vue. Mais ils nous montrent aussi les activités des travailleurs de la mer : pêcheurs, moulières... Ces œuvres lumineuses et contrastées, avec parfois des ciels menaçants, sont loin de l'atmosphère paisible des paysages fluviaux si chers à

Daubigny.

Plus de 80 œuvres jalonnaient l'exposition, les artistes présentés, Courbet, Dupré, Boudin, Corot [...] étaient mis en regard avec l'œuvre de l'artiste contemporain Patrick Le Corf qui s'inspire de Charles François Daubigny et de Jules Dupré.

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

Fréquentation : Individuels : 4 161 – Groupes : 1 546 (dont 1 400 scolaires) Total : 5 707 visiteurs

Art au jardin : Les 1, 2 et 3 juin, dans le cadre de la manifestation L'Art au jardin, le musée accueillait les sculptures de l'artiste Milthon

Nuit des musées : le 19 mai, dans le cadre de la 14^{ème} Nuit Européenne des Musées, le musée a organisé un concert piano-danse sur le thème de la mer. Le pianiste Léopold Sers interprétait les œuvres de Maurice Ravel, Eric Satie, Claude Debussy, Alberto Ginastera, Manuel de Falla. Il était accompagné de la danseuse Blandine Brasseur.

- **Exposition d'automne : Mathurin Méheut, Peintre de la Grande Guerre**
15 septembre 2018 au 3 mars 2019

A partir du mois de septembre 2018, dans le cadre des commémorations de la Première Guerre Mondiale, le musée a proposé une exposition consacrée aux dessins de guerre de Mathurin Méheut en partenariat avec le Musée de Lamballe qui a prêté plus de cinquante dessins. De 1914 à 1918, Mathurin Méheut (1882-1958), peintre, décorateur et céramiste breton a combattu sur presque tous les fronts. De 1914 à 1916, en Artois et en Argonne, il participe en 1^{ère} ligne aux violents combats de la guerre de tranchées. En 1916, ses talents d'observateur et de dessinateur ajoutés à la qualité de ses relevés topographiques le conduisent au Service topographique de l'Armée à Sainte-Menehould dans la Marne. Entre chaque assaut, l'artiste consacre l'essentiel de son temps libre à « croquer » les poilus. Quotidiennement et par tous les temps, en première ligne, dans les tranchées comme au cantonnement, il fait des croquis, peint des aquarelles et des gouaches. Il s'attache aux détails, à ces petits riens qui racontent la vie telle qu'elle est. De ses visions de l'enfer, Méheut restitue les scènes familières avec une grande pudeur. Son œuvre est un témoignage d'une rare précision sur la vie quotidienne du front.

Animations scolaires : (cf : Chapitre 1-II-A3 : tableau Bilan des visites scolaires, Musée Daubigny 2013-2019)

Fréquentation : Individuels : 3 123 – Groupes : 1 147

Journées du Patrimoine : Le 15 septembre, le musée a présenté la pièce de théâtre *La Grande Buée* interprétée par le Théâtre de la Vallée. Des textes issus des lettres de Mathurin Méheut étaient insérés à ce spectacle consacré à la place des femmes dans la première Guerre Mondiale

ANNEXE 7 : PORTFOLIO VISITES SCOLAIRES AU MUSEE DAUBIGNY

PROGRAMME SCOLAIRE MUSEE DAUBIGNY-AUVERS-SUR-OISE

Visite de l'exposition
Impressions marines
suivie d'un atelier d'art plastique
Du 24 mars au 26 août 2018



A bord de son bateau-atelier,

Charles François Daubigny a renouvelé profondément les paysages fluviaux mais s'est aussi aventuré vers la mer. La Normandie, par la diversité de ses paysages, devient en ce milieu du XIX^{ème} siècle, le berceau d'une nouvelle peinture qui annonce l'impressionnisme.

Les toiles les plus originales des précurseurs de l'impressionnisme représentent la mer comme seul objet d'étude, sans âme qui vive, à perte de vue. Mais ils nous montrent aussi les activités des travailleurs de la mer : pêcheurs, mouillères... La mer, source d'inspiration infinie pour les artistes, nous permet de montrer un nouvel aspect de la peinture de paysage au XIX^{ème} siècle. Plus de 80 œuvres jalonnent l'exposition, les artistes présentés, Courbet, Dupré, Boudin, Corot [...] sont mis en regard avec l'œuvre de l'artiste contemporain Patrick Le Corff qui s'inspire de Charles François Daubigny et de Jules Dupré.

Objectifs de visite : décrire une œuvre, observer et reconnaître les différentes techniques artistiques, décrire son ressenti, comprendre qui sont les peintres paysagistes, comment est né l'impressionnisme et comment vivaient les artistes au XIX^{ème} siècle, analyser les différentes manières de représenter la mer, comprendre l'art abstrait dans la dernière partie de l'exposition

Atelier d'art plastique : Nous réinterpréterons une œuvre présente dans l'exposition à la manière des impressionnistes à l'aide de différentes techniques artistiques

Tarifs visite + atelier durée 2h : 3€ par élève
GRATUIT ÉCOLES AUVERS-SUR-OISE

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS

MuseeDaubigny@ville.aauvers-sur-oise.fr

01 39 56 80 20

La visite et l'atelier sont adaptés aux élèves de la maternelle



MUSÉE DAUBIGNY
Auvers-sur-Oise

Place des Colombiers
14, rue de la Fontaine
95 100 Auvers-sur-Oise
01 39 56 80 20
musee@aubigny.fr

Communication scolaire, Musée Daubigny © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Elèves lors de la visite de l'exposition *Art animalier* en 2013 © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Elèves lors de la visite de l'exposition *Portraits à la dérive* en 2015 © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

ANNEXE 8 : DOCUMENTS DE VISITE DESTINES AU JEUNE PUBLIC

Mots croisés

Le peintre et l'intime

1. La gravure, le pastel, le dessin sont des artistiques
2. Les nus au bord de l'eau sont des
3. Le pays d'origine de Mico Kono et de Foujita
4. C'est le thème de l'exposition
5. C'est la technique artistique qui utilise le plâtre

Solutions

7

Le
peintre
et l'intime

17 sept. 2016 26 fév. 2017

Livret-Jeux GRATUIT

Luce, Valadon,
Steinlen, Müller,
Le Scouëzec,
Gen Paul,
Cornellie ...

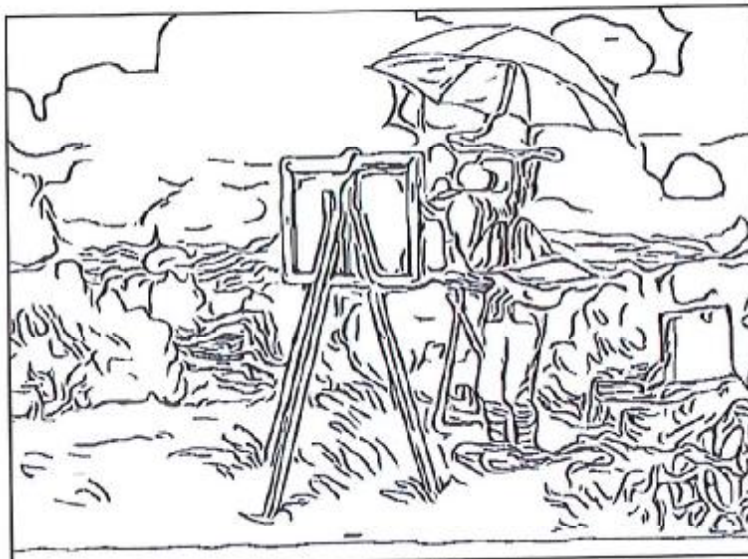
MUSÉE DAUBIGNY

Auvers-sur-Oise

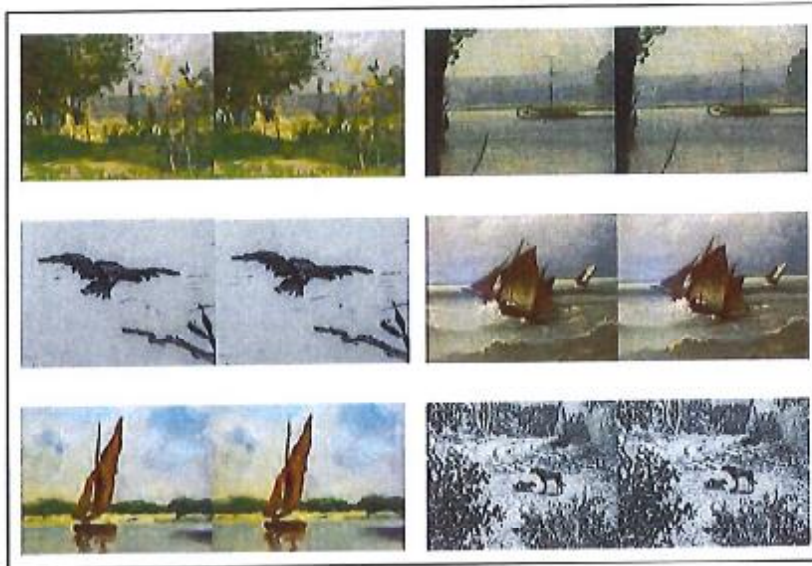
Musée des Collections
du 10 le musée
19 431 Auvers-sur-Oise

01 30 31 90 00
musee@daubigny.com

Extrait du livret-Jeux de l'exposition *Le Peintre et l'intime*, 2016 © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Coloriage proposé lors de l'exposition *Daubigny : aux sources de l'impressionnisme* 2017



Mémoires proposé dans le cadre de l'exposition *Daubigny : aux sources de l'impressionnisme 2* 2017 © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Exemples de détails à retrouver dans le cadre de l'exposition *Impressions marines* 2018 © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

ANNEXE 9 : PORTFOLIO EVENEMENTS NATIONAUX

Nuit Européenne des Musées 2018 : Concert piano-danse



Concert piano et danse proposé dans le cadre de la Nuit européenne des musées 2018
© Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Sculpteur Milthon face à ses sculptures lors de l'Art au Jardin 2018 © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Acteurs de la troupe Les 3 coups l'œuvre jouant la pièce *Charles François Daubigny*, lors des Journées Européennes du Patrimoine 2017 © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

ANNEXE 10 : CONVENTION ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DAUBIGNY

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2019 – ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DAUBIGNY

ENTRE

LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE

Domiciliée à : av. du Général De Gaulle
95 490 Auvers-sur-Oise
Tél : 01 30 36 70 30

La Commune d'Auvers-sur-Oise, représentée par son Maire, Isabelle Mézières, dûment habilitée aux présentes en vertu de la délibération n° 14-023 du 26 Juin 2014, complétée et modifiée par la délibération n° 15 – 001 du 22 Janvier 2015, accordant délégation de pouvoir au Maire.

Ci après dénommée « la Commune »

D'UNE PART

ET

L'association « LES AMIS DU MUSEE DAUBIGNY »

Domiciliée : Manoir des Colombières,
rue de la Senonne 95130 Auvers-sur-Oise

Représentée par sa présidente, Annick Couffy, dûment habilitée aux présentes,

Ci après désigné « l'AAMD »,

D'AUTRE PART

Préambule

Le musée Daubigny a fonctionné pendant 25 ans sur le principe d'un statut associatif.

Afin de poursuivre son développement, de procéder à son agrandissement et rechercher l'obtention de l'appellation « Musée de France », il a été décidé, à sa demande, de procéder à sa municipalisation. Celle-ci a été actée par délibération municipale en date du 15 novembre 2012. De son côté, l'association du musée Daubigny, lors du Conseil d'administration du 4 avril 2012 et de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2012, avec le vote des nouveaux statuts, a confirmé le principe de cette municipalisation. De ce fait, l'association du musée Daubigny a cédé à la Ville d'Auvers-sur-Oise un musée en fonctionnement. Il comprend un fonds d'œuvres (qui a fait l'objet d'un inventaire enregistré par acte notarié), ainsi que des équipements et fournitures.

Cette municipalisation ayant pris effet depuis près de quatre ans, la commune décide d'en redéfinir par convention les principes, responsabilités, engagements et obligations de chacune des parties. La présente disposition, prévue à l'article 1 de la convention de municipalisation du musée - ayant pris effet au 1^{er} janvier 2015 -, vient de fait remplacer et compléter la convention de municipalisation initiale.

Article 3) Durée, Modifications, Renouvellement

- La présente convention est établie pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 2) Dénomination du musée

- Le nom de Daubigny reste présent dans l'appellation du musée. Une extension de cette dénomination est possible en y associant la mention « aux sources de l'impressionnisme ».

Article 3) zupeni sur l'inaliénabilité et imprescriptibilité des quatre collections confiées.

- Collection Daubigny (Charles-François et Keri), 19ème et 20ème siècles,
- Art contemporain,
- Art félin,
- Art naïf.

Article 4) création d'un comité scientifique et culturel

- En vue d'une future appellation « musée de France » pour l'établissement, il est nécessaire de mettre en œuvre un comité scientifique et culturel (CSC). Outre la rédaction d'un projet scientifique et culturel (PSC) permettant d'obtenir cette appellation auprès des services de l'Etat, le CSC aura également pour fonction de valider les dons, acquisitions, ainsi que les thèmes des deux expositions temporaires de l'année.
- Le CSC sera composé de la manière suivante : 4 représentants de la ville (le maire, la maire-adjointe déléguée à la culture, le directeur de la culture, l'agent référent de l'établissement), 1 représentant de l'association des Amis du Musée Daubigny ayant une compétence scientifique dans le domaine de l'art (le Président ou un suppléant nommé par l'association), 3 responsables des secteurs musées/patrimoine du Conseil départemental de Val d'Oise et 2 conseillers scientifiques extérieurs au territoire. Ce comité sera également accompagné par le référent DRAC Musée du territoire du Val d'Oise.

Article 5) rôle de l'association AAMD au sein du musée

Afin d'optimiser le rayonnement du musée Daubigny, l'AAMD pourra prêter son concours sur les points suivants :

- Accompagnement scientifique et technique à l'organisation des expositions de l'année
- Participation intellectuelle aux rédactions d'ouvrages, notes, cartels et journaux liés aux expositions ou concernant le fonds du musée
- Aide à la recherche de partenariats extérieurs (fonctionnement, investissement)

Article 6) Subvention et apports de la commune

- Une subvention municipale sur dossier pourra être affectée chaque année à l'association AAMD. Celle-ci lui permettra de poursuivre ses activités en concertation avec la commune, l'agent référent du musée et le CSC.
- Sur sa demande au directeur de la culture, un accompagnement logistique et de services pourra être apporté par la commune à l'AAMD selon la disponibilité des moyens et des agents de la ville.
- Les adhérents de l'AAMD pourront accéder gratuitement aux expositions du musée, ils pourront être accompagnés d'un invité à titre gracieux.
- Chaque exposition fera l'objet d'une journée de présentation VIP réservée aux adhérents de l'AAMD, qui pourront de fait en faire la promotion auprès de leurs contacts et relais.
- Les outils de communication des expositions auxquelles aura participé l'AAMD feront apparaître le soutien de celle-ci

Article 7) règlement du musée

Afin de moderniser le fonctionnement du musée Daubigny, un règlement intérieur, ainsi qu'un règlement à destination du public sont nécessaires. Ces documents sont réalisés à partir des préconisations apportées par le DRIAC musée sur les questions de sécurité et de sécurité de l'établissement. Ces documents seront portés à la connaissance de l'AAMD qui s'engage à en respecter les principes.

Dans le cadre de la présente convention, nous pouvons en préciser plusieurs points :

- Les réunions mensuelles ou exceptionnelles des membres du bureau de l'AAMD se feront lorsque le musée est ouvert avec la présence d'un agent de la commune. Elles se dérouleront dans le bureau du 2^{ème} étage ou dans la grande salle du 1^{er} étage quand le public n'y a pas accès. Les dates des réunions mensuelles seront communiquées à l'avance par trimestre et pour les exceptionnelles, 1 semaine avant la date prévue.
- Toute communication interne et externe de l'AAMD devra être clairement dissociée de celle de l'équipement municipal (lettres, dossiers, journaux, affiches, tracts, bulletins, site internet).
- Les résultats de fréquentations et les grands projets du musée seront portés à la connaissance de l'AAMD.

Article 8) commissariat général d'expositions

Le commissariat général d'exposition est confié à l'agent référent du musée Daubigny qui pourra demander le partenariat culturel et scientifique de l'AAMD (voir article 5). Le choix des œuvres présentées et le plan d'accrochage seront validés par la commune, après prise en compte de l'avis du CSC.

Article 9) dons et acquisitions

Toute proposition de dons, legs et acquisitions émanant de l'AAMD devra au préalable être transmise à la Direction de la Culture d'auvers-sur-Oise (ou à l'agent référent du musée Daubigny) pour validation ou refus par le CSC.

Article 10) cas d'urgence

En cas d'impossibilité reconnue par la commune d'assurer la conservation pérenne des collections et leur présentation au public, la municipalité s'engage à trouver avec l'AAMD la meilleure solution pour continuer de conserver et de présenter le fonds du musée Daubigny.

Article 11) Résiliation-litiges

La présente convention se trouverait suspendue ou résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure (guerre, révolution, inondation, deuil national, épidémie). Chacune des parties serait en droit de résilier la présente convention si l'autre des parties venait à manquer à ses obligations. En cas de litiges, compétence est reconnue au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Fait en deux exemplaires originaux à Auvers-sur-Oise, le **13 MARS 2017**

Annick Couffy
Présidente de l'association
Des Amis du musée Daubigny



Isabelle Mézières
Maire d'auvers-sur-Oise



ANNEXE 11 : PHOTOS ACCROCHAGE



Accrochage sur pattes de fixation © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise



Accrochage sur tiges sécurisées © Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise

CONDITIONS D'EXPOSITION

Profil de l'institution

Nom de l'institution	Musée Daubigny
Statut administratif	Musée municipal (ville d'Auvers-sur-Oise)
Responsable du musée (contact)	Agnès Saulnier
Adresse postale	Manoir des Colombières, rue de la Sansonne, 95430 Auvers-sur-Oise
Adresse de livraison	Manoir des Colombières, rue de la Sansonne, 95430 Auvers-sur-Oise
Numéro de téléphone	01 30 36 80 20
Numéro de fax	
Adresse électronique	museedaubigny@ville-auverssuroise.fr
Site internet	https://museedaubigny.com/
Titre de l'exposition	
Dates du prêt	

Informations générales

1. Présentation

Le Musée Daubigny est municipal depuis le 1er janvier 2013. Installé au 1er étage du Manoir des Colombières daté du XVIIIème siècle, il a pour objectifs de :

- faire connaître les artistes ayant contribué à la renommée d'Auvers-sur-Oise,
- conserver les collections du musée
- réaliser des expositions temporaires et participer aux grandes manifestations artistiques de la ville.

Les Collections

La collection principale du musée est constituée de paysages du XIXème siècle autour du travail de Charles-François Daubigny. Peintre pré-impressionniste, il révolutionna la représentation du paysage fluvial en adoptant un cadrage original dont il fut l'initiateur. Il peignait depuis le milieu de la rivière, sur son bateau-atelier, le Botin. Il naviguait en compagnie de son fils Karl, peintre lui-même, ses amis Corot, Guillaumin et ses élèves.

Cette collection provenant des donations Goeneutte, Desboutin et Raskin-Daubigny, s'est enrichie grâce à une politique active d'acquisitions. Elle comprend aujourd'hui des œuvres de Charles François et Karl Daubigny, Jules Dupré, Marie Laurencin, Maximilien Luce, Théophile Alexandre Steinlen, Norbert Goeneutte, Hippolyte Camille Delpy, Armand Guillaumin, Maxime Maufra, Alexandre René Véron...

La collection d'Art contemporain est consacrée notamment à Alechinsky, Corneille, Otto Freundlich, Camille Bryen, Antoni Clavé, Goetz, Jean Messagier...

La donation Lavech de Chancy a permis au musée de constituer une importante collection d'art félin. Elle comprend notamment des sculptures d'Antoine Louis Barye, Emmanuel Frémiet, René Lalique, Emile Gallé mais également des œuvres de Jean Cocteau, Koji Ikuta, Théophile Alexandre Steinlen.

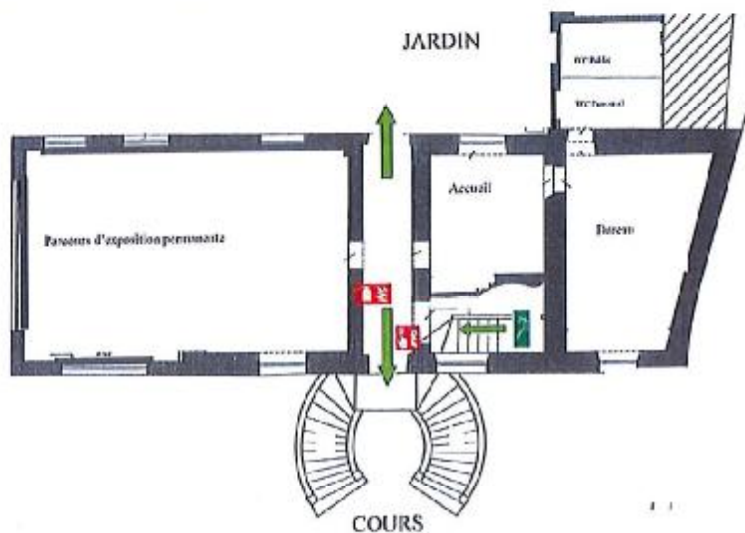
La collection d'art naïf est l'une des plus importantes de France. Elle s'est enrichie récemment de la donation du fonds d'atelier Jean-Pierre Lagarde, chef de file des primitifs modernes.

Aujourd'hui, le Musée Daubigny a un fonds qui contient plus de 1 500 œuvres : peintures, dessins, gravures et sculptures.

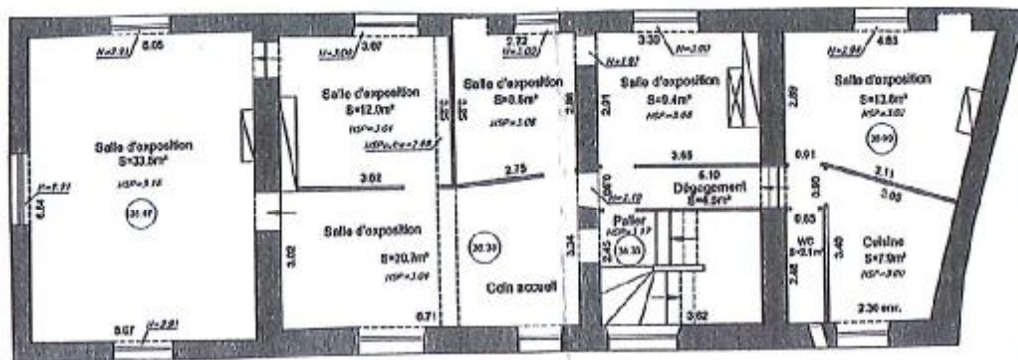
2. Plan du musée et mode d'accès

Le musée Daubigny comprend six salles d'expositions temporaires au premier étage du Manoir des Colombières et une salle d'exposition permanente au rez-de-chaussée. (Plan ci-dessous)

Rez de Chaussée Musée Daubigny :



Etage 1 Musée Daubigny :



L'entrée au musée peut s'effectuer soit par la cour du manoir des Colombières, (accès par la rue de la Sansonne), soit par le jardin (accès rue Daubigny).

3. Activités publiques qui ont lieu dans le musée

Visites guidées, visites et ateliers scolaires (trois fois par semaine), visites et ateliers destinés aux centres de loisirs, rencontre-adhérents et réunions de l'Association des Amis du Musée, vernissages, événementiels (visites contées, dansées, concerts)

4. Conservation préventive

Un suivi régulier de l'hygrométrie et de la température est mené à l'aide de thermohygromètres. La zone de sécurité climatique entre 20 et 25°C pour 45 à 65% d'humidité relative est respectée. Nous sommes munis d'humidificateurs et de déshumidificateurs d'air.

Les œuvres papier sont présentées dans la limite de temps imposée par le prêteur et dans un délai maximum de 3 mois. Pendant l'exposition, toute intervention d'entretien ou technique est faite par un personnel qualifié.

Des luxmètres nous permettent d'avoir un suivi précis de la luminosité.

Chaque fenêtre est munie de volets fermés et toutes les ouvertures sont équipées d'alarmes contact. Dans chacune de ses salles d'exposition et de réserves, le musée Daubigny dispose d'alarmes contact, volumétriques et incendie reliées à la société de Télésurveillance Delta-sécurité. Le système d'alarme et les extincteurs sont testés régulièrement. Le musée bénéficie d'un plan EtaRé au sein des services de secours (SDIS 95). Un plan de sauvegarde est mis en place pour les exposition à Haute valeur (=PSO : Plane de sauvegarde des oeuvres)

Les vitrines sont toutes fermées à l'aide de clés et le système d'accrochage est constitué de cimaises sécurisées.

5. Assurance

Pendant toute la durée du prêt, les œuvres sont assurées clou à clou par la mairie d'Auvers-sur-Oise auprès de SMACL assurance. Une attestation d'assurance est transmise à l'organisme prêteur avant l'enlèvement des œuvres.

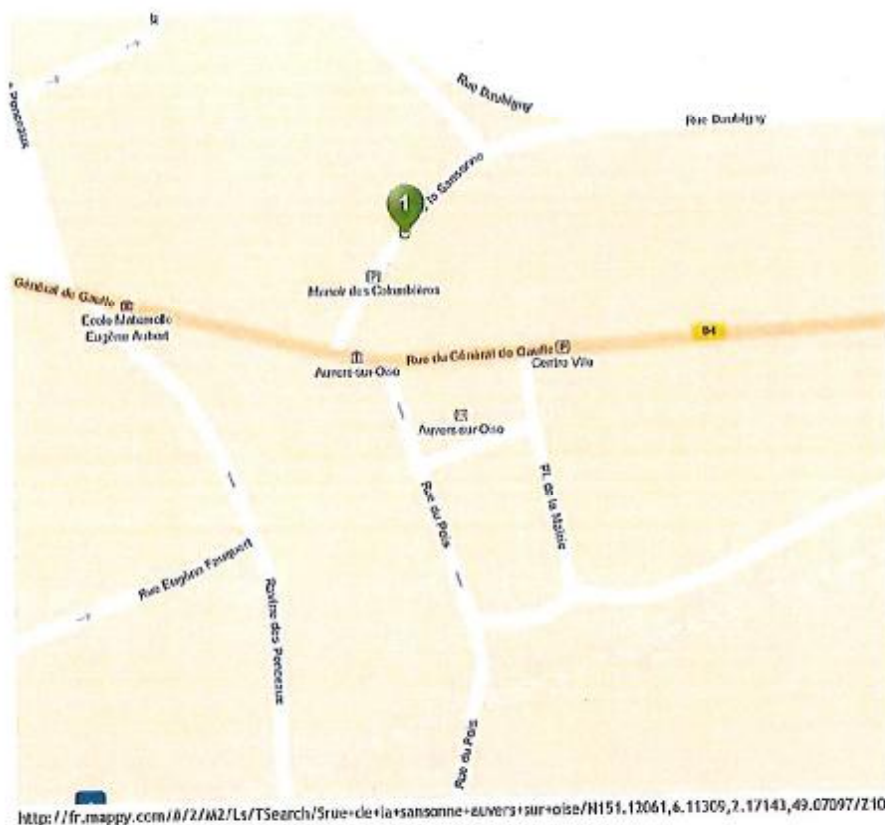
Transport et réception des œuvres

1. Horaires de réception des œuvres

9h30-13h et 14h-17h30 du mardi au dimanche (possibilité d'adapter les horaires de réception des œuvres si nécessaire)

2. Réception

Les livraisons d'œuvres s'effectuent par l'entrée principale située dans la cour du manoir des Colombières (accès par la rue de la Sansonne). Pour les caisses volumineuses, un accès est possible par le jardin du manoir des Colombières (accès rue Daubigny).



3. Manipulation et conditionnement

Une équipe composée de quatre agents formés à ces manipulations spécifiques aide au chargement et au déchargement des œuvres ainsi qu'à leur déballage et à leur accrochage. Un constat d'état est établi lors de l'enlèvement des œuvres chez le prêteur et lors de leur déballage au musée Daubigny ainsi qu'au retour des œuvres.

A la demande du prêteur, il est possible de faire appel à un transporteur d'œuvres d'art spécialisé.

Contacts scientifiques

Fonction	Nom	Téléphone	Email
Responsable du musée	Agnès Saulnier	06 32 90 91 71	museedaubigny@ville-auverssuroise.fr
Directeur culturel de la ville d'Auvers-sur-Oise	Pierre Jabot	0684617918	direction.culture@ville-auverssuroise.fr
Présidente de l'Association des Amis du Musée Daubigny	Annick Couffy	06 68 14 93 02	couffy.annick@orange.fr

ANNEXE 14 : BUDGET EXPOSITION CAMILLE COROT

DEPENSES		RECETTES	
Frais Généraux		Recettes propres :	
Frais techniques – Matériel d'emballage et de sécurité	1 500€	Billetterie	14 000 €
Frais de transport d'œuvres	15 000€		
Assurance spécifique au projet	7 000€		
Droits de reproduction - monstration	1 000€	Ventes	2 000 €
Éditions (dont spécifique : gros caractères, braille, langue étrangère...)	4 500€	Budget communal	8 500 €
Autre (Impression + graphisme)	3 400€		
Location de matériel		Subventions :	
Location de salle (médiation externalisée)		Etat : DRAC service Musées / DRAC SDAT	4 000 €
Gardiennage spécifique	7 000€	Région	
Intervenants extérieurs : artistes, conférencier, traducteurs		Département	9 000 €
Autres : Evenements (Vernissage, Nuit des musées, Journées Européennes du Patrimoine)	2 850€	Communes / Intercommunalité	
Autres (Affichiste)	350€	Dons et mécénat	5 000 €
TOTAL DES DEPENSES	42 600€		42 600€

**ANNEXE 15 : LISTE DES MUSEES DE FRANCE AYANT PRETE DES ŒUVRES AU MUSEE
DAUBIGNY DANS LE CADRE D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES**

Musée de Picardie (Amiens)
Musée des Beaux-Arts d'Arras
Musée Départemental de l'Oise (Beauvais)
Musée de Berck
Musée des Beaux-arts de Bernay
Château royal de Blois
Musée de l'Air et de l'espace du Bourget
Musée des Beaux-Arts de Brest
Musée municipal de Cambrai
Musée de Chateauroux
Musée Gallé-Juillet de Creil
Musée des Beaux-Arts de Dijon
Musée de la Chartreuse de Douai
Musée Malraux du Havre
Musée Eugène Boudin d'Honfleur
Musée Louis Senlecq de l'Isle-Adam
Musée Mathurin Méheut de Lamballe
Musée de la Grande Guerre de Maux
Musée de la nacre et de la tabletterie de Méru
Musée de Montmartre
Musée-Château de Nemours
Musée Anatole Jakovsky de Nice
Musée Historial de la Grande Guerre de Péronne
Musée d'Art et d'Histoire de Poissy
Musée Tavet Delacour de Pontoise

Musée des Beaux-arts de Reims

Musée des Beaux-Arts de la Roche-sur-Yon

Musée des Beaux-Arts de Saint-Lo

Musée Estrine Saint Rémy de Provence

Musée maritime de l'île de Tatihou à Saint-Vaast-la-Hougue

Musée de la faïence de Sarreguemines

Musée Villa Montebello de Trouville

Musée Alphonse-Georges Poulain de Vernon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 novembre 2019

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

Le 21 novembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothéa OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Sylvie JACQUEMIN, Emille SPIQUEL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

OBJET : FONDS DE DOTATION « AUVERS-SUR-OISE MÉCÉNAT » - APPROBATION DU PRINCIPE DE CRÉATION D'UN FONDS DE DOTATION PAR LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation,

VU le Code du Patrimoine,

VU le projet de création d'un fonds de dotation « Auvers-sur-Oise Mécénat ».

CONSIDERANT la nécessité de continuer de porter et financer des projets d'intérêt général dans les domaines suivants :

- Environnement et qualité de vie.
- Patrimoine et culture.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 26 POUR, 2 ABSTENTIONS (Nolwenn CLARK, Jean-Marie JAKUBOWSKI)

- **APPROUVE** le principe de création d'un fonds de dotation « Auvers-sur-Oise Mécénat ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le

26 NOV. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçu le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise

Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Auvers-sur-Oise, le 22 NOV. 2019

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL		NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28
DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2019		PRÉSENTS : 20
DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 novembre 2019		VOTANTS : 28

Le 21 novembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence d'Isabelle Mézières, Maire

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Sylvie JACQUEMIN, Emilie SPIQUEL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF) – EXERCICE 2018

VU les articles L.2224-5, L.5211-39 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2018 approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical en sa séance du 20 juin 2019,

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'élaboration de deux rapports :

- un rapport annuel qui rend compte du prix et de la qualité du service rendu durant l'année écoulée et communique les résultats des indicateurs réglementaires (article L. 2224-5),
- un rapport d'activité qui retrace l'activité de l'établissement pendant l'exercice précédent et s'accompagne du compte administratif (article L. 5211-39).

CONSIDERANT qu'il appartient, en vertu de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de présenter le rapport annuel d'activité du SEDIF de l'exercice 2018 au Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise avant le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour l'exercice 2018, fusionnant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité réunis en un seul document (incluant les 4 annexes) en pièces jointes.

Le Conseil Municipal **INFORME** que les rapports institutionnels sont consultables sur le site internet du SEDIF (www.sedif.com), à la rubrique Médiathèque / Publications.

26 NOV. 2019

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
arrivé le

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise en Préfecture du Val d'Oise.
Le :
Reçu le :
Publié le :
Notifiée le :
Exécutoire le :
Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise
Délai de recours : 2 mois à dater de la notification ou publication



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Auvers-sur-Oise, le 22 NOV. 2019

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

EXERCICE 2018

Vu pour être annexé à la délibération n° 2019/060
du Conseil Municipal du 21/11/2019

Isabelle Mézières,
Maire d'Auvers-sur-Oise




SYNDICAT
DES EAUX
D'ÎLE DE
FRANCE

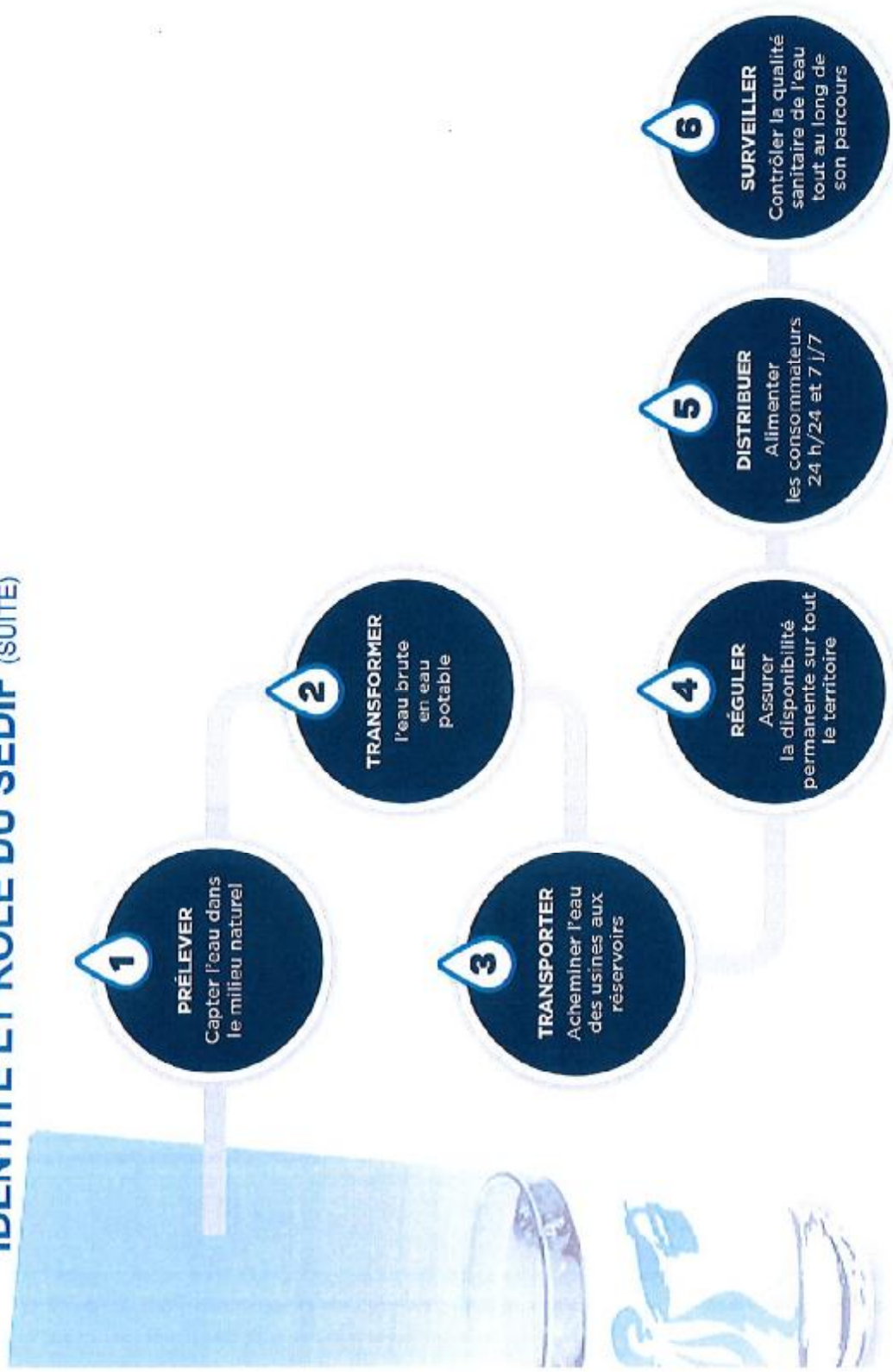
SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

IDENTITÉ ET RÔLE DU SEDIF

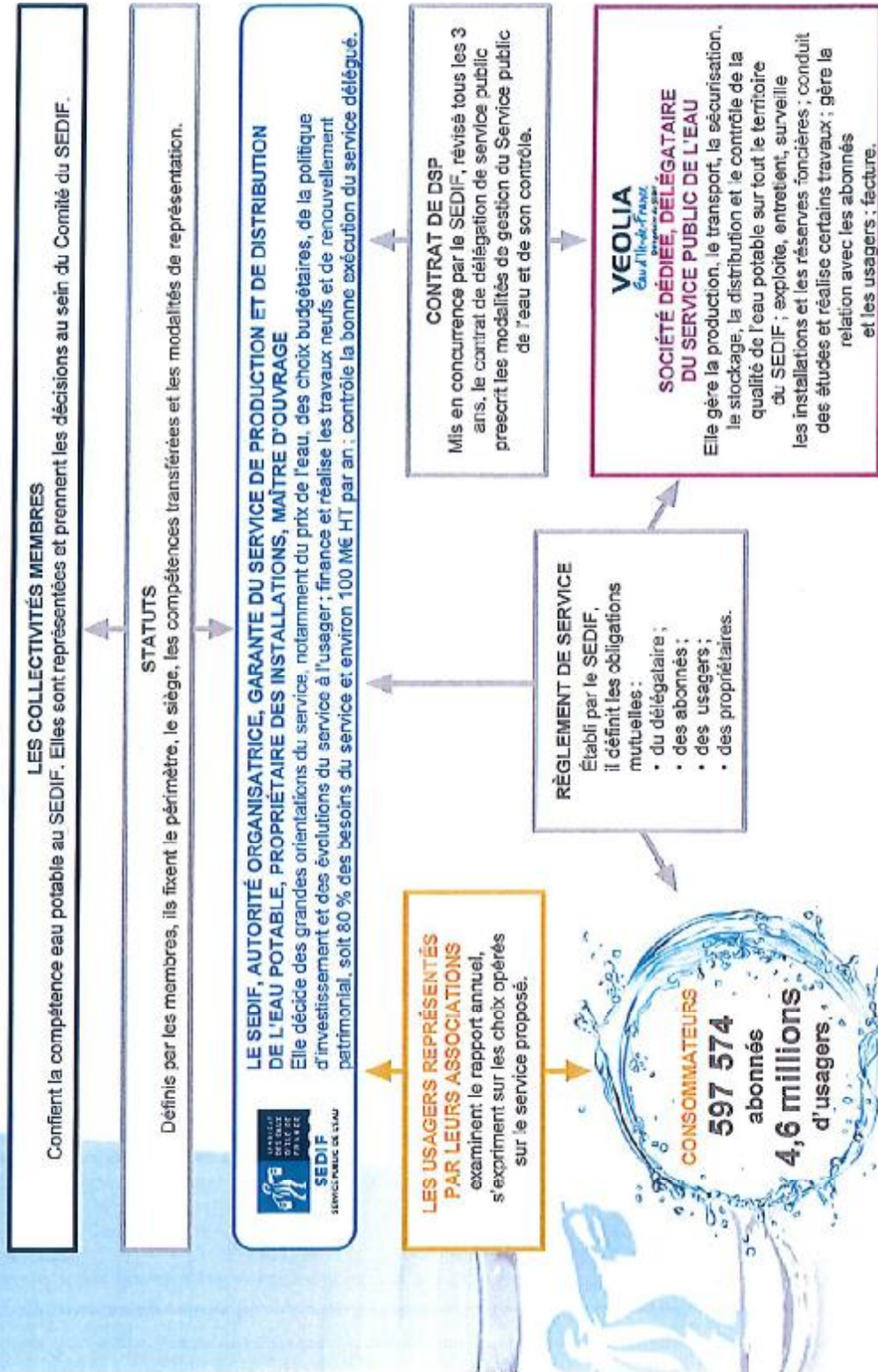
- 
- » **Syndicat mixte** créé en 1923, responsable du service public de l'eau potable assurant la desserte en eau de 150 communes réparties sur 7 départements d'Île-de-France.
 - » **Autorité organisatrice et maître d'ouvrage**, propriétaire de toutes ses installations.
 - » Un contrat de **délégation de service public** confié à un délégataire les missions d'exploitation, de maintenance, de gestion des abonnés et de facturation, pour une période de 12 ans (2011-2022).

IDENTITÉ ET RÔLE DU SEDIF (SUITE)



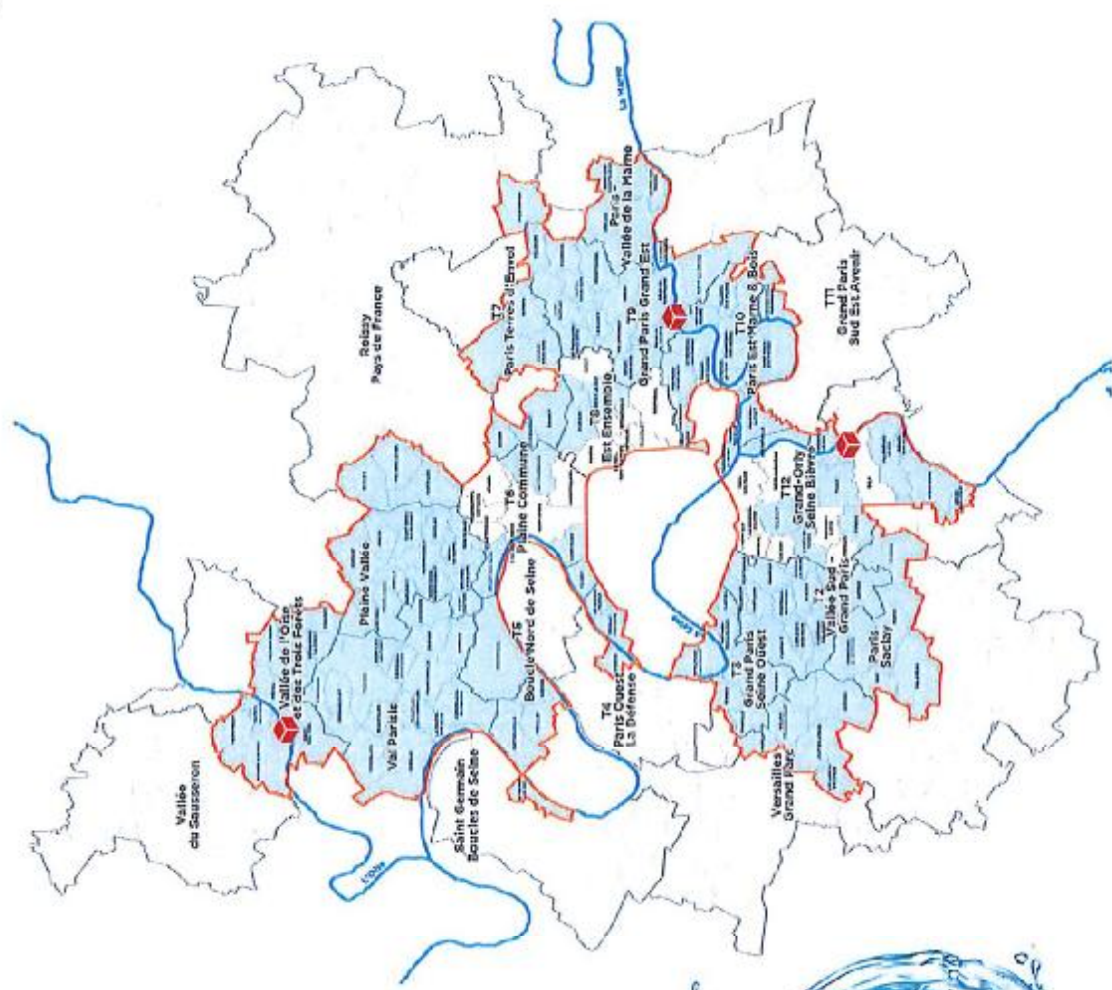
LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Répartition des rôles et documents de référence



TERRITOIRE DESSERVI

Au 31 décembre 2018



UN RAPPORT UNIQUE À VOCATION MULTIPLE

Rapport annuel d'activité 2018

De 2008 à 2015 :

3 rapports institutionnels

1 RAPPORT ANNUEL

- » vision structurelle
- » prix et qualité de l'eau
- » indicateurs réglementaires

1 RAPPORT D'ACTIVITÉ

- » vision conjoncturelle
- » synthèse de l'année écoulée

1 RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

- » actions du SEDIF et du délégataire



Depuis 2016 :

1 rapport annuel du SEDIF

- » Fusion des aspects réglementaires, d'activité et de développement durable
- » Simplification de la forme, sans perte de contenu
- » Présentation complète, cohérente et accessible de l'action du SEDIF

STRUCTURE DE L'ÉDITION 2018

Rapport annuel d'activité 2018

Présentation des innovations et des actions de développement durable au fil du rapport

Un rapport imprimé équilibré

CHAPITRE 1
Dominante institutionnelle

- » missions, organisation, fonctionnement du SEDIF
- » faits marquants et chiffres clés de l'année

CHAPITRE 2
Approche technique

- » moyens et outils de production et de distribution
- » principales opérations de travaux

CHAPITRE 3
Orientation usagers

- » qualité de l'eau
- » prix de l'eau
- » gestion financière du service

Indicateurs et données des communes faciles à consulter pour les usagers et les communes

4 annexes thématiques sur support USB

ANNEXE 1

Résultats des indicateurs réglementaires

ANNEXE 2

Principales données du service public de l'eau par commune

ANNEXE 3

Modalités de financement et équilibre économique du service

ANNEXE 4

Pilotage de la DSP et principaux résultats du contrôle 2018

LA QUALITÉ DE L'EAU



400 000

ANALYSES PAR AN
TOUT AU LONG
DU PARCOURS DE L'EAU

83 %

DES ABONNÉS
SONT SATISFAITS
DU GÔUT DE L'EAU
DU ROBINET

100 %

DE CONFORMITÉ
MICROBIOLOGIQUE
ET PHYSICO-CHIMIQUE
SUR LES EAUX
DISTRIBUÉES

LES 4 PRINCIPAUX TYPES D'ABONNEMENTS

Au 1^{er} janvier 2018

LE TARIF GÉNÉRAL DE VENTE D'EAU

Appliqué par défaut à tout abonné du service

Abonnement trimestriel
5,77 € HT/trimestre

- pour un compteur de 15 mm (le plus courant)
- fonction du diamètre du compteur
- revenant au délégataire et contribuant aux frais fixes du service

- part SEDIF = 0,45 € depuis le 1^{er} janvier 2011
- part revenant au délégataire = 0,7454 € entre 0 et 180 m³ annuels (tranche 1) ou 1,0360 € au-delà de ce seuil (tranche 2)

Prix moyen par m³
appliqué sur l'ensemble
du territoire du SEDIF
1,3077 € HT/m³
sur la base d'une consommation
de 120 m³

LE TARIF MULTI-HABITAT

Destiné aux immeubles d'habitation collective, afin que chaque foyer bénéficie du tarif préférentiel fixé pour la tranche 1 du tarif général

Abonnement trimestriel
du tarif général

- fonction du diamètre du compteur

Abonnement trimestriel complémentaire
nombre de logements (L)
x abonnement trimestriel de base
pour un compteur de 15 mm
5,77 € HT

Prix par m³
• part destinée au SEDIF = 0,45 €
• part revenant au délégataire = 0,7454 € entre 0 et L x 180 m³ annuels ou 1,0360 € au-delà de ce seuil

LE TARIF GRANDE CONSOMMATION

Pour les abonnés consommant plus de 5 475 m³/an, soit 15 m³/jour

Abonnement trimestriel
du tarif général

- fonction du diamètre du compteur

Abonnement trimestriel
complémentaire
278,34 € HT

Prix par m³
• décroissant selon des tranches de consommation croissantes pour les volumes consommés au-delà de 5 475 m³ par an

LE TARIF VOIRIE PUBLIQUE

Applicable aux usages d'arrosage et de nettoyage des routes et voies ouvertes à la circulation publique, piétonne ou routière

Abonnement trimestriel
voirie publique

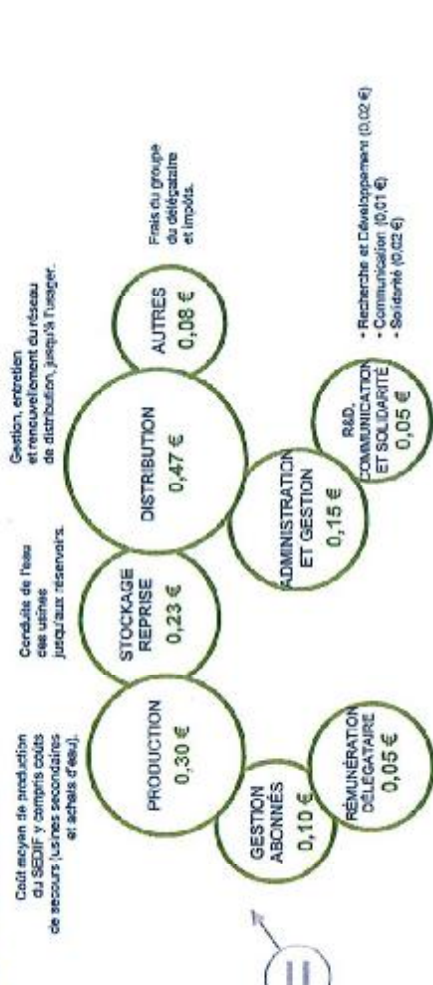
- inférieur au tarif général
- fonction du diamètre du compteur

Prix par m³
• part destinée au SEDIF = 0,225 €
• part revenant au délégataire = 0,3728 €
entre 0 et 180 m³ annuels ou 0,5185 € au-delà de ce seuil

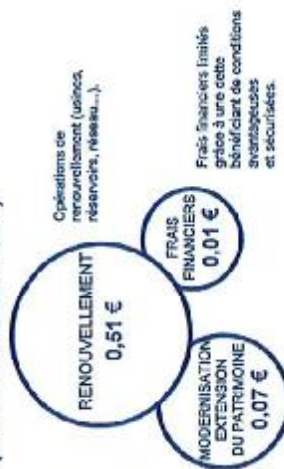
ANALYSE DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Au 1^{er} janvier 2018

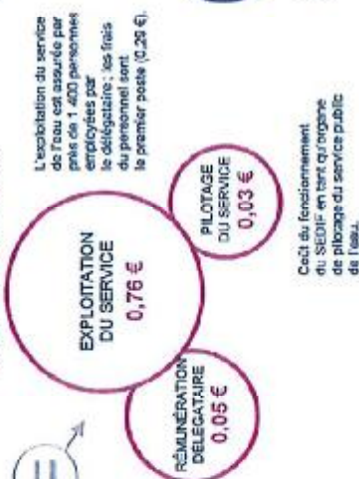
DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE À LA DERSETE DE L'USAGER



MAINTIEN ET MODERNISATION DU PATRIMOINE (INVESTISSEMENT)



SERVICE AU QUOTIDIEN (EXPLOITATION)



Le recours net à l'emprunt (solde entre les nouveaux emprunts et les remboursements en capital sur la durée du Plan) représente un financement complémentaire de 6 centimes pour 1 000 litres d'eau.

(montants nets des subventions de l'AESN).

POINTS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2018

3^e année du XV^e Plan d'investissement 2016-2020

3 ambitions fortes en application

Construire le Grand Paris de l'eau

Signature d'un protocole de coopération entre les grands syndicats d'Ile-de-France, l'EPTB Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris.

Intégration au patrimoine du SEDIF de la « liaison Nord Oise Mame », conduite structurante de transport d'eau du Nord de l'Ile-de-France.

Portage d'une étude commune avec le SEPG, le SMGSEVESC et la ville de Paris concernant la coopération nécessaire à la lutte contre les conséquences du changement climatique.

Exceller dans la qualité de service

Confirmation de l'implantation d'une filière haute performance sur le site d'Arvigny et portage d'études complémentaires pour équiper d'autres sites de production d'eau.

Extension de l'Aide Eau Solidaire aux usagers non abonnés (dans le cadre de l'expérimentation loi Brottes).

Très haut niveau de satisfaction des usagers : entre 90 et 94 % selon les cibles.

Préparer l'avenir du service public

Finalisation du « Plan Climat Eau Energie » en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Début de la préparation de l'après contrat (« mission 2023 »).

POINTS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2018 (SUITE)

37 M€ HT

RENOUVELLEMENT
DES CANALISATIONS
DE DISTRIBUTION



27 M€ HT

RENOUVELLEMENT
DES CANALISATIONS
DE TRANSPORT



4,9 M€ HT

MODERNISATION DES
UNITES DE TRAITEMENTS
AU CHARBON ACTIF
DE CHOISY-LE-ROI ET
NEUILLY-SUR-MARNE



5,8 M€ HT

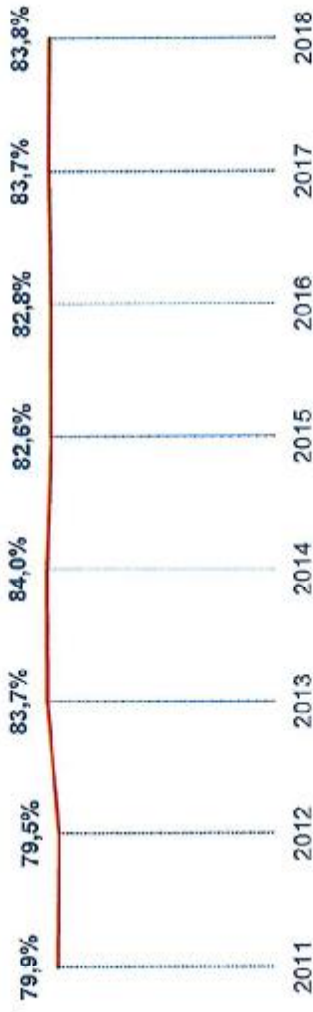
TRAITEMENT
ULTRA VIOLET DE
MERY-SUR-OISE



CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT

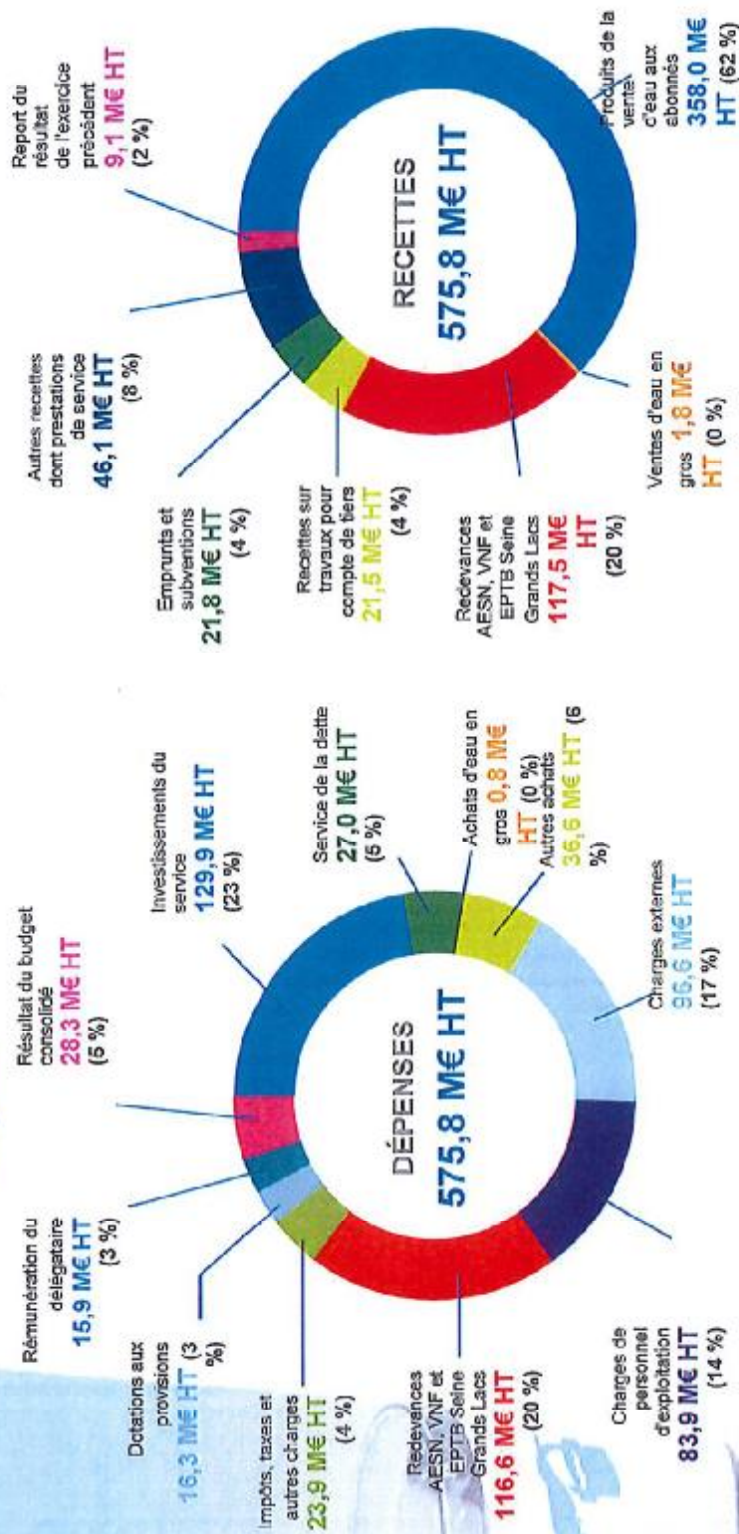
- » Un contrôle réalisé en continu avec l'assistance d'un groupement de cabinets indépendants
- » Près de 150 indicateurs évalués chaque année afin d'apprécier :
 - la gestion technique du service d'eau,
 - le service rendu à l'abonné,
 - le respect des engagements pris en matière de développement durable.
- » Une performance globale maintenue à un haut niveau depuis 2011

Évolution de la performance du délégataire en pourcentage d'atteinte de ses objectifs



LE BUDGET CONSOLIDÉ DU SERVICE DE L'EAU 2018

Cette vision consolidée agrège les charges et recettes du SEDIF et du délégataire



76 % des dépenses d'investissement consolidées sont portés par le SEDIF.

LES SUPPORTS ASSOCIÉS AU RAPPORT ANNUEL

Données individualisées enrichies

- » Animation rétrospective grand public sur l'année 2018



- » Livret synthétique *Le service public de l'eau en chiffres - édition 2019* (également disponible en anglais)



- » 4 pages sur les résultats du contrôle de la DSP



- » Fiches individualisées par commune et par EPT (synthèse générale et données techniques)



- » Document PowerPoint pour présentation du rapport annuel d'activité du SEDIF devant les conseils des collectivités adhérentes (présent document)



www.sedif.com / Médiathèque

www.sedif.com / Espace communal

JUILLET 2019



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LE SEDIF, VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU VOUS INFORME

www.sedif.com



L'EAU POTABLE À AUVERS-SUR-OISE EN 2018

Le rapport annuel d'activité du SEDIF pour l'exercice 2018 est disponible sur le site internet www.sedif.com (rubrique Nos publications, puis Médiathèque à partir d'octobre 2019).

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France est un établissement public créé en 1923, syndicat mixte responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Administré par des élus représentant ces communes et intercommunalités, et desservant 151 communes réparties sur 7 départements d'Île-de-France hors Paris, le SEDIF assure l'alimentation quotidienne en eau potable de 4,6 millions d'usagers.



302 259 m³ consommés en 2018

TOTAL SEDIF : 247 328 476 m³

Volume consommé au tarif général	100 %
Volume consommé aux autres tarifs <i>(grande consommation, vente publique, secours incendie & finisteur des propriétés)</i>	0 %




2 635 abonnés fin 2018

TOTAL SEDIF : 597 574

Part eau potable identique sur tout le territoire du SEDIF et ne représentant que 32 % de la facture moyenne

	À Auvers-sur-Oise	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2019 pour une consommation annuelle de 120 m³		
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m³)	1,39	1,39
Part assainissement (€ H.T./m ³)	2,79	1,98
Taxes et redevances (€/m ³)	1,04	0,94
Prix complet (€ T.T.C./m³)	5,22	4,31

En 2018, la qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par plus de 400 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % et 100 %.



Ressource	Oise	Eau de la Seine (usine de Méry-sur-Oise)			
Unité de production	Méry-sur-Oise	Minéralisation moyenne en 2018 (mg/litre)			
100 % de conformité bactériologique		Calcium	60,6	Chlorures	29,9
Dureté moyenne	16 °f (eau calcaire)	Magnésium	3,3	Sulfates	18,9
		Sodium	18,2	Bicarbonates	166
		Potassium	3,5	Fluor	< 0,10

Les données en noir concernent votre commune, les données en bleu valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.

JUILLET 2019



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LE SEDIF, VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU VOUS INFORME

www.sedif.com



Le SEDIF, propriétaire de toutes ses installations, entretient en permanence ses infrastructures, grâce à des procédés innovants et une politique d'investissement soutenue, qui a été de près de 130 millions d'euros en 2018 sur un budget du service de l'eau de 576 M€. Il a renouvelé 85 km de canalisation, le taux de renouvellement le plus important en France. Solidaire, il consacre 1 % de ses recettes pour soutenir les familles fragilisées, depuis 2011. 64000 familles ont ainsi bénéficié d'une aide financière. À l'écoute des habitants grâce à son Observatoire de la qualité, le SEDIF s'est engagé dans un programme visant la fourniture d'une eau pure, sans calcaire et sans chlore. Depuis 1923, le SEDIF fournit aux communes et aux usagers un service fiable et à la pointe de l'innovation.



9 interruptions de service non programmées à Auvers-sur-Oise

TOTAL SEDIF :

- » 3,81 interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés
- » 98,59 % des interventions sous 2 heures en cas d'urgence
- » 85 980 bouteilles d'eau distribuées pour le secours

Détail des fuites	À Auvers-sur-Oise	TOTAL SEDIF
Fuites sur conduites	1	1 248
Fuites sur appareils et accessoires du réseau	4	671
Fuites sur branchements	13	2 502
Total	18	4 421
Linéaire de réseau, hors branchements	36 km	8 705 km
Nombre de branchements	2 611	585 490

Soucieux d'offrir le meilleur service à ses usagers, le SEDIF met en oeuvre des projets innovants, tels que le télérelevé, déployé en 5 ans sur l'ensemble de son territoire, et le dispositif Eau Solidaire d'aide aux usagers en difficulté, élargi dans le cadre de l'expérimentation loi Brottes. Il s'investit dans une démarche globale de développement durable.



3 réclamations en 2018

TOTAL SEDIF :

- » 0,83 réclamations pour 1 000 abonnés
- » 96,20 % de réponses sous 5 jours



Retrouvez plus de données relatives à la caractérisation technique et à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune dans l'**annexe numérique** au rapport annuel d'activité 2018 intitulée « Les données de l'eau dans ma commune ».

Les données en noir concernent votre commune, les données en bleu valent pour l'ensemble du territoire du SEDIF.